



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Karine GAUTHIER, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Ludovic LOQUET, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Michèle JACQUET.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

(N°2024-389)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4, L.1111-9, L.1111-10 et L.1611-4 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.121-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-317 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarité humaines » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Mesdames Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Michèle JACQUET, Caroline MATRAT, Maïté MULOT-FRIS COURT et Brigitte PASSEBOSC ainsi que Messieurs Olivier BARBARIN, Sébastien CHOCHOIS, Bruno COUSEIN, Guy HEDDEBAUX, Ludovic LOQUET, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes de Dainville, Beaurains, Auchel, Houdain, Ardres, Courrières, Wingles, Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, les Acteurs du marais audomarois (la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes de Saint-Omer et Clairmarais, le Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de l'Aa et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale) ainsi que l'association « La Fabrique Défi », les contrats de territoires, dans les termes des projets joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la Communauté d'agglomération du Boulonnais, une subvention de 200 000 € pour son projet de rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer à la commune de Dainville, une subvention de 300 000 € pour son projet de Pôle sportif féminin, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer à la commune de Beaurains, une subvention de 110 000 € pour son projet de réhabilitation et amélioration de l'accueil du centre social Chico Mendès, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer à la commune d'Auchel, des subventions respectives de 28 000 € et 42 000 € pour ses projets d'aménagement d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en centre-ville et d'aménagement qualitatif du bois de Saint Pierre, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer à la commune d'Houdain une subvention de 152 305 € pour son projet de sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer à la commune de Saint-Omer, des subventions respectives de 30 227,53 € et 27 416,00 € pour ses projets de rénovation des ponts du chemin de Potermaert et du chemin du Boteman, dans le cadre du contrat avec les Acteurs du marais audomarois, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 8 :

D'attribuer à la commune d'Ardres, une subvention de 325 000 € pour son projet de restructuration des espaces à Bois-en-Ardres, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 9 :

D'attribuer à l'association « La Fabrique Défi », une subvention de 35 000 € pour son projet d'aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La fabrique en Pratique », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 10 :

D'attribuer à la commune de Courrières, une subvention de 100 000 € pour son projet de requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 11 :

D'attribuer à la commune de Wingles, une subvention de 213 871 € pour son projet de réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu culturel, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 12 :

D'attribuer à la commune de Berck-sur-Mer, une subvention de 48 419,67 € pour son projet de requalification et accessibilité des installations de tennis, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 13 :

D'attribuer à la commune de Montreuil-sur-Mer, une subvention de 200 000 € pour son projet de requalification de l'entrée de ville - rue Saint Gengoult, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 14 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes de Dainville, Beaurains, Auchel, Houdain, Saint-Omer, Ardres, Courrières, Wingles, Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, ainsi que l'association « La Fabrique Défi », les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 15 :

Les dépenses versées en application des articles 2 à 13 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-501A01	2041482/20422/2041582/2324//90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	6 550 000,00	1 812 239,20

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 68 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Mise en oeuvre des contrats de territoires 2023-2026 - Propositions de subventions

Territoire	Maitrise d'ouvrage	Opération	FIT
Arrageois	Dainville	1 Pôle sportif féminin	300 000,00 €
Arrageois	Beaurains	1 Réhabilitation et amélioration de l'accueil du centre social Chico Mendès	110 000,00 €
Artois	Auchel	1 Aménagement d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en Centre-ville d'Auchel	28 000,00 €
Artois	Auchel	2 Aménagement qualitatif du Bois de Saint Pierre	42 000,00 €
Artois	Houdain	1 Sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire	152 305,00 €
Audomarois	Saint-Omer	1 Rénovation du pont du chemin de Poterwaært	30 227,53 €
Audomarois	Saint-Omer	2 Rénovation du pont chemin du Boteman	27 416,00 €
Boulonnais	Communauté d'agglomération du Boulonnais	1 Réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer	200 000,00 €
Calaisis	Ardres	1 Restructuration des espaces à Bois-en-Ardres	325 000,00 €
Calaisis	La Fabrique Défi	1 Aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La Fabrique en Pratique »	35 000,00 €
Lens-Hénin	Courrières	1 Requalification l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri	100 000,00 €
Lens-Hénin	Wingles	1 Réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu culturel	213 871,00 €
Montreuillois-Ternois	Berck-sur-Mer	1 Requalification et accessibilité des installations de tennis	48 419,67 €
Montreuillois-Ternois	Montreuil-sur-Mer	1 Requalification de l'entrée de ville – rue Saint Gengout	200 000,00 €
TOTAL			1 812 239,20 €

62

Pas-de-Calais
Mon Département



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté d'agglomération du **Boulonnais**



Photos Yannick Godart

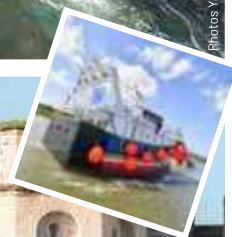


Photo Jérôme Pouille

Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales

Le territoire de la communauté d'agglomération du Boulonnais





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Depuis le printemps 2023, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et les 22 communes qui la composent travaillent à la formalisation d'un « Projet de territoire ». Il s'agit de répondre collectivement à cette double question : « Quel avenir souhaitons-nous pour notre territoire dans les prochaines années ? » ; « Comment nous organiser pour y parvenir ? ». C'est une démarche qui doit croiser de nombreux sujets, qui engage la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et les 22 communes sur des objectifs partagés et qui doit aussi s'ouvrir à de nombreux partenaires.

Au contexte anxiogène auquel nous sommes tous confrontés, notre projet de territoire doit opposer notre détermination à rester dans l'action, à s'écouter avec respect et à dessiner un avenir désirable pour nos enfants. Or, les atouts du territoire sont multiples. Ils tiennent à notre positionnement, à une géographie très enviable, entre Terre et Mer, entre la dynamique de notre port et la qualité de notre bocage. Ils tiennent aussi à notre histoire et aux luttes que nous avons su mener, à l'énergie et aux talents de nos entreprises, de nos habitants, à notre sens de l'accueil et des solidarités.

Cette nouvelle phase de contractualisation avec le Département du Pas de Calais contribuera pleinement à la déclinaison de notre projet politique « Le Boulonnais, Une terre d'exception, une terre d'ambition » en définissant des enjeux partagés afin d'agir conjointement dans les années à venir pour le bien de notre territoire et de ses habitants.

Je suis persuadé que ce contrat, fruit de cette démarche concertée, sera efficace, équilibré, et porteur de sens pour chacun des habitants de notre agglomération.

Frédéric Cuvillier,
Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Le centre de formation mutualisé à Saint-Martin-Boulogne ;
- Le Pôle d'échanges multimodal Capécure à Boulogne-sur-Mer.

ZOOM

*sur une opération
contractualisée*



Le Palais des spectacles et des congrès L'Embarcadère

L'ambition donnée à cet équipement culturel l'Embarcadère est de renforcer le rayonnement de l'offre culturelle du Boulonnais et de développer le tourisme dans la dynamique de Nausicaá.

Avec une architecture singulière, un emplacement idéal sur le site de l'Éperon qui accueille chaque année, Le Festival de la Côte d'Opale et le Festival de musiques actuelles « Poulpaphone », le palais des spectacles et des congrès L'Embarcadère sera LE lieu culturel et évènementiel de l'Agglomération boulonnaise et au-delà.

Cet équipement a été conçu pour offrir un maximum de modularité, confort et convivialité tant au public qu'aux organisateurs.

Côté spectacles, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais souhaite promouvoir une approche décloisonnée entre culture subventionnée et culture au sein de L'Embarcadère. Côté MICE (Meeting Incentive Congress et Events), la CAB souhaite faciliter l'organisation d'événements ouverts au grand public (salons, ...) mais aussi des congrès et des conventions.

Les deux salles de spectacles situées de chaque côté de cet espace de vie pourront accueillir jusqu'à 3 000 personnes (configuration debout) pour la grande salle et 400 personnes pour la petite salle. Deux salles de commissions, un bar et un foyer seront à disposition des usagers.

Ce projet a permis de valoriser l'insertion professionnelle. Il met également l'accent sur la valorisation des matériaux de réemplois sur site ou sur d'autres chantiers de la CAB. Cet équipement a pu voir le jour grâce au soutien des différents acteurs institutionnels dont le Département du Pas-de-Calais.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et les 22 communes qui la composent se sont engagées dans **une démarche de « Projet de territoire »** afin de définir l'avenir souhaitable à échéance 10 ans.

Les objectifs de ce projet de territoire étaient à la fois de formaliser un cadre stratégique clair et lisible ainsi que des priorités d'intervention et de réinterroger le binôme EPCI/communes.

Une véritable démarche de travail partagée et concertée a été proposée à travers des enquêtes à destination des habitants, élus et entreprises, des rencontres individuelles, un forum des élus puis des partenaires ainsi que des ateliers mixtes.

L'armature du projet de territoire se décompose en **3 grandes ambitions :**

- 1) L'excellence et l'innovation au cœur du développement ;
- 2) Les ressources et savoir-faire de la CAB au service de la transition écologique et énergétique ;
- 3) La cohésion et les solidarités garantes de la qualité de vie.

Ces 3 ambitions se déclinent en **6 caps structurants :**

1. Un territoire d'exception par son cadre de vie

90 % des habitants sont attachés au Boulonnais, c'est l'un des chiffres phares qui ressort de l'enquête réalisée. Ils mettent en avant la qualité de vie, la diversité des ambiances littorales, urbaines, rurales, les grands espaces forestiers ou dunaires qui le caractérisent.

La gestion du foncier dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI) et dans les opérations d'aménagement, la performance des grands services publics environnementaux (eau potable, assainissement, Gema-Pi), la gestion concertée des milieux naturels avec les partenaires (Parc Naturel Régional, Office National des Forêts, Conservatoire du littoral, etc.), un positionnement volontariste sur la thématique de l'habitat ont contribué à la préservation de la qualité de ce cadre de vie.

Les enjeux de préservation des patrimoines et de ressources sont à concilier avec la volonté de développement et d'attractivité. Dans un contexte démographique qui reste fragile (baisse de la population et vieillissement depuis plus de 20 ans), cette démarche se traduit par l'attractivité du territoire auprès de jeunes ménages.





L'accélération des effets du changement climatique ré-interroge et la CAB a souhaité décliner un Plan Climat Air Energie Territorial pour faire face à ces enjeux.

L'ambition est de renforcer la qualité d'aménagement et d'habitabilité dans le pôle urbain et les bourgs pour réduire les consommations foncières périphériques, en développant une approche multifonctionnelle pour une meilleure gestion des ressources, espaces naturels et agricoles. Ce travail sera développé avec les partenaires du « Grand Boulonnais » sur ce paysage bocager. De même, l'anticipation à long terme de la gestion quantitative et qualitative de cette ressource en eau est cruciale pour le développement résidentiel et économique mais aussi la prévention des dommages aux personnes et aux biens causés par les risques naturels dont les inondations au premier chef.

2. Un territoire d'excellence en écologie industrielle et maritime et un territoire d'innovations économiques

L'ambition de la CAB est de conforter cette place de leader national et de grand pôle européen de l'économie bleue de la pêche et des activités halieutiques.

Ces activités doivent s'inscrire dans un très haut niveau d'exigences environnementales et d'innovation. Le territoire teste un démonstrateur sur la thalassothérapie, énergie renouvelable qui participera à terme à la neutralité carbone du site Capécure. De même, l'intercommunalité vise la valorisation de l'intégralité des coproduits ou sous-produits de la transformation du poisson.

Le Boulonnais développe une économie plurielle : industrie (mécanique, électronique, imprimerie...), tertiaire privé et public, tourisme, commerce et artisanat, activités agricoles et agroalimentaires, etc.

Les acteurs locaux ont développé une réelle expertise dans l'accompagnement individualisé des porteurs de

projets tant en phase de création que de développement de leur activité.

La CAB élabore sa stratégie autour de l'économie bleue, des filières halieutiques, agricoles et sylvicoles afin de développer des débouchés alimentaires de proximité à travers un Projet Alimentaire Territorial, production d'énergies renouvelables, etc.

La CAB se positionnera comme un facilitateur de l'entreprenariat et de l'innovation sur le territoire et du parcours résidentiel de l'entrepreneur dans ses parcs d'activités (parc d'innovation, espace de coworking, institut des métiers de la mer).

De même, la CAB participe au fonctionnement et l'animation de l'écosystème Blue Tech d'innovation afin d'accélérer les projets. Elle renforcera les partenariats avec l'ULCO, l'Institut des Sciences de la Mer et du Littoral, les grandes écoles et participera à l'attractivité des métiers de la Mer.

3. Un territoire capital(e) du tourisme en Côte d'Opale

Depuis plus de 5 ans, les élus du territoire ont impulsé la mise en réseau des partenaires (dont l'Office du Tourisme Intercommunal), la communication et la promotion du territoire, en ciblant en particulier les conditions d'accueil et d'organisation de séjours.

La mer est le premier facteur d'identification et d'activités du territoire : activités sportives ou contemplatives, randonnées, gastronomie maritime et Nausicaá qui en est un emblème exceptionnel. Le rétro-littoral, les massifs forestiers remarquables du Boulonnais, les grands espaces et paysages de bocage, les patrimoines urbains et villageois constituent aussi des atouts de plus en plus valorisés.

La dynamique est maintenant installée et la fréquentation touristique du territoire augmente d'années en années. En 2023, Nausicaá aura accueilli plus de 900 000 visiteurs.

Il convient d'assumer pleinement ce positionnement sans tomber dans le piège du « sur-tourisme », en évitant la saturation de certains sites et en veillant à la préservation des écosystèmes, en travaillant sur une gestion optimale des flux et aux éventuels déséquilibres des offres résidentielles ou de services.

La trajectoire du Projet de Territoire est celle d'un tourisme accessible et qualitatif, accueillant et responsable passant par la poursuite des travaux d'extension de Nausicaá, Hélicéa, ainsi que le tourisme de plaisance et le parcours napoléonien, la mise en valeur des patrimoines paysagers et naturels constitutifs de cette emblématique « boutonnière » du Boulonnais.

4. Un territoire de proximité(s), solidaire et citoyen

Les communes comme la ville-centre de Boulogne-sur-Mer s'investissent dans les écoles et l'offre extrascolaire, l'accompagnement social de proximité ou animation culturelle. La CAB, quant à elle, travaille sur les questions d'insertion sociale et d'accès à l'emploi : actions portées par l'Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais, chantiers jeunes citoyens. Elle travaille aussi sur des équipements et activités sportives-cultu-

relles ciblées comme les dispositifs « un été dans l'aglo » et « Enfance de l'art ».



La volonté générale est d'offrir une proximité de qualité, dans tous les domaines de la vie quotidienne, en impliquant de manière coopérative la CAB, les communes et de nombreux acteurs déjà très présents et actifs, ainsi que les citoyens et les associations. Pour ce

faire, Un maillage fin des équipements de proximité, une diffusion d'accès aux équipements, des politiques tarifaires adaptées, une communication efficace, des actions de médiation et d'accompagnement seront mis en œuvre.

Dans cet esprit, ce projet vise particulièrement l'animation d'un projet social et éducatif partagé notamment autour du « bien grandir » et du « bien vieillir », la valorisation des pratiques sportives et culturelles de proximité dans les offres de services, en travaillant une mise en réseau des équipements sportifs et culturels. La CAB lancera un Contrat Local de Santé ainsi qu'un Projet Alimentaire Territorial.

La CAB travaille sur les activités du bien-être et de la santé en confortant le centre hospitalier Duchenne selon une logique de coopération accrue avec les CHR d'Amiens et de Lille, dans la perspective de la création d'un pôle santé, sanitaire et social sur le site de Boulogne-sur-Mer.





5. Un territoire interconnecté, qui réinvente les mobilités de demain

Les besoins de mobilité sont croissants à l'échelle du grand bassin de vie et d'emploi du Boulonnais, particulièrement entre le pôle urbain et les secteurs ruraux ou côtiers. La CAB a développé son réseau de transports en commun Marinéo d'une quinzaine de lignes régulières, un service à la demande assurant le rabattement vers les lignes régulières, une offre dédiée pour les personnes à mobilité réduite.

La CAB s'investit dans les mobilités cyclables à travers l'aménagement de voies dédiées et une offre de location. L'ambition partagée de développer et promouvoir un bouquet diversifié et multimodal d'offres de mobilités alternatives à la voiture et adapté à des besoins et publics multiples, avec notamment comme objectif d'améliorer les offres ferroviaire et maritime. Il convient à la CAB de positionner, chacune à leur échelle, les 6 gares du territoire au cœur de la politique de transports : échanges multimodaux et intégration dans le réseau des transports urbains, services dans et autour des gares, offres immobilières économiques, accessibilité.

En lien avec l'ambition écologique de la CAB, il s'agira de tendre massivement vers la décarbonation des mo-

bilités. La politique en faveur d'une flotte « propre » de transports en commun, le soutien au développement de l'électromobilité, le volontarisme en faveur des mobilités douces sont autant de leviers sur lesquels la CAB accélérera dans les années à venir.

L'enjeu de l'accessibilité pour tous aux offres de services publics et privés (action sociale, équipements éducatifs, équipements et animations culturelles et sportives, etc.) constitue un fil conducteur dans toutes les politiques sectorielles. Dans cette logique d'accessibilité, l'intégration systématique de la problématique de la mobilité sera davantage prise en compte.

Fort de ce projet de territoire, du dialogue permanent avec les élus et les services du Département, et de l'expérience acquise grâce aux précédentes générations de contractualisation, la CAB et le Département s'orientent vers une quatrième génération de contractualisation.

À travers ce nouveau contrat, la CAB, et le Département s'engagent ainsi pour une action publique locale la plus efficace et harmonieuse possible au service du territoire, de ses forces vives et de ses habitants.

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, dans le cadre de la contractualisation, ont décliné cinq grands enjeux transversaux communs.

Les solidarités et le cadre de vie au cœur des politiques

Le Département concourt, en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, au bon maillage et à l'organisation de l'offre de service solidarités au plus près des habitants. La 1^{re} forme « **d'aller vers** » prend appui sur la territorialisation de l'organisation administrative du Département au travers des MDS et de ses sites.

Ce maillage de 1^{er} niveau est nécessairement complété sur le territoire

intercommunal par le déploiement d'une offre de services de grande proximité, notamment dans les quartiers prioritaires où les zones rurales les plus reculées avec des permanences sociales, des consultations de PMI, prenant appui sur un réseau d'acteurs incontournables que sont les services intercommunaux et communaux.

La CAB soutient les actions des centres sociaux, l'insertion professionnelle et les actions visent à accompagner les plus précaires et les

jeunes vers l'emploi en levant les freins à l'emploi, par le prisme de la mobilité, l'accès au logement, etc.

L'intercommunalité s'implique en faveur de l'aménagement de territoire au travers des grands projets : NPNRU, OPAH-RU, Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain. Dispositifs, où la question du logement, mais aussi celle de l'attractivité économique, des services publics ou encore de l'accès aux soins représentent des sujets prégnants.



Elle soutient, accompagnée du Département, des démarches d'adaptation de projets au changement climatique. A ce titre, face aux récentes inondations, des actions ont été mises en œuvre auprès des communes sur les espaces publics et auprès des habitants et des entreprises sinistrés.

Un renforcement des services à la population

Le Département se porte garant des solidarités humaines et territoriales par le maintien et le renforcement des services aux publics. Il contribue à la conservation d'un maillage sur l'ensemble de son territoire par le soutien à l'investissement des intercommunalités et des communes.

Les services publics font également partis des sujets sur lesquels la CAB s'investit. La rénovation énergétique des bâtiments et l'accessibilité des ERP, le déploiement de systèmes de chauffage plus vertueux dans les bâtiments publics est une des réponses, en témoignent les aménagements prévus pour le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD). L'accent est notamment porté sur les équipements communautaires et supra territoriaux dédiés aux sports et aux loisirs (Hélicéa, Nausicaá, piste d'athlétisme, organisation du Tour de France 2025, etc.). Tous ces investissements sont orientés en faveur des publics suivis par le Département, en place pour ces événements.

En parallèle, la CAB et le Département soutiennent ceux qui s'engagent et s'investissent pour la valorisation du tissu associatif, grâce à l'appui des organisations qui font vivre l'économie sociale et solidaire (ESS).

Valorisation du territoire par le biais du tourisme et des patrimoines culturel, historique et naturel

Le Département, au travers de la délibération « #Destination 62 pour un tourisme qui nous ressemble », soutient le tourisme comme vecteur d'attractivité pour les territoires, une ambition partagée par la CAB.

La CAB s'affirme comme une destination touristique sur des offres « quatre saisons », singulières et durables. L'office du tourisme maille son territoire par la présence de différents points d'information touristique.

À travers de grands équipements, côté Département, le Château d'Hardelot à Condette ou encore le Grand Site de France des Deux-Caps qui débute à Wimereux et qui sera élargi en partie au périmètre communal de Boulogne-sur-Mer et de Wimille, l'attractivité touristique et culturelle y est valorisée. Côté CAB, l'extension et la restructuration du centre national de la Mer Nausicaá, le développement de la plaisance, entre autres permettent d'étendre

son rayonnement touristique auprès d'un public européen. Ces projets ont été accompagnés par le Département respectivement à hauteur de 10 millions d'euros et de 1 million d'euros dans le cadre d'Autorisations de programme dédiées. Le patrimoine culturel est aussi un enjeu où ce partenariat est assuré par le soutien constant à l'investissement des grands projets portés par l'intercommunalité elle-même, à l'instar de l'Embarcadère, ou par les communes, le Centre culturel Georges Brassens à Saint-Martin-Boulogne et le Centre culturel Simone Veil à Neufchâtel-Hardelot. Cette mutualisation valorise la culture partout sur le territoire, à l'image de la Lecture Publique « Contrat Lecture Territoire ». La rénovation du Conservatoire à rayonnement départemental est un exemple supplémentaire de cette politique volontaire. Assurer les conditions d'accueil des élèves est une manière d'œuvrer au déploiement de la culture.

La valorisation du territoire par le biais culturel et patrimonial se caractérise par les événements culturels (la Côte d'Opale Fête de la Mer), et par les lieux dont le passé historique traduit la richesse de ce territoire.

Le patrimoine naturel est également mis en valeur à travers le travail de la CAB sur ces sentiers de randonnées avec l'interconnexion des sentiers de la Communauté de communes de Desvres-Samer et le classement de certains sentiers





dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), travail sur les filières qui soutiennent le tourisme. De plus, la CAB s'engage toujours davantage dans l'environnement, la qualité des espaces et au soutien de la biodiversité.

Une alimentation durable et locale pour une préservation de l'environnement et des ressources

Le Département encourage les politiques en faveur d'une alimentation durable et locale, notamment par la création d'un Fonds dédiés à l'Alimentation. Celui-ci a été créé pour accompagner les projets de production locale, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'amélioration de la qualité de la restauration, etc. La CAB développe une politique volontariste pour consommer localement. Une étude sur la situation actuelle et l'avenir de l'agriculture a été réalisée en 2023 sur l'ensemble

du territoire. La CAB porte une politique volontariste, qui engendre également des questions à propos de la préservation de l'environnement, de la biodiversité, des ressources et des paysages. La CAB a pour ambition de soutenir les structures qui favorisent le circuit-court, le maraîchage, l'accompagnement auprès des exploitants agricoles et l'ESS. La CAB s'investit également dans le devenir des parcelles agricoles et de leurs exploitants.

La CAB fait ainsi preuve d'innovation dans ses politiques, soutenues par le Département pour la préservation des ressources essentielles (eau,

air et biodiversité), notamment dans la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial et d'un Projet Alimentaire Territorial imminent.

Les collèges sont dès à présent impliqués dans cette démarche, notamment autour de l'alimentation durable et à la sen-

sibilisation pour la valorisation des déchets de table. Cet apprentissage se fait dès le plus jeune âge et les restaurations des collèges sont organisées pour optimiser le tri, en impliquant les agents départementaux.

Le Département promeut activement le développement et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence (Appel à Projet Halieutique). La CAB s'emploie à soutenir les bonnes pratiques et l'innovation dans tous les domaines de l'agriculture et de l'halieutique. En effet, Boulogne-sur-Mer étant le premier port de pêche, la CAB développe

Photos © Olivier Leclercq



toute une politique économique en faveur du développement de la filière, ainsi qu'au développement de sa zone économique dédiée : Capécure. Le Département a par ailleurs accompagné la CAB dans la création d'un bâtiment pour les activités halieutiques à hauteur de 2 000 000 d'euros également.

Vers une mobilité plus sobre et plus solidaire

Les compétences de la CAB lui permettent de réfléchir aux mobilités de demain, des mobilités partagées et solidaires pour nouer des liens physiques entre les habitants et les services mais aussi avec les autres territoires des intercommunalités voisines. Elle s'implique à la réduction des gaz

à effets de serres grâce à l'aménagement de pôles multimodaux, comme celui érigé à l'entrée de la zone économique Capécure, qui se situe également en entrée de ville. Elle s'investit pleinement dans les aires de covoiturage et dans les stationnements, afin de limiter l'usage de la voiture en centre-ville et ainsi privilégier les transports en commun.

La politique de l'intercommunalité converge vers celle du Département en ce qui concerne la poursuite des aménagements de pistes cyclables dans les communes. Elle se saisit de l'implantation des pôles gare afin de les renforcer. À l'instar du pôle gare de Boulogne-sur-Mer, dont une étude est en cours.

La CAB est également Autorité Organisatrice des mobilités. Marinéo, le réseau de transports en commun de l'agglomération parcourt l'ensemble de son territoire (avec intégration de la gestion des Services à la Demande (SAD), transport solidaire, location de vélos électriques longue durée et mise en place d'une billetterie en ligne et d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs sur le réseau de transports publics urbains).

Le Département et la CAB s'appuient sur la connaissance partagée du territoire par les élus départementaux et locaux ainsi que par leurs services, une vision commune et des orientations à décliner au sein d'une programmation concertée.

Ces actions peuvent ainsi se matérialiser à travers des dossiers de demande de subvention mais aussi de la mise à disposition d'ingénierie ou du prêt de matériel.

Au-delà des financements de droit commun, la contractualisation a contribué et continue de contribuer à une meilleure lisibilité et visibilité des actions partagées dans le respect des compétences de chacun.



Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territoriale (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération

les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'ap-

prentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a permis d'établir cinq axes de travail partagés :

- Renforcer les solidarités et le cadre de vie des habitants
- Consolider les services aux publics et leur accessibilité
- Valoriser le Territoire boulonnais par le biais du tourisme et des patrimoines culturel, historique et naturel
- Préserver l'environnement et les ressources grâce à une alimentation durable, le traitement des déchets, etc.
- Promouvoir et accompagner une mobilité plus sobre et plus solidaire.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais,
Le Président,*

Jean-Claude LEROY

Frédéric CUVILLIER

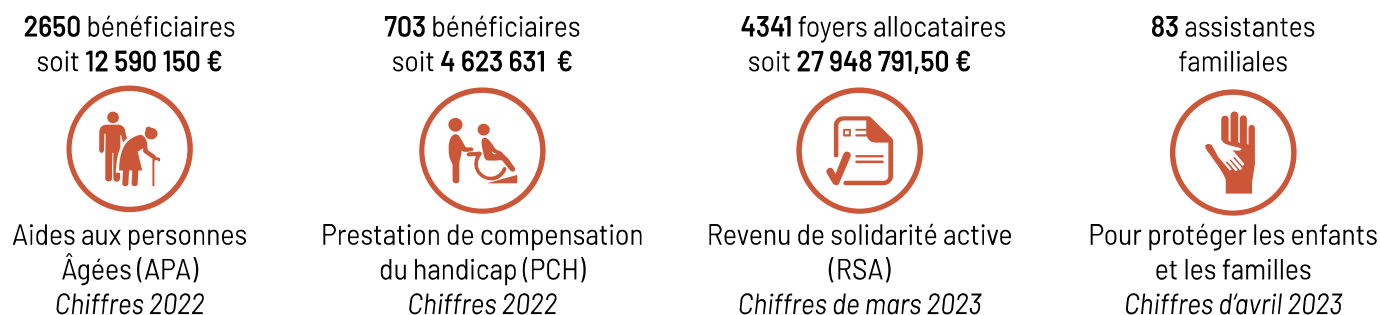
■ *Au-delà des contrats :
l'action du Département...*



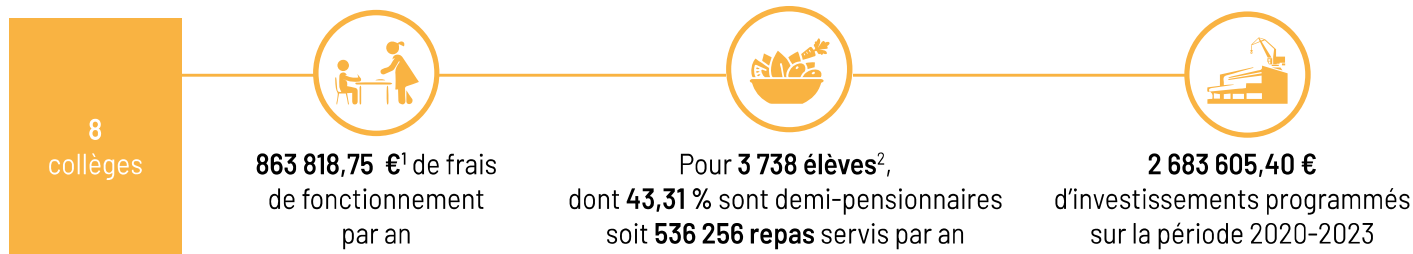
Basilique Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

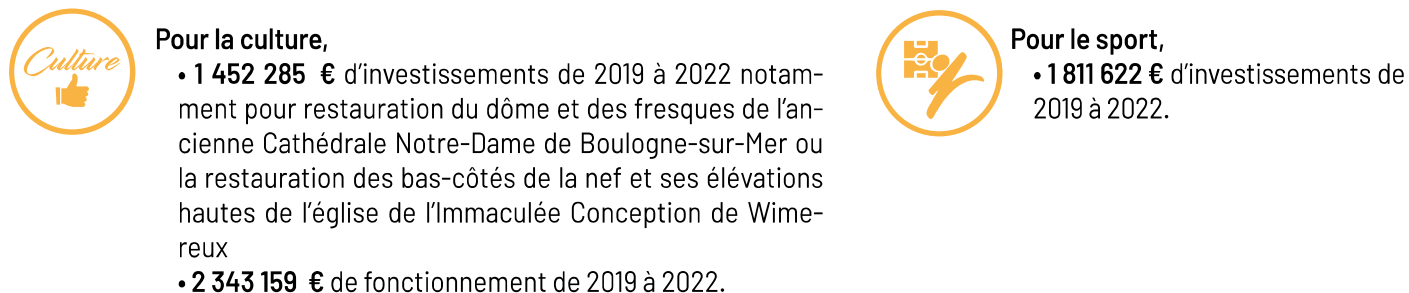
• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :



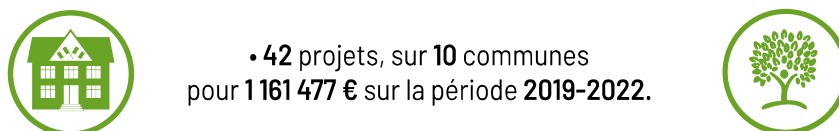
• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



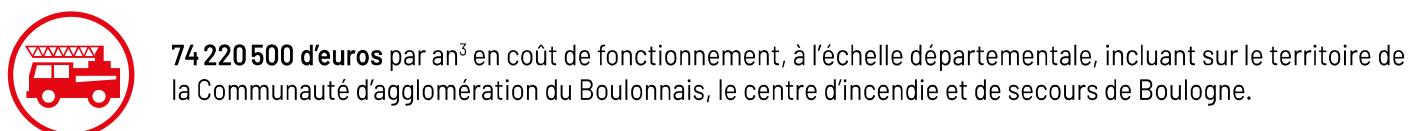
• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Boulonnais, Unité aménagement et animation territoriale du Boulonnais
- Maison du département solidarité du Boulonnais
- Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction générale des services
- Direction générale des services techniques
- Direction générale adjointe, directions finances, RH et SSI
- Direction des services à la population
- Direction habitat, urbanisme et politiques contractuelles
- Direction gestion des déchets ménagers
- Direction action économique, portuaire et touristique
- Direction eau environnement
- Direction des équipements communautaires
- Service mobilités et développement durable
- Service espaces publics et réseaux

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Communauté d'agglomération du Boulonnais

Fiche opération n°1

Réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Boulonnais

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Simoens (étude), Olivier SION Architecte et SAS-Philippe Depeme (économiste)

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Rue des Pipots à Boulogne-sur-Mer

Contexte :

La Communauté d'agglomération a pour ambition d'améliorer et de renforcer le confort de vie dans un lieu emblématique de la ville de Boulogne. Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais permet aux quelques 1100 élèves de se préparer au monde musical et chorégraphique, professionnel ou amateur, au travers de pratiques individuelles et collectives. Le CRD est composé de 3 sites et c'est le site principal de Boulogne qui doit bénéficier d'un traitement de façade et du gros œuvre pour améliorer l'isolation et remplacer l'ensemble des menuiseries.

Le site de Boulogne-sur-Mer est situé depuis 1987 rue des Pipots, dans l'ancien collège Angellier, bâtiment construit en 1841, à l'arrière de l'ancien musée dont les locaux sont actuellement occupés par l'université du Littoral Côte d'Opale. La Communauté d'agglomération décide d'en faire un lieu-pilote qui intègre les écoles municipales de musique de villes limitrophes de Wimereux et de Saint-Martin-Boulogne.

Aujourd'hui, l'accueil des élèves devient de plus en plus difficile, les menuiseries se dégradent et ne permettent ni un confort thermique, ni un confort acoustique. Des déperditions de chaleurs sont recensées en nombre. Des phénomènes de parois froide sont fréquents en hiver, et de surchauffes par apport solaire importants durant l'été. La résistance thermique des menuiseries est faible et leur étanchéité s'est beaucoup altérée au fil des années.

Certaines menuiseries ne ferment plus et ne permettent pas d'assurer les conditions de sécurité optimum. De fortes déperditions ont également été relevées au niveau du plancher haut du bâtiment.

Le bâtiment ne permettant plus d'accueillir convenablement les usagers, la Communauté d'agglomération a décidé de rénover l'ensemble du clos couvert afin de considérablement améliorer sa performance énergétique et de retrouver des conditions d'accueil de qualité.

Pour rappel, le Département accompagne de longue date le fonctionnement du CRD à travers son schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur dont le 6ème cycle a été adopté le 27



mars 23 pour 5 ans. En 2023, le CRD du Boulonnais a bénéficié d'une subvention de 35 000 € (évoluant en fonction des années, de l'activité réelle et des projets). Il participe aux comités techniques animés par le Département sur le bassin d'enseignement Boulonnais-Calais aux côtés des autres établissements d'enseignements artistiques volontaires.

Objectifs :

- Valorisation d'un équipement structurant culturel à rayonnement supra-territorial,
- Rénovation pour accueillir de nouveaux publics,
- Amélioration énergétique et acoustique pour le confort des usagers.

Descriptif détaillé :

Les travaux concernent le gros entretien et renouvellement (GER) du clos couvert, et des aménagements divers du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Boulogne-sur-Mer.

Les menuiseries extérieures seront déposées et remplacées par de plus performantes et résistantes sur l'ensemble des façades (donnant sur les rues des Pipots, Charles Perron, les cours Ouest et Sud). Les châssis seront remplacés. Un ravalement de façade est prévu pour relever d'éventuels désordres sur toutes les façades (avec de potentielles ouvertures de fissures et rebouchage).

Un traitement des murs de façade (élimination de la mousse) et des murs d'enceinte est prévu. Les sorties de secours et les escaliers vétustes seront également retravaillés pour des raisons de sécurité.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Département, MDADT du Boulonnais.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Ingénierie du Département avec l'intermédiaire de la MDADT,
- Participation aux réunions de travail CAB-Département (MDADT – DDAE – Cabinet).

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le Département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Permettre à la Communauté d'agglomération de continuer sa transition écologique au sein de son patrimoine bâti,
- Assurer un confort pour l'ensemble des usagers (professeurs, élèves amateurs et professionnels),
- Aménager et sécuriser les espaces intérieurs.



C – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2 ^{ème} sem 2023	Rendu de la phase APS datant du 5 décembre 2023
Début des travaux	11/2024	
Fin des travaux	10/2025	

D – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Menuiseries extérieures	752 908,23 €	Département / FIT	200 000,00 €
Echafaudage	83 050,43 €	Etat (DSIL)	400 000,00 €
Ravalement	176 887,43 €		
Préau	99 908,29 €		
Travaux intérieurs	51 410,26 €		
Isolation	8 520,35 €		
Frais installation de chantier en sus (consommation eau, électricité, etc.)	58 634,25 €	Reste à charge MO	631 319,24 €
TOTAL	1 231 319,24 €	TOTAL	1 231 319,24 €

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Dainville**



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photos: Jérôme Pouille / Photos Christophe Gatin



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Depuis de nombreuses années, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité sont des enjeux que l'équipe municipale porte avec volontarisme afin de construire le Danville d'aujourd'hui et de demain. Parce que le contexte énergétique actuel l'exige mais aussi parce que, par conviction, il nous semble essentiel de préserver nos ressources et de garantir aux générations futures un avenir serein.

Après un audit de l'ensemble du patrimoine communal, nous nous sommes engagés depuis 2 ans dans un ambitieux programme de réhabilitation énergétique des bâtiments, notamment les équipements qui permettent le développement et le rayonnement des associations.

Dans le même esprit, nous portons également une attention particulière à la requalification de notre cœur vert de la commune. Cet espace est un lieu de rencontre reconnu des Dainillois comme des habitants des communes voisines. Sa renaturation répond à un enjeu fort pour l'ouest arrageois en termes de préservation de la biodiversité, de création d'ilot de fraîcheur, de renouvellement urbain et de sensibilisation à la nature.

Partenaire de longue date, le Département du Pas-de-Calais nous a accompagné et conseillé dans nos réflexions. Le soutien financier du Département nous permet aujourd'hui de concrétiser ces projets ambitieux pour l'avenir de Dainville et l'ensemble du territoire.

Françoise ROSSIGNOL,
Maire de Dainville



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Dainville est une commune située dans la première couronne urbaine d'Arras. Entre ville et campagne et forte de ses 5703 habitants, la commune est dotée de nombreux services publics : de la petite enfance aux résidences pour personnes âgées. Commune attractive et résidentielle, elle a connu depuis les années 70 un développement urbain et économique important, tout en faisant le choix de préserver en cœur de ville, un espace vert de plusieurs hectares où se concentrent les équipements publics.

Ce lieu est un véritable trait d'union entre les différents quartiers de la commune et surtout un lieu de rencontres au quotidien, avec ses nombreux équipements sportifs, culturels, de loisirs et ses pistes cyclables et piétonnes. Situé dans la Trame verte et bleue de la Communauté Urbaine d'Arras, cet espace très apprécié de l'ensemble des Dainvillois.e.s et des extérieurs.e.s. porte de nombreuses ambitions. Le projet de requalification de ce site a fait l'objet d'une importante démarche participative qui a mobilisé plus de 500 citoyens.



Les aménagements prévus s'inscrivent totalement dans une approche environnementale avec une volonté de renforcer la biodiversité (notamment aquatique), de conforter la gestion différenciée des espaces, de sensibiliser la population, de lutter contre les îlots de chaleur, de mettre en dialogue la ville et son environnement rural proche en favorisant notamment le développement de l'agroforesterie.

Implantés dans ce vaste espace vert, les nombreux équipements sportifs et de loisirs de la commune illustrent le dynamisme du tissu associatif et sportif qui rayonne bien au-delà du périmètre dainvillois.

La commune soutient les activités et initiatives des associations qui animent et font vivre la convivialité dainvilloise. Des Seniors aux plus jeunes, chacun y trouve un lieu approprié pour vivre sa passion ou pratiquer son sport. Fort de ce constat, la commune souhaite conforter ces équipements et offrir des conditions d'accueil de qualité dans le cadre du développement des pratiques, notamment féminines.

Les priorités que s'est donné l'équipe municipale rencontrent celles du Département, ouvrant ainsi une nouvelle étape de collaboration qui permettra d'améliorer la qualité et le cadre de vie de Dainville.



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

INGÉNIERIE 62

Le réseau d'expertise publique au service des collectivités du Pas-de-Calais

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Commune de Dainville en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de l'Arrageois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Dainville, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion

des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre

toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Seppietter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Dainville permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Poursuivre l'engagement de la commune dans la transition écologique et énergétique ;
- Aménager et sécuriser les voiries et espaces publics pour apaiser les déplacements et permettre une accessibilité de tous ;
- Transformer les lieux de pratiques et les espaces publics pour améliorer le bien-être des habitants et contribuer au renforcement de la cohésion sociale ;
- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive et de haut niveau.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Dainville,
la Maire,*

Jean-Claude LEROY

Françoise ROSSIGNOL

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'arrageois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives

Côté partenaire :

- La Direction Générale des Services
- La Direction des Services Techniques



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune de Dainville

Fiche opération n°1

Pôle sportif féminin

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Dainville

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- **Commune :** Direction générale des services et Direction des services techniques

Maîtrise d'œuvre : PIXL Architecture et Keops ingénierie

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Dainville, rue Ampère.

Contexte :

La commune de Dainville a décidé de réaliser un Pôle Sportif Féminin, véritable équipement sportif de qualité indispensable à l'entraînement de la seule équipe de football féminine de l'arrageois. En effet, depuis des années, les sections féminines du RC Arras et du RC Lens ont fusionné et se sont installées sur Lens.

L'équipement a une vocation supra communale car le Club de Dainville attire de nombreuses joueuses des communes voisines. Les joueuses évoluent à un bon niveau et en novembre 2023, l'équipe Sénior féminine a disputé le 5^{ème} tour de la Coupe de France contre l'équipe de Saint-Denis qui évolue en D3.

Objectifs :

Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension des vestiaires football, du club house ainsi qu'à l'aménagement des abords depuis le parking rue Ampère pour répondre :

- au besoin des équipes féminines de l'association sportive football ;
- au confort d'utilisation et à la diminution résolue de l'empreinte écologique du bâtiment ;
- à l'ambition que porte la commune en termes de développement durable ;
- à la réglementation pour l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux personnes handicapées.

Descriptif détaillé :

Les travaux comprennent :

- la construction d'un club House avec sanitaires publics et d'un bureau ;
- la déconstruction de la zone vestiaires – club house existante et la construction de 6 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres ;
- la réhabilitation et la rénovation de la zone tribunes et des locaux annexes pour l'implantation des locaux techniques et process ;
- la réfection complète du réseau d'assainissement ;
- l'aménagement des abords depuis le parking pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du site.



Surface existante : 212,3m² - Surface créée : 181,1m²

Le projet vise une qualité environnementale : construction à ossature bois (matériau renouvelable), isolation par l'extérieur ainsi qu'une partie de toiture végétalisée.

Il sera mis en place une production d'eau chaude sanitaire par système Héliopac (pompe à chaleur et nappes de capteurs sombres) ainsi qu'une centrale double flux haut rendement (90%) et système de production photovoltaïque Eclairage par LEDS avec détection de présence et récupérateur d'eau pour arrosage

Cibles environnementales du projet :

- Niveau Très Performant (3 demandés / 14) : 4 cibles atteintes : confort visuel, confort hygrométrique, maintenance – pérennité des performances environnementales, relation du bâtiment avec son environnement immédiat.
- Niveau Performant (4 demandés / 14) : 6 cibles atteintes : choix intégré des produits – systèmes – procédés de construction, chantier à faible impact environnemental, gestion de l'eau, gestion de l'énergie, confort acoustique, confort olfactif.
- Base (7 demandés au plus / 14) : 4 cibles atteintes : gestion des déchets d'activité, qualité sanitaire de l'air, qualité sanitaire de l'eau, qualité sanitaire des espaces.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Communauté Urbaine d'Arras,
- Fédération Française de Football.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Ingénierie 62 – conseil et recherche de financement

Modalités de fonctionnement :

L'équipement est mis à disposition du Club de Football

Etudes réalisées :

Etudes réalisées à hauteur de 32 650 € :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour accompagner la définition du projet en 2020 : Verdi Conseil,
- Diagnostic Plomb : Dekra,
- Diagnostic Amiante : Qualiconsult,
- Audit structure : SOCOTEC,
- Etude géomètre : Caron Briffaut,
- Etude sol : Ingéo.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social



Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Poursuivre l'engagement de la commune dans la transition écologique et énergétique ;
- Transformer les lieux de pratiques et les espaces publics pour améliorer le bien-être des habitants et contribuer au renforcement de la cohésion sociale ;
- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive et de haut niveau.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2021	Choix du maître d'œuvre
Début des travaux	04/2024	
Fin des travaux	12/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	1 435 000 €	Département / FIT	300 000 €
Maitrise d'œuvre	109 250 €	Etat (DETR)	144 508 €
Frais Etudes / bureau contrôle / Dommage ouvrage	35 750 €	Etat (DSIL)	294 702 €
		CUA	275 000 €
		FFF – dispositif FAFA	30 000 €
		Reste à charge MO	535 790 €
TOTAL	1 580 000 €	TOTAL	1 580 000 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Réduction de 35 % des consommations énergétiques
--

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



62

Pas-de-Calais
Mon Département


Ville de Beaurains

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Beaurains



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photos Christophe Klagen



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Beaurains est une « ville adossée à la campagne ». Par son slogan séculaire, elle prône le juste équilibre entre un développement promoteur de services de qualité tout en préservant une vie tranquille à la campagne, respectueuse des gens et de l'environnement.

Les engagements en faveur d'une éducation tout au long de la vie et accessible font socles dans la stratégie communale depuis plusieurs décennies. Ces valeurs issues de l'Éducation Populaire conduisent naturellement les élus à coordonner et intensifier cette offre locale dans le cadre d'un projet social de territoire quadripartite (Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Caisse d'Allocation Familiale, Communauté Urbaine d'Arras) dès 2008 et renouvelé depuis.

Le centre social municipal Chico Mendès devient dès lors le carrefour des engagements citoyens de la commune, le conseil participatif est créé (instance de gouvernance mixte du projet social) et Beaurains devient en 2009 la première commune à délibérer et inscrire fondamentalement dans son schéma de gouvernance une instance décisionnelle composée d'élus et de citoyens. Conseil participatif qui lancera dès 2018 les premières réflexions sur la création d'une médiathèque rayonnant sur les villes de Beaurains et d'Achicourt afin d'incarner le message essentiel « la lecture publique accessible pour tous ».

C'est l'enjeu du projet présenté ici avec le soutien du département : réorganiser les espaces d'accueils intérieurs et aux abords du centre social pour permettre de mieux accueillir les citoyens et faciliter plus encore les collaborations locales.

Nous sommes fiers de soutenir une action issue des concertations régulières entre les citoyens engagés dans le projet social et les élus du territoire, avec le soutien de Pas-de-Calais Habitat et de l'ingénierie départementale (Maison du Département Solidarité, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement).

Pierre ANSART,
Maire de Beaurains



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ *Préambule*

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo: Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

La population de Beaurains a plus que doublé depuis les années 70 du fait de son développement urbain, son emplacement privilégié au sud d'Arras, mais également son offre de service reconnue. La ville maintient un niveau d'attractivité important de par la volonté de l'équipe municipale à inscrire la commune dans les défis de son temps. Ainsi les enjeux des transitions jalonnent les décisions et projets municipaux : la transition des âges et plus largement le lien social, la transition environnementale et la transition digitale.

La cohésion sociale est le vecteur historique de développement de la ville. Le projet de moderniser l'accueil citoyen au centre social fait écho à ceux récemment mis en œuvre à Beaurains : l'ouverture en 2021 d'un tiers lieu citoyen, la rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville vers avec un lieu espace ouvert et attractif enrichi de l'Espace France Services ou du dispositif de recueil (pour les cartes d'identité et les passeports). Cette volonté est également soulignée par la création récente d'un service spécifique en charge de la participation et de l'accompagnement des initiatives des habitants ainsi que du projet interservices de « qualité de la relation usager ».

La cohésion sociale tient également à la richesse et la qualité des services aux familles déployés. Accessibles pour tous et favorisant les échanges, l'éducation tout au long de la vie, le sport ou le bien-être créent les conditions favorables au bien vivre à Beaurains. Le projet de Médiathèque Intercommunale Achicourt-Beaurains, dont la livraison prévue 2026, en est un exemple : les élu.e.s déploient un nouvel outil au regard de l'obsolescence évidente des deux équipements avec ambitions et innovations. Ambitions dans l'exigence qualitative du service et du niveau de performance de l'outil à développer. Innovations pour répondre aux transitions en cours : le site choisi est une ancienne friche dans la zone de la Tourelle à Achicourt et le futur équipement sera aux normes BePos. C'est également une expérience de coopération novatrice : pour la première fois dans l'Arrageois un service se mutualise dans un souci d'efficacité en créant un système de fonctionnement et de gouvernance selon les principes d'une coopération totale, horizontale et valorisant les compétences connues et utiles au projet identifiées sur le territoire rassemblé du projet. C'est enfin un projet de son temps : une bibliothèque troisième lieu, un lieu connecté, coopérant, intégrant un comité d'usager avant même l'ébauche du projet.



La ville accompagne la transition digitale incontournable. Avec le souci de moderniser ses services sans n'exclure personne, la médiation numérique prend la forme d'ateliers de sensibilisation, d'accompagnements personnalisés ou de cours dédiés. C'est aussi la proposition de maintenir le sens au-delà du digital en menant régulièrement des temps de réflexion via des conférences spécifiques sur l'usage du digital au quotidien. C'est enfin accompagner l'accès aux plateformes éducatives numériques, équiper les classes de matériels performants et prêter du matériel d'apprentissage gratuitement aux familles.

Enfin, la ville prend la mesure du changement climatique. L'équipe municipale par la signature de sa Charte Bello-Ramo s'inscrit dans un schéma de transition écologique durable. Nous développons ainsi le projet de reboisement et d'extension d'espaces verts, la transformation en profondeur de notre politique de gestion des espaces verts et des sites d'embellissement naturels. Nous nous soutenons un projet qui encourage la culture potagère et l'autoconsommation. Nous déployons un schéma de protection de la ressource en eau, ou une politique en faveur de l'écomobilité.

Pour autant le patrimoine bâti représente à lui seul un enjeu considérable dans la lutte contre le réchauffement climatique à hauteur de ville. Nous avons pris ce sujet avec force et conviction d'abord par une analyse précise de leurs états, de leurs consommations énergétiques et de leurs usages. Le plan pluriannuel d'investissement en cours d'élaboration suite aux différentes études et séminaires spécifiques menés tiendra lieu de feuille de route pour répondre à ce défi obligatoire.

Beaurains en relevant ces défis s'engage pour les générations à venir à vivre dans un territoire coopérant et résilient.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

INGÉNIERIE 62

Le réseau d'expertise publique au service des collectivités du Pas-de-Calais

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Beaurains en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la commune de Beaurains.

Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Beaurains, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Seppeler

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisés, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Beaurains permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Promouvoir les équipements favorisant le lien et la cohésion sociale ;
- Moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, sécurisation des piétons...);
- Améliorer la qualité des services au public pour tous ;
- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique par la rénovation énergétique de ses équipements publics.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale (CUA).

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Beaurains,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Pierre ANSART

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois ;
- Maison du Département Solidarité de l'Arrageois.

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services ;
- Coordinatrice du centre social municipal Chico Mendes ;
- Chargé de mission développement territorial et évaluation de politiques publiques.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Beaurains

Fiche opération n°1

Réhabilitation et amélioration de l'accueil du Centre Social Chico Mendès

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Beaurains

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois, Maison du Département solidarité de l'Arrageois
- **EPCI** : Communauté Urbaine d'Arras

Maîtrise d'œuvre : LD Architecture, Amena Konzept

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Ville de Beaurains – Centre social municipal Chico Mendès, 2 avenue des Alpes 62217 Beaurains

Contexte :

La ville de Beaurains se distingue particulièrement par son offre de service. Pionnière des politiques jeunesse dès les années 70, l'importance de l'offre n'a cessé de croître et de se structurer pour en faire aujourd'hui un atout majeur de son attractivité.

La ville de Beaurains investit de manière importante dans la construction d'une offre de services publics directement liés aux besoins des habitants. Cette offre de service est construite à partir de valeurs et d'ambition affirmées au service d'une thématique centrale : « L'habitant au cœur du projet de développement social local ».

Le centre social Chico Mendès est un bâtiment des années 80, qui accueille de nombreux usages : école de danse, bibliothèque, restaurant scolaire, relai d'assistantes maternelles et salles pour les associations ou d'autres événements. Il est fréquenté principalement par les habitants de Beaurains et Achicourt mais rayonne également sur les communes du bassin de vie du Cojeul.

Il est implanté en recul de l'avenue des Alpes et de la rue du 19 mars 1962. Il est bordé par un parc également desservi par l'avenue des Alpes, qui se termine en impasse. Il se situe à proximité du Quartier Prioritaire de la ville d'Achicourt (quartier des 4 AS).

A l'est, des fonds de jardins marquent la limite avec le site. Un parking est disponible au nord-nord-ouest. Le bâtiment a fait l'objet de rénovation d'isolation, il y a quelques années. Les menuiseries ont également été changées à cette occasion.

L'objet de l'opération vise à créer une extension au centre social pour permettre un meilleur accueil des usagers. Cet objectif contribue à l'ambition du Département du « aller vers ». Cette opération permettra en plus de sécuriser l'accès en redéfinissant les espaces.



Objectifs :

Le projet consiste en l'extension du Centre Social par la création d'un nouvel espace d'accueil ainsi qu'à l'aménagement des abords pour répondre :

- au maintien du contact avec les citoyens ;
- au confort d'utilisation et à la diminution de l'empreinte écologique du bâtiment ;
- à une offre de service de qualité pour tous et sa modernisation pour une relation citoyenne de confiance et optimisée ;
- à la réglementation pour l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux personnes handicapées.

Descriptif détaillé :

Le nouvel espace d'accueil consiste en un ensemble de 70 m² de surface utile. Il sera créé en extension de l'actuel Centre.

Il permettra que soient réalisées les missions du personnel d'accueil en cours de reconfiguration en accueil numérique.

Lieu de ressources locales, il accompagnera la création de projets de services, d'échanges de savoirs et leurs diffusions. C'est un espace de citoyenneté conçu par et pour les habitants.

La localisation de cet espace a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude de MOE de réhabilitation/extension. Elle prend notamment en compte le temps long des possibles évolutions à venir du cadre bâti (notamment concernant la performance énergétique).

L'espace d'accueil tel que co-designé se définit comme tel :

- un hall d'accueil de 65 m² environ. Hall d'entrée principal du centre social, il en sera un passage obligé en interface avec la ville. Lumineux et visible, il en est l'image renouvelée. Modulable, il sera équipé d'un meuble/totem numérique. Ce dernier, modulaire, permettra toutes les fonctionnalités envisagées.
- un espace dédié au personnel d'accueil en conformité avec l'évolution de leur métier. Il sera en contact direct avec le hall. Il comprendra un sous-espace de 20 m² équipé de 2 postes informatiques et de meubles d'archives. Celui-ci bénéficiera d'éclairage naturel et sera complété par un espace de réception (10- 15 m²).

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- Région Hauts-de-France,
- CAF du Pas-de-Calais,
- Agence de l'eau,
- Etat,
- Communauté Urbaine d'Arras,
- Pas-de-Calais habitat – Increase,
- CAUE.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Pas-de-Calais habitat,
- Increase valorisation,
- Atelier de codesign,
- CAUE.

Modalités de fonctionnement :

Le centre social est ouvert tous les jours pour des publics variés :

- L'accueil administratif est ouvert du lundi au vendredi pour accompagner les familles et adhérents dans leurs démarches. Les professionnels de l'équipe sont présents dans cet accompagnement, pour animer les séances et projet et développer le projet social municipal
- Les activités récurrentes du centre social se déroulent du lundi au samedi selon un planning hebdomadaire établi en période scolaire : les ateliers adultes (créatif, culinaire, santé, inclusion digitale, ...), la restauration



scolaire, les mercredis loisirs, l'accueil de jeunes, les ateliers familles, la médiathèque, les écoles des musiques et de danse, ...

- En période de vacances : les accueils de loisirs prennent possession des locaux, les ateliers familles et adultes migrent d'autres espaces de la ville
- Le centre social accueille également des permanences de partenaires : Protection Maternelle Infantile, Maison du Département Solidarité et accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA. Le centre organise également la coopération des acteurs de l'accompagnement social du territoire par l'animation de « la plate-forme des familles » avant chaque période de vacances
- Le centre et/ou ses partenaires organisent des temps forts et des événements liés au projet social en soirée, le samedi ou le dimanche
- Enfin le centre social est un lieu de résidence pour les associations tout au long de la semaine et le weekend.

Etudes réalisées :

- Séminaire interne de la fonction accueil du projet social ;
- Atelier de codesign en partenariat avec Pas-de-Calais habitat (programme) ;
- CAUE : étude de faisabilité et pistes de travail ;
- Etudes des sols.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent
Ambition 11	Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social
Ambition 12	Adapter l'offre en lieux d'accueil et les ouvrir sur leur environnement
Ambition 14	Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Promouvoir les équipements favorisant le lien et la cohésion sociale ;
- Moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, sécurisation des piétons...) ;
- Améliorer la qualité des services au public pour tous ;
- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique par la rénovation énergétique de ses équipements publics.



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2018	Premières rencontres avec les habitants et les élus afin de définir les contours de la problématique et envisager des réponses viables et durables
Début des travaux	03/2024	
Fin des travaux	03/2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes	41 245,00 €	Département / FIT	110 000,00 €
Travaux	562 518,86 €	Etat	162 021,54 €
VRD	318 490,09 €	Région Hauts-de-France	122 188,00 €
Equipements	33 108,77 €	Communauté urbaine d'Arras	19 138,25 €
Autres	8 000,00 €	CAF	205 000,00 €
		Agence de l'eau	38 276,50 €
		Reste à charge MO	306 738,43 €
TOTAL	963 362,72 €	TOTAL	963 362,72 €

Les dépenses de VRD et Parking (216 993,50 €) et Places pour véhicules électriques et garage à vélo (80 000,00 €) sont prises en charge par la Communauté urbaine d'Arras.

Coût de fonctionnement de l'équipement :

2M€ annuel

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle



62

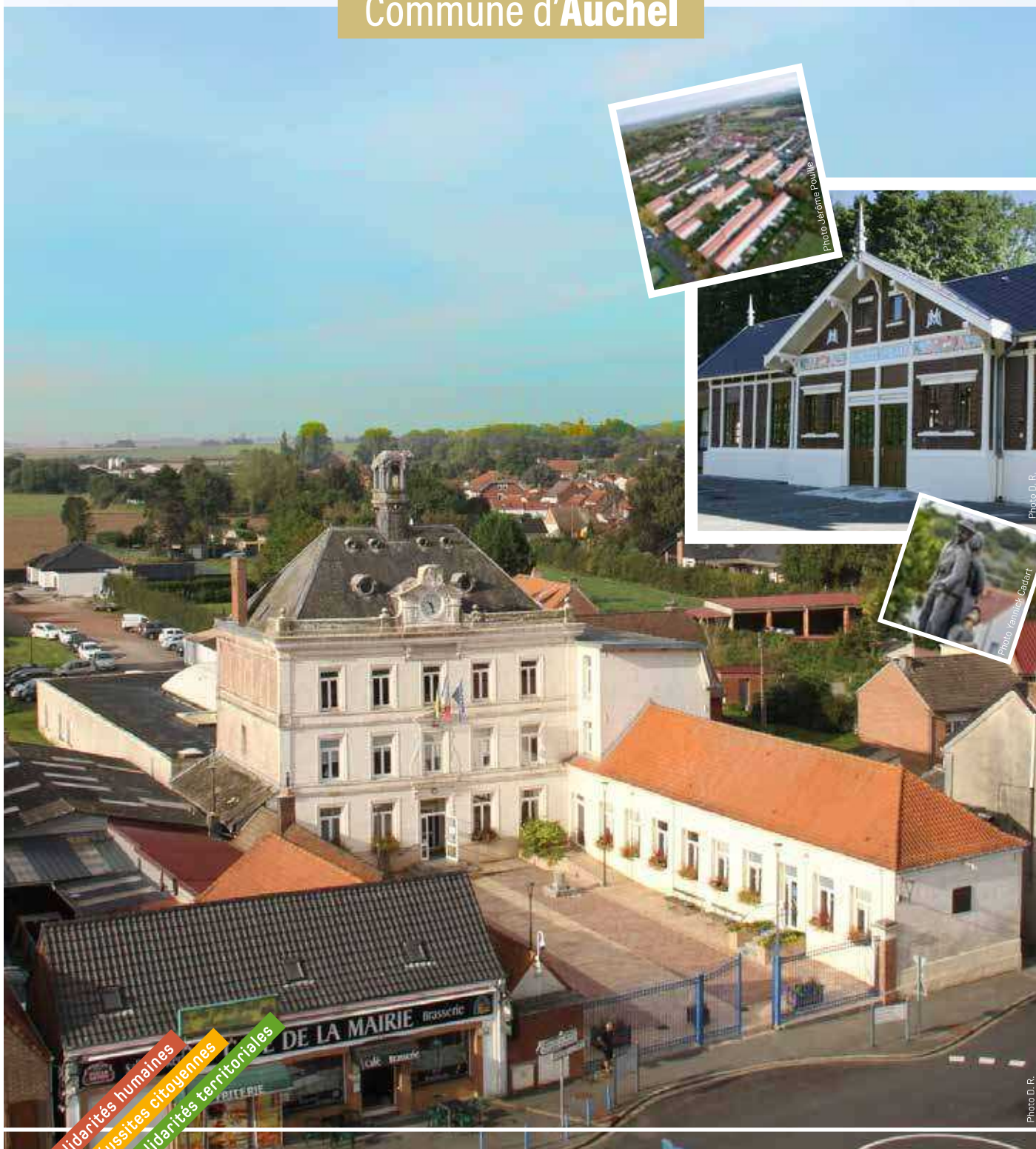
Pas-de-Calais
Mon Département

AUCHEL



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Auchel



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photo D.R.



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Véritable feuille de route, le plan d'action établi par la commune d'Auchel depuis quelques années, a contribué à la réalisation de nombreux projets toujours au plus près des besoins des habitants.

La ville s'est ouverte à de nouvelles perspectives : création de béguinages, de lotissements, de squares... afin d'offrir un cadre de vie de qualité et favoriser l'arrivée de nouveaux habitants, sans oublier de développer le commerce et l'activité économique en renforçant l'attractivité du centre - ville.

De nombreux services sont dédiés à la parentalité : le C.C.A.S, la Cohésion Sociale, le Sport... Prochainement une Maison des 1000 premiers jours de l'enfant sera inaugurée, soulignant ainsi la réussite du travail partenarial entre la ville et les diverses institutions concernées.

Les autres usagers ne sont pas en reste : banquet des aînés, clubs des anciens, animations à la résidence autonomie, accompagnement du C.C.A.S, mise à disposition de structures sportives et de terrains dédiés pour les jeunes, rencontre avec les élus... Autant d'actions qui permettent de renforcer l'offre de services de la commune.

Enfin, la ville veille aux conditions de vie sociale et assure la sécurité de la population dans tous ses quartiers et au plus près des problématiques sociales en garantissant la tranquillité publique.

La contractualisation avec le Département est une véritable opportunité pour la ville d'Auchel qui pourra poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action en bénéficiant de nouveaux moyens mais surtout d'un partenariat qui a déjà fait ses preuves.

Philibert Berrier,
Maire d'Auchel



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ *Préambule*

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo: Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Afin de répondre aux aspirations des Auchelloises et Auchellois, et par extension aux habitants du territoire de l'Artois, la commune d'Auchel a développé un plan d'action fondé sur 5 orientations stratégiques, déclinées en axes opérationnels :

- 1) Évoluer dans un cadre de vie de qualité.
- 2) Renforcer et diversifier l'action de la commune en matière de soutien à la parentalité, à la petite enfance/enfance.
- 3) Renforcer et développer l'offre d'accompagnement des usagers des services de la commune.
- 4) Développer le commerce et l'activité économique.
- 5) Garantir la sécurité et la tranquillité publique.

Les deux premières orientations font particulièrement écho aux compétences du Département, et permettent de proposer des projets susceptibles d'être menés en partenariat dans le présent contrat.

1) Évoluer dans un cadre de vie de qualité

Axe 1: Aménager les espaces publics en tenant compte des enjeux environnementaux et sociétaux.

Le cadre de vie des habitants est un point essentiel pour le bien-être, la mixité sociale, la tranquillité publique et la réussite. Les changements climatiques engendrent des conséquences également sur ces lieux de vie et la santé des habitants pour lesquels de nouveaux moyens de lutte doivent être mis en œuvre : création d'îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols, plantation d'espèces locales... Forte de ce constat, la Ville envisage divers aménagements des espaces publics au sein du centre-ville, mais également dans les quartiers prioritaires tenant compte de ces nouveaux enjeux. Ces projets consistent en la réalisation de parcs, jardins... multigénérationnels permettant de renaturer la ville, de créer des lieux de rencontres et de repos. Autant de projets qui amélioreront l'attractivité d'Auchel à l'échelle du territoire.

Axe 2: Réhabiliter les équipements publics en tenant compte des enjeux de la transition énergétique

La commune est dotée d'un patrimoine immobilier important : 12 écoles primaires et maternelles, différents bâtiments administratifs et techniques, salles de sport et/ou polyvalentes..., dont l'état sanitaire est préoccupant. Le manque d'entretien de ces bâtiments depuis plusieurs années, engendre aujourd'hui des coûts énergétiques conséquents pour la commune, et parfois

même des fermetures temporaires qui ont un impact pour les usagers. L'objectif est d'optimiser la performance énergétique des bâtiments ciblés suite aux études, et d'améliorer le confort pour les usagers.

Axe 3: Préserver le patrimoine de la commune par des projets d'envergure.

Ancienne ville minière, Auchel a hérité d'un important patrimoine lié à cette époque, transformé aujourd'hui en équipements accueillant du public : écoles, Goutte de Lait, salles de sport et polyvalentes... La commune a la volonté de préserver ce patrimoine historique, et engage des projets d'envergure permettant leur maintien en bon état : Rénovation de l'église Saint-Martin, rénovation de la salle polyvalente Nelson Mandela...

Axe 4: Réhabiliter les voiries et développer la mobilité douce.

Dans un contexte de transition écologique, le développement des modes actifs est une solution d'avenir, un mode de transport porteur d'innovation pour le territoire. Dans ce cadre, la commune souhaite développer les mobilités actives et ce de manière sécurisée.



2) Renforcer et diversifier l'action de la commune en matière de soutien à la parentalité, de la petite enfance/enfance

Axe 1: Favoriser l'émergence et l'accès à des lieux dédiés à la parentalité, la petite enfance et l'enfance.

La parentalité, la petite enfance, l'enfance sont des sujets au cœur de différentes actions ou dispositifs portés par la commune : cérémonie des nouveaux-nés, Salon de l'enfance et de la famille, Programme de Réussite Éducative, Samedi en famille... Afin de renforcer cette démarche la Ville, en partenariat avec les structures du territoire, a ouvert une Maison des 1000 premiers jours au sein de la Goutte de Lait. Le multi-accueil Les p'tits loups y est désormais installé, ce qui a permis d'augmenter le nombre de places d'accueil, et d'offrir aux usagers un lieu de vie moderne et sécurisé.

Axe 2: Renforcer le partenariat avec les différents partenaires du territoire afin d'optimiser l'offre de services proposée aux parents, aux enfants...

Axe 3: Développer et renforcer l'offre culturelle, socio-éducative et sportive.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

INGÉNIERIE 62

Le réseau d'expertise publique au service des collectivités du Pas-de-Calais

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Auchel en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire. Un engagement commun

est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Auchel, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepletier

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Commune d'Auchel a permis d'établir 2 axes de travail partagés :

- organiser une offre de services de qualité aux habitants d'Auchel et des communes environnantes ;
- requalifier les espaces et équipements publics en tenant compte des enjeux sociétaux et environnementaux.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Auchel,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Philibert BERRIER

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Artois

Côté partenaire :

- Commune d'Auchel

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la commune d'Auchel

Fiche opération n°1

Aménagement d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en Centre-ville d'Auchel

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Auchel

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois
- **Commune** : Direction générale des services, Direction des services techniques, Chargée d'étude de projets et de recherche de financements

Maîtrise d'œuvre : Agence AUTREMENT DIT Paysagistes Concepteurs

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Auchel – Centre – ville (quartier prioritaire)

Contexte :

Retenue au titre du dispositif des « Petites villes de demain » ainsi que pour une opération OPAH-RU, la ville d'Auchel porte une attention particulière à la revitalisation de son centre-ville, inscrit en périmètre prioritaire. Cette dynamique repose notamment sur l'amélioration du cadre de vie par diverses opérations de renaturation lors de la résorption de friches. Une pharmacie à l'abandon a ainsi fait l'objet d'une acquisition par la Ville, en vue de sa destruction afin de disposer d'une surface désimperméabilisée de plus de 600 m².

Une consultation publique a été lancée auprès des habitants de la commune afin de préciser la nouvelle vocation de cet espace. A l'issue de cette démarche participative, la commune a donc décidé de créer un square, au sein de ce quartier urbanisé, espace de détente arboré ouvert aux usagers du quartier et par extension aux habitants des communes avoisinantes de passage sur Auchel.

En effet, une offre commerciale assez dense, la présence de certains équipements comme le cinéma théâtre, ou encore certaines animations telles que le marché hebdomadaire, concourent à l'attractivité de la Ville. Un lieu de détente, végétalisé, comprenant du mobilier urbain (bancs, tables, corbeilles...), susceptible d'accueillir des événements culturels (exposition de peintures...) et/ou d'information sur la préservation de la biodiversité confortera les atouts de la Ville.

Objectifs :

L'objectif principal est de renaturer la Ville afin de conforter son attractivité, de renforcer sa fonction de centralité à partir d'un urbanisme qui concilie l'amélioration du cadre de vie, l'inclusivité, la santé des habitants, la préservation de la biodiversité.

Un paysagiste « Autrement dit » a réalisé l'étude d'aménagement du site, avec comme autre priorité de d'impacter visuellement les usagers des rues adjacentes.



Ce site sera connecté aux différentes trames vertes de la commune, existantes ou en cours de création, qui permettent aux habitants de bénéficier de différents espaces végétalisés au sein de la ville et d'emprunter de nouveaux parcours entre ces derniers : Jardin public Les Charmes situé au Nord de la rue Raoul Briquet, trame verte et bleue au pied du terril. Ces parcours chaland favoriseront la traversée des rues commerçantes du centre-ville et par conséquent la visibilité des commerçants.

Situé aux abords d'un croisement de 4 voies très empruntées et très urbanisées (maisons de ville, commerces, architecture haute...), ce nouvel espace public permettra de favoriser la circulation des courants éoliens en cœur de ville, et ainsi lutter contre les stockages de chaleur qui se répercutent la nuit. La végétalisation du site permettra la concentration de carbone et ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en développant la biodiversité de cet espace.

Proche et connecté à la Vallée Carreau (notamment le terril N°23), le site constituera un nouveau maillon de la chaîne des terrils.

Descriptif détaillé :

Il s'agit de l'aménagement d'un site en square présentant un réel intérêt écologique et renforçant les liens entre les habitants d'Auchel et des communes voisines.

La proposition d'aménagement retenue garantit la continuité du front bâti, par la création d'un muret en béton préfabriqué de finition lisse beige surmonté d'une clôture en barreaudage.

La renaturation du site repose sur la plantation de différentes espèces végétales (arbustes, cépées, fleurs...) et la création de cheminements et placettes en sable stabilisé.

La création d'espaces ombragés et arborés va permettre de créer des îlots de fraîcheur appréciables lors des jours de fortes chaleurs, notamment pour les populations plus vulnérables telles que les enfants ou les personnes âgées.

Le sable stabilisé des cheminements permettra une infiltration naturelle des eaux pluviales. Les différents espaces végétalisés permettront de recréer de la biodiversité en ville, ils sont pensés sous forme de trames (trame arborée avec cépées et branchus, trame arbustive et herbacée...).

L'aménagement d'un espace de repos et de convivialité se traduira par l'installation de mobilier urbain adapté : bancs avec ou sans dossiers et méridiennes sur mesure en bois.

Un arbre remarquable sera implanté au cœur du site, et sera visible depuis les rues adjacentes.

Compte tenu du classement dans le périmètre des monuments historiques, il sera tenu compte des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France :

- La grille périphérique installée sur les murets bas maçonnés aura un dessin de barreaux verticaux ou droits, sans motifs aléatoires, biais ou de type « bambou » ;
- Le muret bas aura une finition d'aspect peinte ou enduite, lisse et continue, sans lisibilité des joints ou de la juxtaposition d'éléments préfabriqués.

Le service espace vert en charge de l'entretien du site, travaillant actuellement sur la mise en place de la gestion différenciée sur la commune et formé aux questions liées à la biodiversité, assurera le développement des différents végétaux plantés, de leurs entretiens et si besoin du remplacement.

Partenaires associés à l'opération :

- Région Hauts-de-France – Direction de l'aménagement du territoire et du logement / Service aménagement et appui aux territoires et Service cohésion sociale et urbaine ;
- Conseil D'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais. (CAUE).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- CAUE,
- Architecte des Bâtiments de France,
- Interland.



Modalités de fonctionnement :

- Ouverture et fermeture du parc par les services communaux avec règlement intérieur ;
- Passage régulier des ASVP pour assurer la sécurité ;
- Une programmation culturelle annuelle (lecture, peinture, musique, ...).

Etudes réalisées :

- Une étude a été réalisée par le CAUE du Pas-de-Calais avec pour objectif un conseil sur l'aménagement du site de l'ancienne gare routière (Parc des Charmes aujourd'hui), et la création d'un espace public en Centre-ville qui fait l'objet de la demande ;
- Une étude a été réalisée par le cabinet Interland, financée par la Banque des Territoires, dans le cadre du dispositif des Petites Villes de Demain. Deux groupes composés d'élus locaux, de techniciens, de commerçants et de représentants des habitants ont mené une réflexion sur « Auchel de demain ». Ces travaux ont mis en avant la nécessité de transformer l'image du centre-ville en multipliant les espaces verts conviviaux et en promouvant la nature en ville ;
- Une étude paysagère a été réalisée par AUTREMENT DIT paysagiste concepteur afin de définir précisément le projet.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Requalifier les espaces et équipements publics en sites sobres et vecteurs de lien social.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2022	Lancement conseil CAUE
Début des travaux	02/2024	
Fin des travaux	09/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	13 950,00 €	Département / FIT	28 000,00 €
Travaux	148 597,52 €	Conseil Régional – A.M.I	81 273,76 €
		Conseil Régional – Politique de la ville	20 000,00 €
		Reste à charge MO	33 273,76 €
TOTAL	162 547,52 €	TOTAL	162 547,52 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

3 044,44 € (entretien, taille des haies, ramassage papiers, levée des poubelles, astreinte ouverture/fermeture du site...). Une enveloppe budgétaire concernant la programmation culturelle du site est en cours d'élaboration.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la commune d'Auchel

Fiche opération n°2

Aménagement qualitatif du Bois de Saint Pierre**A – GENERAL****Maîtrise d'ouvrage** : Commune d'Auchel**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois
- **Commune** : Direction générale des services, Direction des services techniques, Responsable service Festivités, Locations et Vie Associative

Maîtrise d'œuvre : Christophe LABORDE – Paysagiste DPLG**B – DESCRIPTION DU PROJET****Localisation du projet** : Auchel / Bois de Saint Pierre**Contexte :**

Commune de plus de 10 000 habitants, située au cœur du bassin minier, Auchel possède une position géographique privilégiée dans l'agglomération de Béthune-Bruay, au cœur de l'agglomération urbaine du Bruaysis.

Au Nord de la ville, elle est propriétaire d'un bois de 46 hectares, communément appelé Bois de Saint Pierre, fréquenté par la population de l'ensemble du bassin de vie.

Cet espace est riche d'une nature vaste, avec une biodiversité à préserver tout en étant support à de nombreuses activités :

- De la randonnée pédestre ou à VTT,
- Des terrains de tennis,
- Un parcours santé,
- Un parcours de course d'orientation utilisé par les collégiens d'Auchel,
- Un espace récréatif pour les enfants avec des jeux et pour les adultes avec des terrains de pétanque,
- Un mini – golf,
- Une salle communale polyvalente où sont organisés divers évènements ou animations municipales,
- Une Maison de la nature consacrée à la défense de la biodiversité, accueille l'association Nature et Terrils et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais, et où sont proposées des animations de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable.

Le site accueille également de nombreux événements tels que la Festi color, la Fête de la musique... ; des animations socio-culturelles telles que des balades contées, des soirées en famille... Entre 350 et 600 personnes sont accueillies lors des festivités qui y sont organisées le dimanche, de fin Mai à fin Août, au sein d'une Guinguette.

Le bois offre donc un panel d'activités diverses et variées, pour un public tout aussi diversifié, de plus en plus nombreux venant d'Auchel et des environs : Artois, Audomarois, Arrageois....



Objectifs :

Avec l'aménagement de ce site, la municipalité souhaite donner une nouvelle dimension à cet espace par un rendu plus qualitatif afin d'en faire un lieu de rendez-vous incontournable pour la population du territoire et gagner en attractivité.

Descriptif détaillé :

- Création d'espaces de détente et de convivialité par l'installation de mobilier urbain,
- Création d'un espace boulo-drome,
- Création d'un espace récréatif, comprenant des zones adaptées aux différentes tranches d'âge,
- Réfection du sol,
- Création d'un nouveau préau,
- Rénovation du podium existant dédié aux orchestres.

Partenaires associés à l'opération :

Organisation Nationale des Forêts.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Organisation Nationale des Forêts.

Modalités de fonctionnement :

- Ouverture toute l'année 7jrs/7 en libre accès,
- Programmation socio-culturelle (festi color, concerts, animations en famille...),
- De Juin à Août : repas dansant tous les dimanches,
- Passage régulier des A.S.V.P pour la sécurité.

Etudes réalisées :

- Etude géotechnique réalisée par la société Fondasol,
- Etude paysagère réalisée par Christophe LABORDE paysagiste D.P.L.G.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Requalifier les espaces et équipements publics en sites sobres et vecteurs de lien social.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2023	
Début des travaux	04/2023	
Fin des travaux	09/2024	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux, aménagement paysager	99 750 €	Département / FIT	42 000 €
		Reste à charge MO	57 750 €
TOTAL	99 750 €	TOTAL	99 750 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

24 171,32 € (ramassage des feuilles, tontes, entretien aire de jeux/guinguette, levée des poubelles, entretien des massifs...). A cela s'ajoute un budget concernant le coût du contrôle de l'aire de jeux + un budget pour la programmation culturelle qui sont en cours d'élaboration.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

Développement durable



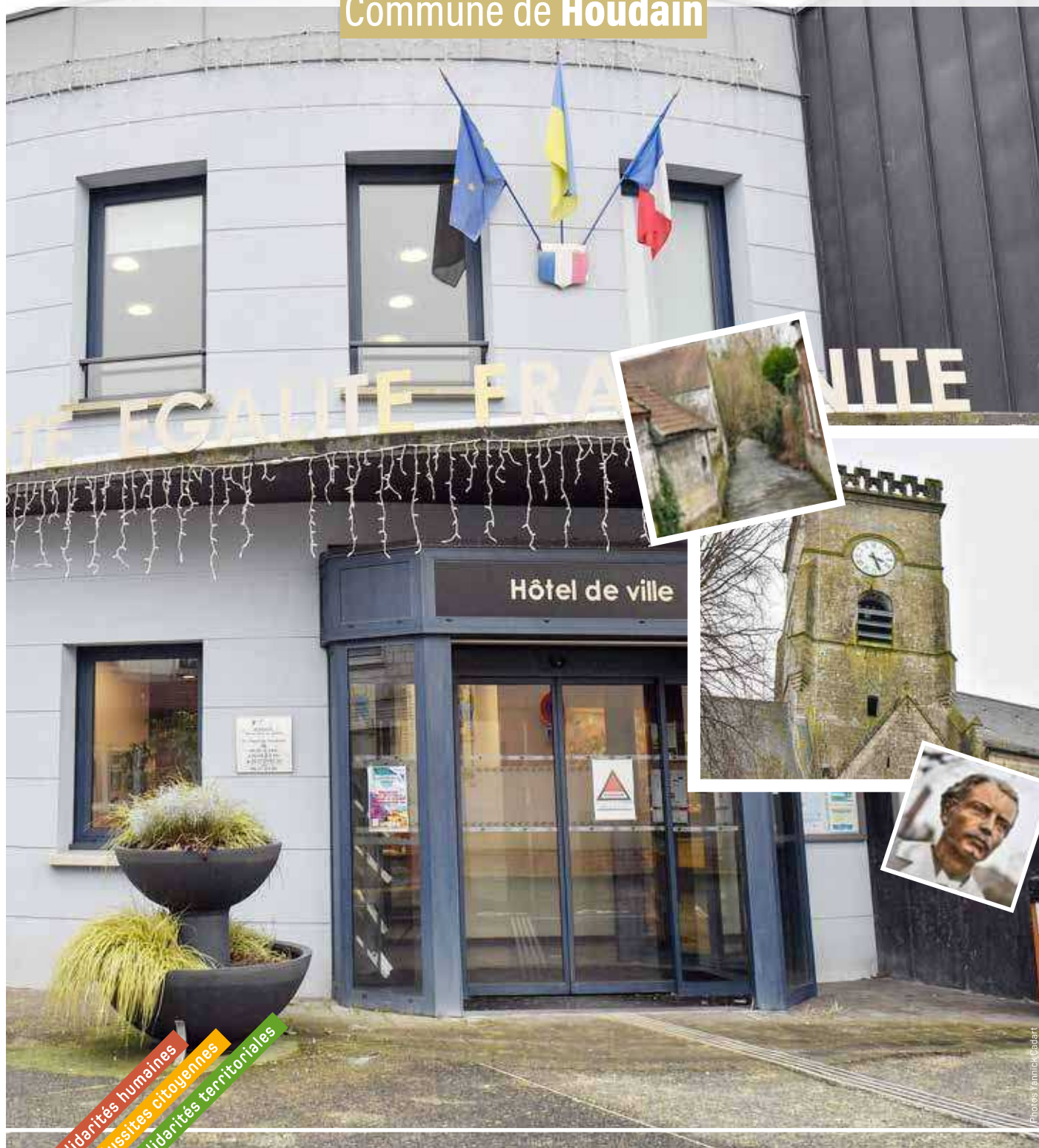
62

Pas-de-Calais
Mon Département

Ville de
HOUDAIN

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Houdain



Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales

Photos Yannick Godart



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Nichée au cœur du Pas-de-Calais, Houdain est une commune atypique qui affiche un visage à la fois rural et urbain. Elle nourrit des ambitions légitimes et raisonnables pour renforcer l'attractivité de son territoire. En découlent de multiples projets qui sont engagés dans des domaines variés, tels que l'éducation, la jeunesse, l'aménagement du territoire, le cadre de vie ou encore la biodiversité : aménagement du parc de la chaussée Brunehaut, réfection de la toiture de la salle de tennis avec la pose de panneaux solaires...

Dans ce cadre, une collaboration étroite et constructive a été mise en place avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais qui est devenu un partenaire incontournable de notre ville. Valorisation du groupe scolaire Elby (équipement classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), aménagements pour sécuriser l'accès des élèves du collège Jacques Prévert, dans le quartier politique de la ville du Haut d'Houdain à proximité de la cité ERBM de la Victoire, reconquête de la Fosse 7 par la création d'un complexe sportif sont autant de chantiers d'envergure, dont la concrétisation passe par une démarche partenariale au service des habitants.



Isabelle Ruckebusch,
Maire de Houdain

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Photo Jérôme Pouille



Photo Yannick Caubert



Photo Jérôme Pouille

Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Face aux défis à relever et aux enjeux de cohésion sociale et de réussite qui s'imposent pour l'avenir des 7091 habitants de la commune et plus particulièrement les 3000 habitants du quartier Politique Ville du Haut d'Houdain, le projet contribuera au développement de l'attractivité de la commune.

Le moteur de transformation du cadre de vie et son croisement inter générationnel est activé par l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), la rénovation des logements, l'embellissement du cadre de vie, le désenclavement du Haut d'Houdain et la mobilité des habitants.

A partir des études réalisées par la commune, des diagnostics partagés avec les habitants et des échanges avec les partenaires institutionnels entre 2017 et 2022, le périmètre du Haut d'Houdain qui comporte le collège Jacques-Prévert, l'aménagement sportif de la friche de la Fosse 7, l'école Jules-Elby classé UNESCO sont la colonne vertébrale conjointe de la future attractivité de la commune.

La sécurisation de la rue Aragon, en quartier prioritaire de la Ville et à proximité de la cité minière ERBM de la Victoire s'inscrit dans un processus de structuration et de valorisation nécessaire pour faciliter l'accès aux élèves, à leurs parents et aux équipes éducatives. Elle répond aux exigences environnementales et de sécurité, contribue aux objectifs de mobilité durable, et participe au renouveau du cadre de vie sur le quartier.

En proximité du collège, l'aménagement de La Plaine-Fosse 7, son terrain de football et ses équipements respectueux de l'environnement offriront aux familles un vaste espace multi-loisirs, social, sportif et culturel de 6 hectares.

Desservie par le BHNS, traversée par l'Eurovélo 5, la Plaine-Fosse 7 est un poumon vert pour tous les habitants de la commune, un cœur de vie intergénérationnel.

Le parc urbain Fosse 7 en devenir sera un lieu structurant de développement des liens sociaux, de la communication et du bien-vivre, élément central d'attractivité pour la commune.



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

INGÉNIERIE 62

Le réseau d'expertise publique au service des collectivités du Pas-de-Calais

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Houdain en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Houdain, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepletier

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Houdain ont permis d'établir un axe de travail partagé autour du renouveau du quartier du Haut d'Houdain.

Cet enjeu commun inscrit au contrat permettra l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Houdain,
la Maire,*

Jean-Claude LEROY

Isabelle RUCKEBUSCH

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Artois

Côté partenaire :

- Commune d'Houdain
- Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Houdain

Fiche opération n°1

Sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire**A – GENERAL****Maîtrise d'ouvrage** : Commune de Houdain**Référents de l'opération** :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois
- **EPCI** : Maire d'Houdain

Maîtrise d'œuvre : Bureau SEMOTEC**B – DESCRIPTION DU PROJET****Localisation du projet** : rue Louis Aragon à Houdain**Contexte** :

De par son passé minier, la commune de Houdain compte un patrimoine industriel remarquable, avec plusieurs biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : la cité de la Victoire et son école, la cité des Arbres, son école et un dispensaire de la société de secours minière. De même, dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM), la cité de la Victoire a été l'une des premières à être sélectionnée en vue d'une réhabilitation. Ceci implique une rénovation de la cité, dans le cadre d'une stratégie intégrée, phasée, en travaillant sur de nombreux sujets comme : les mobilités, l'offre de services et d'équipements offerts aux habitants.

Démarrées en 2023, les réhabilitations thermiques des logements et la requalification des espaces publics se poursuivent assurant la métamorphose du cadre de vie des habitants.

A proximité immédiate de la cité, et au cœur du quartier, la fosse 7 présente un enjeu urbanistique majeur pour la commune. Remblayée dans les années 80 après la destruction de son chevalement, il s'agit désormais d'une friche, dans un environnement social en difficulté qui a valu au quartier d'être situé en géographie prioritaire, en quartier politique de la ville tout comme la rue Aragon qui fait l'objet de la présente opération. La Ville souhaite conforter la modernisation engagée sur le quartier, en entreprenant de façon concomitante des travaux de modernisation de cette rue située à proximité du collège Jacques Prévert et de la salle du COSEC, fréquentée par les élèves de l'établissement.

Récemment, des travaux ont été assurés par le Département du Pas-de-Calais au niveau des façades du collège, concourant à améliorer le confort de travail des personnels et élèves de l'établissement ainsi que le cadre de vie des riverains. Cependant, les abords du collège et les accès voiries restent inadaptés aux besoins et aux enjeux actuels. Les surfaces sont dégradées, les structures dédiées aux véhicules motorisés et aux transports en commun compliquent les flux de circulation.

En termes de stationnements et de déplacement modes doux, les accès ne répondent plus à la sécurisation nécessaire pour les utilisateurs, collégiens, équipe enseignante, parents d'élèves comme habitants du quartier.



Les espaces de végétalisation ne répondent plus aux enjeux environnementaux et climatiques.

Au regard des enjeux présentés, une étude de conception d'un projet de refonte total de l'aménagement des abords du collège, a été confiée à la SEMOTEC. Elle tient compte de tous les critères techniques, des emprises, des besoins des utilisateurs, des nécessités environnementales, sociales et du cadre de vie notamment.

Par sa polarité éducative, cet espace, constituera un lieu structurant, un élément clé du renouveau attractif de la commune.

Objectifs :

- Valoriser l'espace structurant, l'embellir, le sécuriser et l'adapter aux exigences nouvelles et aux besoins des usagers,
- Métamorphoser l'espace en recréant une dynamique spatiale avec ses dimensions sociales d'inclusion sociale des utilisateurs et des habitants du quartier, qui participera à l'attractivité du Haut d'Houdain par l'amélioration, la réhabilitation et l'embellissement des accès au service public du quotidien et l'aménagement du cadre de vie,
- Embellissement de l'ilot d'accès au service qui tient compte des enjeux environnementaux,
- Conforter la sécurisation des collégiens, des équipes pédagogiques et des familles,
- Fluidifier et favoriser la mobilité durable, en cohérence avec la trame urbaine et les schémas de déplacement urbains et cyclables.

Descriptif détaillé :

- Travaux préparatoires et prestations de la chaussée et du stationnement : fraisage, pose/dépose/enlèvement/évacuation chaussée : 2200 m², trottoirs : 3880 m² ; 1390 m² de voies de circulation, 510 m² de voies de circulation de bus, 280 m² de Plateau surélevé, 330 m² de stationnements en enrobés, surfaces trottoirs : 1263 m² ; surfaces voie verte : 1790 m² ;
- Enfouissement partiel du réseau téléphonique, quai de bus, borduration, trottoirs et accès, stationnements/voie mixte/pistes cyclables, panneaux de signalisation, poubelles, matériel urbain, luminaires, création et réfection d'espaces verts, arbres, engazonnement, séparateurs entre la voie verte et la chaussée ;
- Renaturation des espaces de végétalisation.

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- CABBALR,
- Artois mobilités,
- Etat.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- CAUE 62,
- FONDASOL,
- GINGER.

Etudes réalisées :

- Etudes préalables,
- Etude mobilité (CAUE),
- Etude de perméabilité,
- Etude de sol.



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Assurer le renouveau du quartier du Haut d'Houdain

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	04/2024	
Début des travaux	06/2024	
Fin des travaux	12/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	812 866,00 €	Département / FIT	152 305,00 €
honoraires maîtrise d'œuvre	31 750,00 €	Département / Modes doux	32 695,00 €
		Département / Amendes de Police	15 000,00 €
		DETR	150 890,00 €
		CABBALR	72 693,50 €
		Artois mobilités	20 000,00 €
		Reste à charge Commune de Houdain	401 032,50 €
TOTAL	844 616,00 €	TOTAL	844 616,00 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

L'entretien de cet espace public sera assuré par les services techniques de la ville d'Houdain

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle
- Sécurisation des accès pour les élèves, enseignants et personnel divers
- Sécurisation des habitants des quartiers et de tous les administrés



62

Pas-de-Calais
Mon Département

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Acteurs du Marais Audomarois



Photo Yannick Casart

Photo Jérôme Pouille

Photo Sébastien Jarry

Photo Yannick Casart

Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes: **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire



Le marais audomarois est un espace singulier du Pas-de-Calais. Il constitue une vaste mosaïque de 3 726 hectares composée de 13 000 parcelles cadastrées, découpée par 170 kms de rivières (wateringues) et 560 kms de fossés (watergangs). Cet espace cultivé, habité et sauvage est intimement liée à l'histoire et au tissu urbain de l'agglomération audomaroise.

Cet espace atypique justifie le format de ce contrat de territoire qui est ouvert à une grande diversité d'acteurs, lesquels s'investissent également dans le cadre de la charte du Parc Naturel Régional.



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

La précédente génération de contractualisation engagée par le Département du Pas-de-Calais en 2019, a permis d'accompagner plusieurs projets d'investissement de ce contrat atypique et pluri partenarial, dont en particulier :

- La rénovation des ponts Kempoucke et Baroen ;
- La restauration du sentier de la Houlle.

zoom *sur une opération contractualisée*



Aménagement de la Place du Rivage de Saint-Martin-lez-Tatinghem

Située à Saint-Martin-Les-Tatinghem, à proximité directe de la Maison du Marais, la place du Rivage est considérée comme la porte d'entrée urbaine du marais audomarois.

Vaste espace goudronné de 3500 m², cette place nécessitait d'être réaménagée pour améliorer la sécurisation et mettre en valeur le patrimoine naturel à travers une approche paysagère permettant d'apporter une dimension végétale plus forte avec l'aménagement d'une aire de stationnement engazonnée ou encore la mise en avant de l'accès à l'embarcadère.

Au terme du chantier soutenu dans le cadre de la troisième génération de contractualisation ; le stationnement a été rationalisé et rendu perméable, plusieurs espaces végétaux ont été créés avec notamment la restauration d'une mare à grenouilles et l'agencement de mobiliers urbains en bois, l'ensemble constituant un îlot de fraîcheur. Par sa conception exemplaire, cette place est une des aires d'accueil privilégiées pour rentrer dans la Réserve de Biosphère du Marais audomarois.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Photo Jérôme Pouille



Photo Yannick Caubert



Photo Jérôme Pouille

Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des



Photo D. R.

enjeux de réseaux de collègues, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le territoire du Marais Audomarois

Ce deuxième contrat de territoire est conclu avec cinq acteurs de l'écosystème partenarial du territoire du marais audomarois : la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes de Saint-Omer et Clairmarais, le Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de l'Aa et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.



milieux sensibles en reconnaissant, à ce titre, le marais audomarois comme un espace à fort enjeu de développement économique, touristique et agricole ;

- Porte une politique de requalification des espaces publics visant à une amélioration des mobilités, du cadre de vie et à la recherche d'une attractivité nouvelle.

Le Département et ces cinq partenaires s'engagent à poursuivre le travail en commun visant à préserver l'équilibre dans les usages et fonctions existants de cet espace naturel artificiel, labélisé « Man and Biosphère » programme de l'UNESCO qui ambitionne d'établir une base scientifique afin d'améliorer les relations entre les peuples et leur environnement.

• La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer :

- Est engagée dans la transition environnementale pour contribuer à une meilleure indépendance énergétique du territoire, la préservation des sols contre l'érosion, la lutte contre les ruissellements et la protection des milieux aquatiques, la sauvegarde de la biodiversité et des

• La commune de Saint-Omer :

- Souhaite perpétuer la vocation agricole du marais tout en conciliant les usages variés qui le caractérisent ;

- S'engage dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et des mobilités, notamment par la promotion d'un tourisme responsable et respectueux de l'environnement.





• **La commune de Clairmarais**

- Souhaite pérenniser la vocation agricole du marais tout en conciliant les usages variés qui le caractérisent ;
- S'engage dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et des mobilités, notamment par la promotion d'un tourisme responsable et respectueux de l'environnement.

• **Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale :**

- Contribue à la préservation et à la valorisation de sites naturels d'exception, à l'image du marais audomarois ;
- Soutient et promeut les acteurs et les initiatives qui favorisent un développement touristique sur le territoire, en particulier par la valorisation de son patrimoine naturel, rural et urbain ;
- Accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de développement durable afin de préserver les équilibres et le bien-être des habitants et des visiteurs ;
- S'engage dans une démarche d'amélioration du cadre de vie par la promotion d'un tourisme responsable et respectueux de l'environnement ;

- Anime et coordonne la Charte, projet de territoire qui engage tous les acteurs du Marais audomarois ;

- Participe à la reconnaissance internationale de l'exceptionnelle richesse naturelle du Marais audomarois, en portant et animant le label RAMSAR des zones humides et la reconnaissance UNESCO de Réserve de Biosphère.

• **Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa (SMAGEAa) :**

- S'engage dans la protection et la restauration des milieux aquatiques ;
- Contribue à améliorer et à transmettre les connaissances sur les cours d'eau et zones humides.



Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et les acteurs du marais audomarois

Le marais audomarois est sans doute le paysage le plus emblématique du territoire. Sa notoriété dépasse désormais nettement les limites administratives du Pas-de-Calais, en témoigne sa reconnaissance par l'UNESCO en tant que « Réserve de biosphère ».

Ce paysage singulier présente des enjeux spécifiques à concilier. En effet, le marais est tout à la fois un écosystème riche et fragile, un lieu de production agricole reconnu, une aire d'attraction touristique de plus en plus forte et un secteur habité. Ces dimensions sont interdépendantes et l'équilibre est fragile comme le Schéma directeur de 2014 ou la troisième génération de contractualisation du Département ont permis de le rappeler.

Les récents événements météorologiques de l'hiver 2023/2024 constituent une mise à l'épreuve de ces équilibres séculaires et vulnérables. Leur préservation concerne avant tout les habitants, acteurs, usagers du marais mais également les territoires amont et aval. Cette



nécessaire solidarité territoriale trouve un écho dans la démarche de renouvellement et d'extension de la reconnaissance « Réserve de biosphère » que mène le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

L'idée centrale de ce contrat demeure de persévérer dans la recherche d'un équilibre pérenne qui repose à la fois sur les usages humains et la préservation des milieux naturels. En effet, le marais a un rôle essentiel en terme de stockage d'eau et de CO₂, et de réserve de biodiversité. Ainsi, l'engagement en faveur d'une agriculture durable dans le marais reste prioritaire pour chacun des partenaires ; avec un enjeu particulier de maintien des accès au marais. Les signataires comptent également poursuivre le suivi de la qualité des eaux du marais, qui est exposé à de multiples pollutions plus ou moins diffuses.

La promotion touristique des lieux connaîtra des évolutions, la volonté étant de mieux maîtriser les flux routiers et de favoriser des déplacements via les modes doux (depuis le cœur urbain à destination du marais). Le déploiement de l'EV 5 en constituera l'un des piliers.

Certains sites destinés à la protection ou à la promotion de la biodiversité feront l'objet d'une attention particulière à l'instar de la Grange Nature ou de la ferme du Zuidbrouck. De même, les mesures de protection de la biodiversité auront à connaître certaines évolutions, qu'il s'agisse de la population d'amphibiens ou encore de la flore emblématique des zones humides.



Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par les cinq partenaires en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, les partenaires apporteront, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières des cinq partenaires. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part des cinq partenaires, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser

l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes

devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ *Obligations de communication*



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais *Mon Département*

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles des cinq partenaires de ce contrat de territoire permet d'établir 3 axes de travail partagés :

- S'engager dans la poursuite de l'amélioration de la qualité écologique de ce milieu naturel d'exception.
- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais ;
- Améliorer les mobilités depuis le pôle urbain, vers le cœur de nature (marais et forêt) ;

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage des partenaires apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Ces projets pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits avec le Département, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____
en six exemplaires.

*Le Président du Syndicat Mixte
pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa*

*La Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional des Caps et Marais d'Opale*

Alain MEQUIGNON

Sophie WAROT-LEMAIRE

Le Maire de Clairmarais

Le Maire de Saint-Omer

Damien MOREL

François DECOSTER

*Le Président de la Communauté d'agglomération
du Pays de Saint-Omer*

*Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais*

Joël DUQUENOY

Jean-Claude LEROY

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



62 Pas·de·Calais
Mon Département

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et les acteurs du marais audomarois

Fiche opération n°1

Rénovation du pont du chemin de Poterwaërt

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois, Unité aménagement et animation territoriale
- **Ville** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Sixense Engineering

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Ville de Saint-Omer, chemin du Poterwaert

Contexte :

L'élaboration du Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA) en 2014 avait permis l'identification des facteurs qui fragilisent le Marais, en particulier en tant qu'espace agricole. Au rang des causes de vulnérabilité du secteur, la question des accès occupait une place prépondérante. Ainsi, un recensement des points noirs quant à l'accès au marais avait pu être mené. Il abordait notamment la situation très préoccupante des nombreux ponts desservant les ilots habités et/ou cultivés. La ville de Saint-Omer compte l'essentiel de ces ouvrages d'art sur son territoire. Au regard de leur nombre, une démarche de priorisation technique et stratégique a été menée. Les contractants ont considéré que la desserte de quartiers habités et de parcelles agricoles définissait les ouvrages prioritaires. Ainsi, le pont du Poterwaert franchit un watergang et dessert des habitations et entreprises agricoles situées Impasse des Clarisses.

Objectifs :

- Pérenniser l'accès aux habitations,
- Maintenir une activité agricole traditionnelle (limitation du tonnage).

Descriptif détaillé :

L'ouvrage s'avère particulièrement dégradé, la chaussée, les bordures, les trottoirs et garde-corps seront remplacés. La structure béton sera quant à elle renforcée, les appuis traités contre la corrosion.

Partenaires associés à l'opération :

- Chambre d'agriculture
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- CAPSO,
- 7^{ème} section de Wateringues,
- Etat.



Etudes réalisées :

- Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois en 2014,
- Diagnostic propre à chaque ouvrage d'art.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais ;
- Améliorer les mobilités depuis le pôle urbain, vers le cœur de nature (marais et forêt).

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2023	Signature du marché
Début des travaux	05/2023	
Fin des travaux	Fin 2023	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	109 918,31 €	Département / FIT	30 227,53 €
		CAPSO	28 578,76 €
		Etat (DSIL)	21 983,66 €
		Reste à charge MO	29 128,36 €
TOTAL	109 918,31 €	TOTAL	109 918,31 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et les acteurs du marais audomarois

Fiche opération n°2

Rénovation du pont chemin du Boteman

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois, Unité aménagement et animation territoriale
- **Ville :** Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Sixense Engineering

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Ville de Saint-Omer, chemin du Boteman

Contexte :

L'élaboration du Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA) en 2014 avait permis l'identification des facteurs qui fragilisent le Marais, en particulier en tant qu'espace agricole. Au rang des causes de vulnérabilité du secteur, la question des accès occupait une place prépondérante. Ainsi, un recensement des points noirs quant à l'accès au marais avait pu être mené. Il abordait notamment la situation très préoccupante des nombreux ponts desservant les ilots habités et/ou cultivés. La ville de Saint-Omer compte l'essentiel de ces ouvrages d'art sur son territoire. Au regard de leur nombre, une démarche de priorisation technique et stratégique a été menée. Les contractants ont considéré que la desserte de quartiers habités et de parcelles agricoles définissait les ouvrages prioritaires. Ainsi, le pont du Boteman franchit la rivière (le Stackelwaert) et dessert des habitations et entreprises agricoles situées Chemin du Boteman.

Objectifs :

- Pérenniser l'accès aux habitations,
- Maintenir une activité agricole traditionnelle (limitation du tonnage).

Descriptif détaillé :

L'ouvrage s'avère particulièrement dégradé, la chaussée, les bordures, les trottoirs et garde-corps seront remplacés. La structure béton sera quant à elle renforcée, les appuis traités contre la corrosion.

Partenaires associés à l'opération :

- Chambre d'agriculture,
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- CAPSO,
- 7^{ème} section de Wateringues,
- Etat.



Etudes réalisées :

- Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois en 2014,
- Diagnostic propre à chaque ouvrage d'art.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais ;
- Améliorer les mobilités depuis le pôle urbain, vers le cœur de nature (marais et forêt).

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2023	Signature du marché
Début des travaux	05/2023	
Fin des travaux	04/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	99 790 €	Département / FIT	27 416 €
		CAPSO	27 416 €
		Etat (DSIL)	25 000 €
		Reste à charge MO	19 958 €
TOTAL	99 790 €	TOTAL	99 790 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable



62

Pas-de-Calais
Mon Département

ARDRES

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Ardres



Photo Pascal Brunet

Photos Yannick Godart

Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Nous tenons à saluer l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais et la mise en place des trois pactes : le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et celui des Réussites Citoyennes. Ces axes de développement reflètent et démontrent une compréhension profonde des besoins de notre département et une volonté partagée de répondre aux défis actuels.

En tant que commune partenaire, nous nous réjouissons particulièrement de la transversalité accordée à la jeunesse et à l'environnement, deux domaines essentiels pour garantir un avenir durable et prospère à notre territoire. La jeunesse est le socle sur lequel nous bâtissons les fondations de demain, et l'environnement, le garant de la qualité de vie des générations futures.

La feuille de route départementale que vous avez élaborée, en concertation avec les acteurs locaux, est un modèle d'efficacité et de pertinence. Sa déclinaison opérationnelle sur le terrain permet une mise en œuvre rapide et adaptée aux spécificités de chaque territoire. La nouvelle phase de contractualisation que vous proposez incarne parfaitement notre projet politique commun : un contrat flexible, innovant, et résolument tourné vers l'action locale.

L'approche que vous décrivez, fondée sur un dialogue permanent et une connaissance fine des territoires, est en totale adéquation avec nos valeurs et nos pratiques. Ce mode de gouvernance participative assure que chaque décision prise est en adéquation avec les besoins réels des populations et des territoires concernés.

Pour notre commune, la contractualisation avec le Département permettra de réaliser des projets concrets, répondant aux attentes de nos concitoyens en vue de poursuivre l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie de nos habitants. Qu'il s'agisse de la rénovation de nos infrastructures ou de la protection de nos espaces naturels, ces collaborations seront porteuses d'avenir et d'innovations.

En conclusion, nous nous engageons pleinement à poursuivre cette dynamique positive aux côtés du Conseil départemental. Ensemble, nous continuerons de travailler avec détermination pour le bien-être de nos citoyens, le développement de notre jeunesse et la protection de notre environnement.

Ludovic Loquet,
Maire d'Ardres



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ *Préambule*

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Photo Jérôme Pouille



Photo Yannick Caubert



Photo Jérôme Pouille

Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo: Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Commune de l'arrière-pays du littoral calaisien, Ardres est connue pour son patrimoine architectural et son cadre de vie agréable entre ses ruelles pavées, son lac et ses nombreux espaces naturels. Ardres, compte parmi les principaux pôles de services de la Communauté de communes du Pays d'Opale. Commune de 4 320 habitants, elle est également l'un des deux bourgs-centres de cette intercommunalité et concentre une grande majorité des services et équipements satisfaisant aux besoins des ardrésiens et des habitants des communes environnantes. Dans le contexte actuel et au regard notamment des derniers événements climatiques, la commune a priorisé quatre axes principaux d'action pour lui permettre de préserver ses ressources et de renforcer son attractivité.

Une qualité de vie améliorée pour tous

La commune d'Ardres souhaite offrir aux habitants un cadre de vie agréable et sécurisé. Cela passe par l'amélioration des infrastructures, la création de nouveaux espaces publics, et le renforcement des services de proximité. Une attention particulière sera portée à la sécurité et à la propreté des espaces urbains, ainsi qu'au développement des mobilités durables, en améliorant notamment les infrastructures routières et en promouvant l'utilisation des modes de transport doux (vélo, marche, etc.).

Une transition écologique réussie

La transition écologique est une priorité transversale. La commune s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire son empreinte carbone, protéger les espaces naturels, et promouvoir les énergies renouvelables.



Un soutien fort à la jeunesse et à l'éducation

La jeunesse étant au cœur du projet de territoire, une attention particulière sera portée à l'amélioration des infrastructures scolaires, au développement de programmes pédagogiques novateurs, et à l'accessibilité des activités culturelles et sportives pour tous les habitants. L'objectif est de préparer les jeunes aux défis de demain en leur offrant un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement.

Un patrimoine culturel valorisé

La commune a décidé de s'engager dans la valorisation et la préservation de son riche patrimoine culturel et historique, dont l'attractivité dépasse les limites du bourg-centre. Ainsi, des projets de restauration et de mise en valeur de sites historiques seront menés, et une programmation culturelle variée sera proposée pour dynamiser la vie locale et attirer les visiteurs.

En cohérence avec les trois pactes du Conseil départemental, le projet communal vise à construire une commune résiliente, dynamique, et solidaire ; qui s'inscrit également dans le projet communautaire 2022-2032. Grâce à une gouvernance participative et à un dialogue constant avec les concitoyens, des actions concrètes et innovantes seront mises en place pour répondre aux défis de demain et améliorer durablement la qualité de vie de tous les habitants.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par la commune d'Ardres en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Ardres, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune d'Ardres d'établir quatre axes de travail partagés :

- Amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des équipements et services aux publics.
- Adaptation de l'aménagement du territoire aux impératifs d'adaptation au changement climatique.
- Favoriser la sécurisation du réseau routier pour concilier au mieux les différents types de mobilité.
- Répondre aux défis de demain par une prise en compte de la résilience et l'adaptation du territoire.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune d'Ardres pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Ardres,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Ludovic LOQUET

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Calaisis

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services de la commune d'Ardres



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026Conseil départemental du Pas-de-Calais
et commune d'ARDRES

Fiche opération n°1

Restructuration des espaces à Bois-en-Ardres**A – GENERAL****Maîtrise d'ouvrage :** Commune d'Ardres**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis
- **Commune :** Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Ducrocq TP – ID VERDE – Eiffage Energie**B – DESCRIPTION DU PROJET****Localisation du projet :** Bois-en-Ardres**Contexte :**

La rue du Général de Saint-Just et la rue des rosiers constituent un axe structurant majeur du quartier de Bois en Ardres, centralité complémentaire au cœur de ville d'Ardres.

Devant le constat de son état dégradé et peu qualitatif, la Ville d'Ardres souhaite requalifier ces voiries et les parvis et places qui la bordent. Ce secteur est structurellement le cœur de vie du lieu-dit de Bois-en-Ardres et les équipements (écoles, gymnase, salle communale...) qui y sont présents viennent compléter l'offre de service présente dans le bourg-centre en permettant au public vivant dans ce secteur et donc plus éloigné d'accéder à des services en proximité.

Certains de ces équipements accueillent par ailleurs un public supra-communal notamment au regard des activités associatives.

Objectifs :

- Requalification des espaces et valorisation des espaces,
- Renaturation des parvis et places avec revalorisation des espèces végétales et création d'ilots de fraîcheur,
- Sécurisation de la route pour affirmer la place du piéton et des cyclistes,
- Création de places de stationnements désimperméabilisées,
- Restauration des réseaux d'eaux,
- Installation d'un éclairage public à faible consommation énergétique,
- Agrandissement des trottoirs et meilleur accès aux équipements publics.

Descriptif détaillé :

- Enfouissement des réseaux,
- Éclairage public sur l'ensemble du périmètre,
- Voirie, parvis,
- Assainissement (non inclus dans les dépenses éligibles),
- Aménagements paysagers, espaces verts et mobilier urbain.



Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Département,
- Région,
- FDE,
- Agence de l'eau.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : bureau BPH GEOMETERS EXPERTS

Etudes réalisées :

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée en 2022 par les cabinet BPH et Paysage 360°

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des équipements et services aux publics,
- Adaptation de l'aménagement du territoire aux impératifs d'adaptation au changement climatique,
- Favoriser la sécurisation du réseau routier pour concilier au mieux les différents types de mobilité,
- Répondre aux défis de demain par une prise en compte de la résilience et l'adaptation du territoire.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début des travaux	04/2024	Enfouissement et assainissement : avril 2024 Parvis école : juillet 2024 Parvis éco-gymnase : septembre 2024 Parking salle en étoile et parvis église : janvier 2025 Rues : mai 2025
Fin des travaux	12/2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Enfouissements, éclairage public	403 646,00 €	Département / FIT	325 000,00 €
Parvis de l'école	296 774,46 €	Département / Droit commun ¹	260 000,00 €
Voiries, espaces verts, mobiliers	579 612,50 €	DETR	210 220,20 €
Parvis gymnase	272 344,86 €	DSIL	20 000,00 €
Parvis salle en étoile et église	418 917,20 €	Région Hauts-de-France	500 000,00 €
AMO	126 101,00 €	FDE 62	174 872,00 €
Diagnostics	8 160,00 €	Agence de l'eau	70 308,00 €
Mission SPS	9 343,75 €	Reste à charge MO	554 499,57 €
TOTAL	2 114 899,77€	TOTAL	2 114 899,77€

¹ FARDA 2024 et 2025 et amendes de police



Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Fabrique Défi

Fabrique
Défi

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
FORMATION & INSERTION



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Afin de travailler davantage sur l'attractivité des métiers ainsi que leur accessibilité l'association « Fabrique DÉFI » souhaite proposer une plateforme d'échanges et de rencontres dédiée aux métiers en tension de notre territoire. Nous souhaitons offrir aux visiteurs la possibilité de tester les métiers, de s'informer sur les formations disponibles et d'être orientés vers les partenaires locaux pour concrétiser leur projet professionnel.

Les ateliers pratiques permettent de comprendre et d'appréhender divers métiers en s'immergeant directement dans les secteurs d'activité concernés.

Par ailleurs, nos conseillers offrent un accompagnement personnalisé pour aider chacun à définir et réaliser son projet professionnel, en partenariat étroit avec les entreprises locales et les services publics de l'emploi.

« La Fabrique DÉFI » par le biais de « la Fabrique en pratique » est un laboratoire d'innovation sociale, anticipant les évolutions du marché du travail pour offrir des services pertinents. Nous souhaitons développer nos activités, diversifier nos ateliers, élargir notre réseau de partenaires et renforcer notre capacité de suivi.



Ezedine Kara
Président de la Fabrique Défi

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Issue de la fusion en 2019 de la Mission Locale du Calais, de la Maison de l'Emploi, de la Formation du Calais et du PLIE de Grand Calais Terres et Mers, « la Fabrique DÉFI » (Développement Économique, la Formation et l'Insertion) a pour objet de promouvoir l'accueil, l'orientation et l'information. De par son implantation, l'association rayonne à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Grand Calais Terres et Mers et de la Communauté de communes du Pays d'Opale.

La démarche de l'association « Fabrique Défi » repose sur une vision globale et prospective, prenant en compte les dynamiques locales et régionales, pour mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs.

Elle accompagne les publics jeunes comme adultes dans la définition de projets d'insertion sociale, de formation et d'emploi dont notamment les bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de vingt-six ans, identifiés comme étant en mesure d'accéder à l'emploi, via un programme de suivi personnalisé afin de développer des compétences pour mieux appréhender le marché du travail.

Les principaux enjeux de « la Fabrique Défi » s'articulent autour de la mise en relation entre le public et les besoins de main-d'œuvre en tension, à travers quatre axes stratégiques :

Découverte des métiers en forte demande

L'un des principaux objectifs de l'association est de sensibiliser aux filières professionnelles qui se trouvent en tension. Elle organise régulièrement des ateliers pratiques et des rencontres avec des professionnels pour permettre aux publics en recherche d'emploi de découvrir concrètement différents métiers, d'en comprendre les exigences et les opportunités. Cette immersion pratique est essentielle pour susciter des vocations et orienter efficacement les demandeurs d'emploi vers des secteurs professionnels porteurs.

Parallèle avec les formations disponibles

Une découverte des métiers ne serait pas complète sans un ac-

cess direct aux formations correspondantes. Il est essentiel de faire le lien entre les aspirations professionnelles des individus et les offres de formation disponibles à l'échelle du territoire du calais. La Fabrique DÉFI collabore étroitement avec les centres de formation et les institutions éducatives locales pour offrir un panorama complet des cursus accessibles. L'association informe et oriente les demandeurs d'emploi vers les formations qui peuvent leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour intégrer rapidement le marché du travail. En mettant en lumière les parcours de formation adaptés, l'offre de services de l'association contribue à une montée en compétence efficace et rapide des publics.

Connexion avec les projets économiques locaux et régionaux

Un autre enjeu majeur est de tisser des liens solides entre les demandeurs d'emploi et les projets économiques en cours ou à venir, tant au niveau local que régional. La Fabrique DÉFI s'inscrit dans une démarche proactive de veille économique ; identifiant et analysant les projets de développement économique et les besoins en main-d'œuvre associés, pour mieux anticiper la préparation des publics et les opportunités dès leur émergence.

Son rôle est aussi de faciliter la communication et la collaboration entre les entreprises, les collectivités locales et les organismes de formation. En étant à l'écoute des entreprises et en comprenant leurs attentes, la Fabrique Défi est en mesure de proposer des parcours de formation et d'insertion professionnelle qui répondent précisément aux exigences du marché. Cette approche permet de réduire les écarts entre les compétences disponibles et les besoins des employeurs, favorisant ainsi une adéquation optimale entre l'offre et la demande d'emploi.

Vision Globale et Anticipative

Enfin, la stratégie de la structure repose sur une vision globale et anticipative du territoire. Au-delà des besoins immédiats, elle s'efforce de prévoir les tendances futures du marché du travail et de préparer dès aujourd'hui les demandeurs d'emploi aux métiers de demain, en intégrant les évolutions technologiques et économiques dans ses stratégies d'accompagnement et de formation.



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

INGÉNIERIE 62

Le réseau d'expertise publique au service des collectivités du Pas-de-Calais

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par l'association Fabrique Défi en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire du Calais. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de Fabrique Défi, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fonamen-

taux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'ap-

prentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepletier

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de l'association Fabrique Défi permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Proposer des expériences immersives auprès des publics cibles du Département pour les accompagner vers l'emploi et les métiers qui recrutent.
- Poursuivre l'accompagnement spécifique des publics identifiés comme étant éloignés de l'emploi (BRSA, jeunes, femmes, publics sortants de l'ASE, ...).
- Permettre aux collégiens de découvrir les métiers autrement et notamment par la mobilisation des nouvelles technologies.
- Développer les partenariats autour de ce projet structurant.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'association Fabrique Défi apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'association pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'association, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Fabrique Défi
le Président,*

Jean-Claude LEROY

Ezedine KARA

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Calaisis
- Maison du Département des solidarités du Calaisis

Côté partenaire :

- Direction générale
- Pôle Recrutement Formation Prospective
- Pôle orientation, inclusion et mobilité
- Pôle accompagnement Jeunes
- Pôle accompagnement Adultes
- Service financier
- Service communication

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026**Conseil départemental du Pas-de-Calais
et La Fabrique Défi**

Fiche opération n°1

Aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La Fabrique en Pratique »**A – GENERAL****Maîtrise d'ouvrage :** La Fabrique Défi**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis et Maison du Département Solidarité du Calaisis
- **Fabrique Défi :** Direction

Maîtrise d'œuvre : La Fabrique Défi**B – DESCRIPTION DU PROJET****Localisation du projet :** rue des Salines à Calais**Contexte :**

Les travaux collectifs du territoire sur les métiers en tension effectués en 2021, ont mis en avant la nécessité de travailler davantage sur l'attractivité des métiers ainsi que leur accessibilité, et ce, d'une manière innovante auprès du public (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion professionnelle...).

La Fabrique Défi s'est emparée de ce sujet et un projet de « tests métiers » dans un lieu dédié a été proposé, validé par de nombreux partenaires du Service Public de l'Emploi Local. L'Etat a ainsi proposé le financement d'une phase de préfiguration entre septembre et décembre 2022 dans le cadre des crédits Politique de la Ville.

La Ville de Calais a accompagné cette démarche en mettant à disposition de la Fabrique Défi 3 salles au sein du SAS Coluche (centre de ressources pour les jeunes en décrochage).

Au regard de la fréquentation et des animations sectorielles proposées sur cette période, le projet s'est vu reconduit sur l'année 2023 avec des phases tests pour différents publics et sur différents secteurs d'activité.

Objectifs :

Au regard du développement du projet, la Ville de Calais a proposé de mettre à disposition un local beaucoup plus grand et plus adapté à cette innovation. Ce nouveau local doit permettre à la Fabrique Défi de créer un espace de ressources et de conseils « nouvelle génération » dédié à l'information sur les métiers d'avenir du bassin d'emploi de Calais. Ce projet s'inscrit dans une logique territoriale avec une mise en synergie des centres de formation et des entreprises locales. Les secteurs en tension sont priorités pour permettre de répondre aux difficultés de recrutement rencontrées.

Cette approche s'inscrit dans une démarche d'orientation professionnelle mais aussi d'information. La Cité Educative du territoire est déjà un partenaire majeur de l'opération, tout comme l'ensemble des collèges du territoire pourront l'être aussi. « La Fabrique en Pratique » sera un lieu unique où du matériel adapté (numérique et physique) sera disponible pour permettre une mise en pratique continue en fonction des métiers choisis.



Descriptif détaillé :

Ce bâtiment étant désaffecté, il est nécessaire de faire des travaux d'aménagement et de mise aux normes afin d'accueillir du public. L'objectif général est de conserver l'espace global atelier ainsi que le petit espace existant pour y proposer une salle cinéma/micro amphi et enfin, créer un bureau mixte salle de réunion et un SAS d'entrée vitré.

Pour cela, les travaux envisagés sont les suivants :

- Pose de cloisons en panneaux isothermes coupe-feu avec châssis vitrés,
- Installation d'équipements de distribution électriques, d'éclairage, de réseau informatique, de sécurité incendie et anti-intrusion,
- Aménagement plomberie, ventilation, chauffage, réseaux (sanitaires, bureaux et salle),
- Révision du système de chauffage,
- Remplacement de la grande porte (perte de chaleur),
- Isolation.

Effets et résultats attendus du projet sur le territoire :

- Pouvoir, de façon régulière, présenter des métiers afin de favoriser l'accès à la formation professionnelle, dont l'alternance,
- Favoriser les circuits courts dans la relation offre/demande de formation,
- Créer une salle de cinéma ou micro amphi afin d'expliquer en détail certains métiers, les mettre en pratique, via des professionnels ou des animateurs.

Partenaires associés à l'opération :

- L'Education Nationale :
 - o La Cité Educative pour les QPV de la Ville de Calais,
 - o L'ensemble des collèges/lycées du District attenant à notre bassin d'emploi.
- Pour les demandeurs d'emploi ou public sorti du système scolaire :
 - o Les centres sociaux,
 - o Le SAS Coluche (projet de prévention du décrochage scolaire sur les QPV de Calais),
 - o Pôle Emploi / France Travail,
 - o Les publics de la Solidarité (Conseil départemental du Pas-de-Calais).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

BDI INGENIERIE

Modalités de fonctionnement :

Le lieu aura vocation à être ouvert toute la semaine.

L'accueil quotidien s'inscrit dans la volonté de faire de « la Fabrique en Pratique » un lieu fixe, accueillant du public en permanence et d'être mieux identifié par le grand public.

Cet accueil des visiteurs au sein de l'univers multi-métiers s'organise par le biais de deux grands types de sessions :

- les sessions tout public,
- les sessions de groupe.

Les matinées thématiques « métiers » ou « sectorielles » seront également une composante importante de cette organisation.

Cet espace sera animé par une équipe dédiée (actuellement 1 chargé de projet avec, à terme, 2 à 3 animateurs pour étoffer l'équipe).

L'espace sera aménagé par de nombreux tests métiers, des escape-games, du matériel de réalité virtuelle (5 casques de réalité virtuelle seront disponibles) qui permettront un accueil et un accompagnement immersif dès l'entrée dans le bâtiment.

L'espace permettra une certaine modularité pour les événements thématiques afin d'y intégrer des tests métiers en fonction des partenaires associés et de leurs possibilités.

Etudes réalisées :

Mobilisation d'un bureau d'étude pour l'accompagnement des travaux.



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent
	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Proposer des expériences immersives auprès des publics cibles du Département pour les accompagner vers l'emploi et les métiers qui recrutent,
- Poursuivre l'accompagnement spécifique des publics identifiés comme étant éloignés de l'emploi (BRSA, jeunes, femmes, publics sortants de l'ASE, ...),
- Permettre aux collégiens de découvrir les métiers autrement et notamment par la mobilisation des nouvelles technologies,
- Développer les partenariats autour de ce projet structurant.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	07/2024	
Début des travaux	07/2024	
Fin des travaux	10/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Travaux plomberie/chauffage	40 643 €	Département / FIT	35 000 €
Portes sectionnelles	17 417 €	Grand Calais Terres et Mers	50 000 €
Electricité	35 544 €	Région Hauts-de-France	15 000 €
Menuiserie	24 990 €		
Bardage	25 000 €		
Sécurité	6 901 €		
BDI	10 800 €	Reste à charge MO	61 295 €
TOTAL	161 295 €	TOTAL	161 295 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

671 416,74 € (rémunération du personnel : 544 710,21 € TTC / achat de matériel : 45 000 € TTC / charges indirectes : 81 706,53 € TTC)

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Courrières**



Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Courrières, commune de 10300 habitants de l'Agglomération Hénin-Carvin se caractérise par un tissu associatif développé en particulier dans le cadre sportif.

Convaincue de son bénéfice social, notre Ville accompagne cet engouement en proposant des infrastructures de qualité pour satisfaire le plus grand nombre : dojo, piscine, salles de sports, city-stade, halle de tennis, salle de boxe... sont autant d'exemples de notre dynamisme.

Aujourd'hui, le stade Gabriel Péri, véritable arène du sport aussi bien pour les associations, le Collège que pour le grand public nécessite de profondes rénovations et l'ouverture à de nouvelles pratiques (padel, pétanque, athlétisme...)

Assuré du gain sur le cadre de vie des habitants et résolument axé sur la recherche de diminution des impacts environnementaux dans la construction de ce projet, la contractualisation avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, qui plus est en ces temps de Jeux Olympiques 2024, m'apparaît comme primordiale.

Président de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, la rénovation du stade constitue à mes yeux un enjeu majeur du mandat 2020-2026 pour la municipalité mais aussi pour les communes voisines. Il représentera, à terme, un équipement structurant d'un point de vue social sur lequel pourront s'appuyer les différents dispositifs municipaux et intercommunaux mis en place (Programme de Réussite Educative (PRE), lutte contre le Handicap, égalité hommes Femmes, prévention jeunesse...).

Christophe Pilch,
Maire de Courrières



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

La commune de Courrières se situe à l'intersection des axes Lens-Douai et Arras-Lille, ainsi qu'aux portes de la métropole lilloise (moins de 30 km). Son territoire, d'une superficie de 860 hectares, est entouré au Nord-Ouest jusqu'au Sud-Est par les canaux de la Deûle et de la Souchez. Détruite en grande partie durant la seconde Guerre Mondiale, la partie construite, sous la forme traditionnelle de structure urbaine, s'est développée de manière concentrique autour du carrefour des routes départementales 46 et 919.

L'activité des Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais a également laissé de nombreuses traces visibles, résorbées grâce à des efforts importants de la municipalité ayant permis de requalifier les installations, friches et logements. L'opération de renouvellement urbain initiée de 2006 à 2016 sur le quartier prioritaire du Rotois

(1 600 habitants), grâce aux crédits de l'ANRU, a finalisé la mutation physique de la commune par l'intermédiaire de multiples opérations de démolition, de reconstruction, d'aménagements, de créations d'équipements, de réhabilitation et de résidentialisation. Le secteur rural quant à lui fait l'objet de mesures de protection sans pour autant s'opposer à l'urbanisation nécessaire de la commune.

Un peu plus de 10 300 habitants résident sur le territoire communal et bénéficient d'un maillage resserré d'équipements structurants que ce soit dans le domaine de la culture (médiathèque François Mitterrand, cinéma municipal « Le Travelling »), du sport avec une vingtaine d'équipements permettant une pratique sportive élargie, de l'éducation avec le collège Claude Debussy qui accueille plus de 500 élèves et la présence de 8 écoles





primaires et maternelles, de la jeunesse sans oublier le volet « nature » avec le parc des Berges de la Souchez qui s'étire sur une dizaine de kilomètres le long du canal de la Souchez, garant d'une attractivité permanente et d'un cadre de vie exemplaire pour les Courriérois.

Entre 2021 et 2023, une analyse des besoins sociaux a été menée sur la commune de Courrières. La santé de la population en ressort comme une priorité compte-tenu de son accès difficile pour le public précaire et âgé. Rendre accessible à tous la pratique sportive est donc primordial. La création d'un équipement sportif supplémentaire permettrait de proposer au public de découvrir différentes pratiques sportives. Au-delà de l'intérêt indéniable de la pratique du sport pour les administrés peu habitués à fréquenter nos structures (prévention de l'obésité, meilleure gestion des émotions, bien-être psychologique, reprise de confiance en soi...), Courrières mène de nombreuses actions permettant l'égalité entre les hommes et les

femmes. La pratique du sport sur des créneaux adaptés aux contraintes de ces femmes est l'un des objectifs du projet communal.

Dans le cadre des ateliers de lutte contre les violences faites aux femmes dispensés par le CCAS, celles-ci expriment la volonté de bénéficier d'ateliers sportifs nouveaux permettant la valorisation de leurs compétences et le développement de leur bien-être.



La situation des seniors isolés est au centre des préoccupations de la municipalité. Le boulodrome constitue un lieu de pratique sportive et favorise la rencontre entre les différents publics (tout âge, différents quartiers et milieu social). Actuellement un club de pétanque est constitué au niveau du quartier prioritaire de la ville. Nous avons pour objectif de valoriser l'exercice de la citoyenneté via ce nouveau lieu de rencontres. La ville mène également un atelier de football avec les jeunes peu habitués à fréquenter les structures communales. Ces ateliers permettent aux jeunes d'accéder à la pra-



tique sportive mais également de créer du lien avec les professionnels pouvant les accompagner dans le cadre de leurs démarches administratives, professionnelles...

Le Programme de Réussite Educative prévoit également de s'appuyer sur cette infrastructure sportive dans la création du lien de confiance éducatif en dehors des lieux de rencontres habituels et formels.

En outre, soucieuse des enjeux en matière environnementale, de préservation des ressources et de transition écologique, la commune de Courrières s'est engagée, depuis le 20 mars 2023, avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin au sein du Projet de Territoire Ecologique (PTE), consciente que ces enjeux

sont désormais une nécessité à laquelle elle ne peut se soustraire. En conséquence, l'équipe municipale a défini un programme d'opérations cohérent, ambitieux et innovant :

- La modernisation massive du parc d'éclairage public avec des matériels plus économes
- La rénovation énergétique/thermique des bâtiments communaux énergivores
- Les requalifications urbaines des ilots Lepoivre et de la rue Briquet
- Les opérations de renaturation
- La réhabilitation profonde du stade Péri pour offrir une meilleure pratique sportive, intergénérationnelle et inclusive.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par la commune de Courrières en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Courrières, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Courrières permet d'établir 4 axes de travail partagés :

- la recherche de l'épanouissement individuel, par le sport notamment,
- le soutien aux approches sociales, inclusives et intergénérationnelles,
- le renforcement de l'engagement de la commune dans la transition énergétique et écologique,
- la modernisation des équipements publics, leur accessibilité.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Courrières,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Christophe PILCH

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du département aménagement et développement territorial de Lens Hénin

Côté partenaire :

- La Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Courrières

Fiche opération n°1

Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Courrières

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **EPCI** : Direction Générale des Services

Maîtrise d'œuvre : Services techniques (bureau d'études) + missions de maîtrise d'œuvre

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Courrières - Stade Péri à proximité du collège Debussy – allée du stade – 62710 Courrières

Contexte :

Depuis quelques années, il est constaté une augmentation continue des pratiquants :

- du club de football (341),
- des vétérans (23),
- de l'utilisation de plus en plus fréquente du collège (450 élèves),
- de l'association de running loisirs (46),
- des usagers en provenance des communes de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin.

La commune de Courrières a ainsi mené une réflexion sur la requalification du stade Péri, situé à proximité du Collège Debussy, de la salle de sports départementale Péri et de la halle de Tennis Cochet.

Aussi, il a paru nécessaire de revoir les aménagements et équipements actuels pour offrir une meilleure pratique sportive et inclusive.

Le projet a également pour objectif de diminuer de manière significative les coûts de fonctionnement de cet équipement grâce à l'utilisation de matériaux économes.

Objectifs :

La ville souhaite offrir à ces habitants des conditions d'apprentissage optimisées, et permettre un usage permanent des terrains existants, par tous les temps, adaptés notamment pour les personnes en situation de handicaps (cécifoot).

Actuellement, les terrains de jeux sur pelouse existants ne permettent plus une utilisation sur les 12 mois de l'année, notamment lors des périodes pluvieuses.



Descriptif détaillé :

La première phase du projet de développement de l'espace sportif consiste en :

- la réalisation d'un terrain synthétique de 105 mètres sur 68 mètres permettant son homologation par la Fédération Française de Football,
- la réhabilitation et la reconfiguration de 2 terrains en herbe.

Le choix d'un terrain synthétique permettra aux utilisateurs de jouer de manière constante sur le terrain, quel que soit le temps. De plus, il dispose de bonnes propriétés d'amortissement, et absorbe mieux les chocs que le gazon naturel. Il permet également de diminuer les coûts de fonctionnement (pas de tonte, pas de travaux de régénération, pas d'engrais, ni d'eau) et d'avoir une plus grande durabilité.

La dimension Développement Durable sera prise en compte à chaque étape du projet, comme le remplissage du nouveau terrain synthétique avec du liège, matière première naturelle et renouvelable qui réponds à de nombreux des critères environnementaux.

Il est prévu également, l'utilisation généralisée des dispositifs Led pour les nouveaux éclairages du stade Péri, afin de réaliser d'importantes économies d'énergie.

La prise en compte des Personnes en Situation de Handicaps (PSH) et la pratique féminine sont des enjeux intégrés à chaque phase du projet, afin d'apporter des solutions concrètes d'accès et de pratiques. A titre d'exemple, le terrain sera mis à disposition des équipes cécifoot et handifoot pour y organiser des tournois. De plus, l'ASC Foot hébergée au stade Péri, a dépêché un stagiaire BEPEJEPS, pour démarcher les écoles élémentaires, et trouver un partenariat pour sensibiliser, dès le tout jeune âge, à la pratique du foot féminin.

La dimension sociale sera développée grâce à ce nouvel équipement sur les thématiques santé, égalité femme – homme, lien intergénérationnel. A ce titre, plusieurs actions sont envisagées :

- Des ateliers « Foot » avec les jeunes peu habitués à fréquenter les structures communales sont déjà mis en place depuis plusieurs mois. A travers de ces ateliers, l'objectif est de créer un lien de confiance, et de travailler avec les jeunes sur les règles de vie du quotidien et de promouvoir les valeurs du vivre ensemble (l'hygiène, le respect des règles, le respect de l'autre...),
- Le CCAS mettra en place des ateliers de découverte réguliers destinés à rendre accessible à tous la pratique sportive,
- Des tournois de football en mixité seront organisés afin de permettre la rencontre des différents clubs et de valoriser l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge.

Enfin, le Programme de Réussite Educative (PRE) prévoit d'utiliser le stade Péri et ses équipements comme un support à la création du lien de confiance éducatif, en dehors des lieux de rencontres habituels et formels.

Partenaires associés à l'opération :

- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Agence Nationale du Sport (ANS),
- FAFA,
- Conseil Régional des Hauts-de-France,
- CAHC (Fonds de concours PTE),
- Etat / DETR.

Modalités de fonctionnement :

Associatif

Etudes réalisées :

- Scenario Ara Architectes : étude de faisabilité,
- GINGER CEBTP et APOGEO-MEURISSE : études de faisabilité, de sols, des structures et fondations,
- GEOLYS et INGEO : relevés topographiques, sondages réseaux,
- Espace Diagnostics : diagnostics amiante et plomb,
- URBYCOM : Étude d'infiltration des eaux de pluies, diagnostic zone humide,



- VEOLIA : Sondage réseau assainissement,
- BE : Étude d'éclairage du terrain synthétique.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires
Ambition 13	Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout
Ambition 7	Valoriser et soutenir ceux qui s'engagent
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- L'épanouissement individuel, par le sport notamment,
- Les approches sociales, inclusives et intergénérationnelles,
- La transition énergétique et écologique,
- La modernisation des équipements publics, leur accessibilité.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	02/2024	
Début des travaux	07/2024	
Fin des travaux	10/2024	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Installation de chantier	27 148,31 €	Département / FIT	100 000,00 €
Terrassement et VRD	144 495,50 €	Département / Droit commun	230 000,00 €
Electricité	63 742,40 €	Région Hauts-de-France	150 000,00 €
Eclairage	108 260,20 €	Etat / DETR	70 048,60 €
Infrastructure et équipements sportifs	289 485,88 €	Agence nationale du Sport	100 000,00 €
Gazon synthétique et naturel	407 153,38 €	Fédération Française de Football (FAFA)	40 000,00 €
Cheminements et abords	82 783,00 €	Communauté d'agglomération Hénin-Carvin	76 000,00 €
Serrurerie	173 151,26 €	Reste à charge MO	530 171,33 €
TOTAL	1 296 219,93 €	TOTAL	1 296 219,93 €

Les dépenses d'assainissement à hauteur de 6 531,96 € n'étant pas éligibles, cette dépense a été retranchée du montant total HT réel des travaux qui est de 1 302 751,89 €.

Coût de fonctionnement de l'équipement :

- Le nouvel éclairage sera peu consommateur car à LED,
- Pour l'usage de l'eau, un forage va être réalisé à proximité des terrains en herbe pour l'arrosage de ces derniers (demande d'autorisation de forage faite auprès de l'Agence de l'Eau),
- Le terrain synthétique quant à lui, ne nécessitera pas d'eau ni d'entretien-de tonte. Seul le remplacement du remplissage en liège sera effectué lorsque celui-ci s'avérera nécessaire.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux (jeunes, PA, PH) /Engagement Handicap du CD
- Tarif adapté aux publics cibles du Département : jeunes (collégiens)
- Inclusion des personnes avec handicap : adaptation cécifoot



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Wingles



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes: **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Chef-lieu de canton, au cœur du bassin minier, la commune de Wingles symbolise à la fois les ambitions d'un territoire qui se réinvente au sortir des ères minières et industrielles qui ont longtemps marqué et imprégné la vie et les hommes.

Education, économie, emploi, mobilité, je vis en tant que Maire le quotidien de mes administrés dont l'accès aux services les plus essentiels est de plus en plus compliqué.

La commune a pris à bras-le-corps l'une de ces compétences principales: l'éducation, notamment des plus jeunes et la mise au centre de toutes ses actions. En 2020 un projet éducatif de territoire a été voté par le conseil municipal, les actions politiques de la ville ont intégralement été redynamisées et le PRE (parcours de réussite éducative) tourne à plein régime.

Cette dynamique ne peut pas, ne doit pas, être seulement incarnée par la commune, mais portée par ses habitants, et accompagnée par ses partenaires.

Le projet qui vous est proposé n'est pas celui d'une équipe municipale, mais celui de la population d'une ville, qui a été intégrée dès la réflexion, à toutes les phases de l'avant-projet. Une population qui partage la fierté d'être originaire du bassin minier, et qui a envie de montrer que le meilleur de ce territoire n'est pas derrière lui, mais devant nous.

Sébastien Messent,
Maire de Wingles



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ *Préambule*

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

La commune de Wingles est chef-lieu d'un canton du bassin minier, rattachée à la communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Elle est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, de par son patrimoine minier. Elle est l'une des rares communes minières de la région à présenter un solde migratoire positif.

Située en périphérie de Lens, à proximité de la Métropole Européenne de Lille, sa population va croître jusqu'en 2032 via l'aménagement d'une ZAC, lancé en 2007, qui lui fera dépasser la strate des 10 000 habitants.

L'arrivée de cette population revêt de nos nombreux enjeux en termes de mixité sociale, 49 % de la population actuelle vivant en Quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville (QPV), de dynamisme commercial, et plus pragmatiquement, de capacité d'accueil au sein des structures de la ville.

C'est pour répondre aux enjeux actuels d'une population en grand besoin, tout en anticipant l'avenir, que la municipalité a lancé un chantier pluriannuel de renouvellement urbain.

La place centrale a été entièrement rénovée en 2021-23, le Parc Marcel Cabiddu (géré en SIVOM) poursuit sa mue qui doit permettre à la ville d'assumer son rôle de poumon vert sur son territoire (30 % de la ressource en eau de l'agglomération vient de la commune de Wingles) tandis que le centre-ville commence sa mutation. Après le CCAS en 2023, c'est la mairie qui subira une cure de jouvence, avant la réhabilitation d'une friche commerciale en Tiers-Lieu culturel juste en face de celle-ci.

Renforcer l'attractivité de son centre-ville est un enjeu important pour une ville dont la population est plus éloignée des réseaux de transport en commun développés dans les centralités du territoire (Lens notamment).

Portée par une ambition éducative forte, la ville prend à bras-le-corps ses responsabilités pour donner à sa population les meilleures chances de réussite. En 2022, la ville a voté et déployé un Projet Éducatif de Territoire.



Photo Jérôme Poullie



Photo Yannick Cabart



En 2024, c'est un projet culturel de territoire qui viendra compléter le cadre d'une politique éducative, culturelle que la municipalité envisage comme émancipatrice et porteuse d'une dynamique locale marquée. 2025 verra l'ouverture du Tiers-Lieu à dominante culturelle tandis qu'en parallèle, une nouvelle école maternelle devrait sortir de terre en 2026.

La déclinaison de cette politique peut être précisée sur le Tiers-Lieu culturel à proprement parler. L'aménagement d'un Tiers-Lieu revêt de nombreux enjeux, qui peuvent être synthétiquement résumés par :

- Donner les moyens à la commune, et aux quartiers prioritaires de la ville qui la composent notamment, de jouer son rôle de primo-intervenant dans l'accompagnement vers la culture, première porte d'entrée vers l'éducation.

Les dernières études INSEE montrent un décalage de plus en plus marqué entre le taux de non diplômés de plus de 30 ans sur la commune par rapport au département.

Cet équipement est conçu et envisagé pour permettre d'accompagner les Winglois, par :

- la lecture publique et la lutte contre l'illettrisme ;
- l'apprentissage du numérique et l'autonomie à l'usage des nouvelles technologies ;
- les premiers apprentissages et enseignements artistiques sur la commune.

- Compléter le maillage territorial en termes d'équipements structurants de lecture publique en permettant à Wingles,
 - d'intégrer les réseaux des bibliothèques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
 - de déployer sur la ville la politique artistique de la commune et les engagements communautaires liés à la

charte de coopération du contrat local d'éducation artistique et musicale (CLEA) signée avec la DRAC et la Région Hauts-de-France,

- d'offrir aux Winglois les mêmes possibilités d'apprentissage et d'ouverture sur le monde culturel qu'à leurs voisins.

Le Tiers-Lieu culturel est conçu comme un lieu hybride, qui n'a pas vocation à concurrencer les médiathèques des communes voisines ou les bibliothèques alentour, mais de proposer autre chose, en complétant, dans un lieu totalement atypique, l'offre culturelle du territoire. Pensé

par la population wingloise, pour la population du territoire.



- Accélérer la mutation de la commune, dans la même philosophie qui anime les chantiers liés à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), en remplaçant une friche commerciale d'une décennie par un équipement de centre-ville, en entrée des QPV.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des chantiers de rénovation lancés par la municipalité depuis 2020. Situé dans la principale artère de la ville, l'équipement est voisin du CCAS (rénové en 2023) et fait face à la mairie, qui connaîtra également une rénovation.

L'équipement est également pensé pour favoriser l'attractivité des commerces et la vie sociale de la ville en drainant une population habituée des marchés et de la vie commerçante locale.

- Donner aux services de la ville un outil à même de répondre aux enjeux culturels auxquels ils doivent répondre. L'actuelle Maison Municipale de la culture souffre de son obsolescence et n'est plus à même de jouer son rôle de catalyseur au sein de la ville, de ses écoles, de sa population.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par la commune de Wingles en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Wingles, une attention particulière sur :
- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

À ce titre, la commune de Wingles s'inscrit dans une démarche forte de réemploi des matériaux existants sur le site de la friche commerciale et de minimisation de l'impact sur son environnement proche. L'aménagement intérieur permettra le réemploi des tuiles de la toiture, des briques sur la terrasse extérieure, l'escalier originel sera conservé et travaillé.

Les éclairages et les fluides énergétiques seront pensés et déployés dans un objectif de sobriété énergétique.

La commune a par ailleurs amendé son projet suite au travail avec les services départementaux, dans un objectif d'optimisation, le projet incluant désormais un apport en énergies renouvelables (toitures photovoltaïques).

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

La politique d'inclusion portée par la ville a été validée par un certain nombre d'actions réalisées ces 2 dernières années.

La ville ainsi que le CCAS ont été labellisées S3A, validant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Ce label valorise les nombreux travaux effectués au sein des services de la commune pour faciliter les démarches aux sourds, malentendants et malvoyants, tandis qu'un focus fort a été opéré en termes de formation des agents d'accueil à la gestion du public en situation de handicap mental.

- La spécificité et la diversité **des jeunesses** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

L'incarnation de cette volonté se traduit au niveau communal par la rédaction d'un projet éducatif de territoire, voté en 2022 par le conseil municipal. Cette ambition, rare pour une commune de moins de 10 000 habitants, valorise l'engagement de l'ensemble des services de la ville, notamment dédiés à la jeunesse, dans une démarche collective visant à identifier les spécificités des besoins auxquels ils doivent répondre. Les liens entre le Point Information Jeunesse (labellisé en 2023) et le service économie local a été renforcé et la ville est désormais identifiée par les acteurs de l'emploi (France Travail, Mission locale) comme un laboratoire d'initiatives.

Le Parcours de Réussite Éducative est très dynamique et a grandement contribué à la validation de la pertinence du projet portée par la commune. L'intégration de la jeunesse a toutes les phases d'avant-projet est une dynamique que la commune souhaite généraliser à l'ensemble de ses projets.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Le Tiers-Lieu à dominante culturelle, en centre-ville mais à 500 m des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville se veut une réponse opérationnelle aux problématiques de cohésion et de lien social. Créé par la population, pour la population, ce projet se veut une réponse adaptée à sa population, tout en s'envisageant comme ouvert à tous, et à tout le territoire.

Obligations de communication



62

Pas-de-Calais
Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Wingles permet d'établir 4 axes de travail partagés :

- rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et citoyennes,
- proposer une offre diversifiée, de qualité, en proximité,
- écouter les habitants et partenaires et agir avec eux,
- agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Wingles,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Sébastien MESSENT

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction Générale des Services de la commune de Wingles

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune de Wingles

Fiche opération n° 1

Réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu culturel

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Wingles

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune** : Direction générale des Services

Maîtrise d'œuvre : Oblik Architectes

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Wingles, rue Jules Guesde, rue principale

Contexte :

La commune de Wingles a acquis en 2022 un ancien local commercial, « l'oiseau bleu », inoccupé depuis 10 ans, face à la Mairie en vue de sa réhabilitation.

Elle a souhaité co-construire son projet et occuper dès que possible ce nouvel espace.

Dans un premier temps, durant l'année 2022-2023, des ateliers de Co Design ont été proposés aux services, aux associations et à la population. Ils ont permis de mener une réflexion et de valider les futures activités du site.

En complément, après la sécurisation du bâti pour l'accueil du public, la mise en place d'un projet du type urbanisme transitoire a permis aux associations et à la population de prendre possession du lieu rapidement et de tester leurs projets mis en évidence lors du Co Design, pendant une période de 6 mois (avril à septembre 2023).

Ceux-ci ont évolué pour répondre au mieux aux attentes des futurs utilisateurs et aux contraintes du bâti.

Objectifs :

Le projet a pour objectif de dynamiser le centre-ville et le quartier classé en politique de la Ville par l'aménagement un tiers lieu co-construit, ouvert à/pour tous au quotidien.

Il intègrera des enjeux forts tels que :

- Un lieu intergénérationnel : un accueil des enfants aux seniors,
- Un rayonnement supra-communal,
- Une requalification du bâtiment en co-construisant l'occupation des lieux,
- Un projet unique, sur mesure, au profit de tous favorisant le lien social, la cohésion,
- Une ambition d'obtention du label « Fabrique de Territoire » « Compagnie des Tiers Lieux »,

Descriptif détaillé du projet :

Le rez-de-chaussée sera composé de différentes espaces modulaires :

- Un espace Bibliothèque, ludothèque, marmothèque modulaire. L'espace modulable de lecture et de rangement d'ouvrages sera fractionné en trois sections : jeunesse, adolescence et adulte. Des rayonnages modulables seront prévus pour permettre de libérer de la surface au profit d'autres activités et un espace



marmothèque permettra une familiarisation avec le livre et ses différentes fonctions. Cet espace permettra de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à la lecture.

- Un espace numérique : espace modulable aménagé de tables mobiles équipées d'ordinateurs. Cet espace servira pour assurer des cours d'apprentissage en informatique. Il sera attenant et ouvert vers la scène. Il pourra également servir à des activités dédiées à l'emploi et à l'insertion professionnelle.
- Un espace « arts plastiques » : espace modulable accueillant les ateliers de l'école municipale d'arts plastiques mais pouvant également servir d'espace de bricolage, d'atelier de cuisine, petite menuiserie... Cet espace sera attenant et ouvert vers la scène. Une attention particulière sera apportée à l'isolation acoustique contre les nuisances en provenance de ce type d'activités (outillages...).
- Un espace polyvalent permettant l'accueil de plusieurs activités.
- L'espace scénique modulable comprenant une scène amovible qui pourra abriter des stands up, des concerts, du théâtre, des cours de danse, de la lecture, des visionnages de films, des jeux vidéo, etc. Cet espace sera attenant et ouvert vers l'espace polyvalent (numérique, art plastique...).

A l'étage sera implanté le service culture de la ville, composé de bureaux partagés et d'une salle de réunion.

A l'extérieur, une zone de transition entre l'intérieur du bâtiment et le jardin sera aménagée. Elle pourra servir pour assurer divers événements, barbecues, lectures de contes, etc.

Le site est accessible directement pour les écoles de la ville, le collège et le lycée. Des dessertes permettent également aux habitants des autres communes du territoire de s'y rendre.

Partenaires associés à l'opération :

- La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL),
- Le Département du Pas-de-Calais,
- L'Etat,
- Les associations.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- La Compagnie du Tiers lieu,
- Ingénierie 62.

Modalités de fonctionnement :

6 agents à temps plein et d'autres moyens humains déployables selon les besoins seront mobilisés.

Etudes réalisées :

Une étude énergétique a été menée pour valider la faisabilité de système de chauffage adapté aux enjeux climatiques.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté



Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- L'épanouissement individuel par la culture et l'éducation notamment,
- Le développement d'activités et de services, leur accès,
- La transition écologique et énergétique des bâtiments communaux,
- Les mobilités durables.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2024	
Début des travaux	06/2024	
Fin des travaux	08/2025	Ouverture automne 2025

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT €	Nature de la recette	Montant HT €
Gros œuvre étendu	415 859,50 €	Département / FIT	213 871,00 €
Charpente couverture étanchéité	310 878,43 €	Etat / DSIL	285 580,52 €
Menuiseries extérieures	144 810,87 €	Etat / Fonds vert Friches	228 967,64 €
Chauffage ventilation plomberie	91 121,00 €	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	276 774,07 €
Electricité CFO CFA	42 978,00 €		
Plâtrerie plafonds menuiseries intérieures	190 887,01 €		
Peinture sols et carrelage	61 529,14 €	Reste à charge commune	252 870,72 €
TOTAL	1 258 063,95 €	TOTAL	1 258 063,95 €

La maîtrise d'œuvre pour un cout total de 159 514,09 € HT a déjà été payée par la commune. Elle n'est pas prise en compte dans le plan de financement ci-dessus.

Coût de fonctionnement de l'équipement :

550 000 € / an. Prévisionnel sur année 2, incluant la masse salariale dédiée, les fluides et bâtiment. (Année 1 : ameublement en sus) Jusqu'à 9 agents déployables selon les besoins. 1 spécifique.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

Développement durable : reconquête d'un bâtiment désaffecté abandonné depuis 10 ans une friche urbaine en plein centre-ville ; panneaux solaires d'autoconsommation ; réemploi de matériaux sur place. Aucune artificialisation supplémentaire de sols. Sobriété énergétique recherchée dans l'éclairage et l'isolation.

La nature du lieu et la structure existante limite cependant les possibilités d'emploi à grande échelle d'énergies dites renouvelables. La solution la plus adaptée au site reste donc le chauffage au gaz.



- ☒ Facilité d'accès aux publics cibles départementaux : La commune de Wingles s'est vue remettre label S3A récompensant les dispositifs dédiés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Le projet s'inscrit dans cette même dynamique.
- ☒ Insertion professionnelle : Les marchés ont tous été rédigés en intégrant une clause d'insertion et les lauréats retenus, notamment, sur ce critère.



62

Pas-de-Calais
Mon Département


Berck-sur-Mer
Bien être par nature

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Berck-sur-Mer**



Photos Yannick Cadart

Photo Jessy Bounger

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Développer la pratique du sport et la rendre accessible à tous, favoriser l'éveil et faire rayonner les cultures, promouvoir les modes de déplacements doux, accélérer la transition énergétique ou encore améliorer les services à destination de nos usagers : les axes de développement décidés par la ville de Berck-sur-Mer s'inscrivent pleinement dans le sillage des ambitions que le Département du Pas-de-Calais porte au travers de ses 3 pactes votés fin 2022.

Par cette nouvelle contractualisation et comme il a pu le faire avec son soutien à de nombreux projets municipaux tels que les travaux du Palais des Sports, la création de la piste d'athlétisme, l'aménagement des quais bus du collège et du lycée ou le développement des pistes cyclables, le Département réaffirme son soutien aux projets portés par la ville de Berck-sur-Mer, projets qui ont vocation à permettre à chacun d'accéder à des services publics et des infrastructures de qualité.

À l'heure où l'argent public se raréfie, l'action coordonnée des collectivités et plus particulièrement ce partenariat entre le Département et la ville de Berck-sur-Mer permet de donner de la lisibilité sur le financement des projets mais également d'assurer leur réalisation, dans un esprit de développement harmonieux de notre territoire, résolument tourné vers l'avenir.

C'est dans cet esprit de partage, dans le souhait d'un développement coordonné qui prend en compte les spécificités territoriales et dans une volonté conjointe d'amélioration des services proposés aux habitants de notre territoire que s'inscrit cette nouvelle contractualisation départementale qui guidera notre action commune à Berck-sur-Mer.

Bruno COUSEIN,
Maire de Berck-sur-Mer



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

LE CONTEXTE

Lauréate du dispositif « Centres-villes et centres-bourgs » en 2019, Berck-sur-Mer a bénéficié de l'aide à l'accompagnement pour la revitalisation des communes de la Région Hauts-de-France.

Cette réflexion a permis à la commune de définir ses axes d'intervention stratégiques :

Enjeux n° 1 : Préserver et valoriser son patrimoine naturel

Enjeux n° 2 : Conforter l'attractivité touristique et culturelle

Enjeux n° 3 : Proposer une offre de logement, de formations

et de services publics adaptée aux besoins de la population

Enjeux n° 4 : Poursuivre son développement en équipements sportifs

Enjeux n° 5 : Promouvoir les modes de déplacement doux

L'INTERCOMMUNALITÉ

Berck-sur-Mer est commune membre de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois. À ce titre, c'est

l'intercommunalité qui exerce les compétences en matière de développement économique, d'urbanisme, de logement et enfin de transport.

La ville poursuit quant à elle sa politique de projets dans les domaines qui lui sont propres en étroite collaboration avec la communauté d'agglomération.

Cette synergie entre les deux entités constitue un levier essentiel favorisant l'émergence d'opérations locales structurantes qui impactent favorablement la commune et l'arrondissement et contribuent de façon significative au développement et l'attractivité du territoire. On peut ici citer comme exemple le réseau de médiathèques et le complexe cinématographique.

LES ENJEUX

Afin de poursuivre sa stratégie de développement, la commune concentre ses interventions dans les domaines suivants :



1/ La préservation et la valorisation de son patrimoine naturel

La plage de Berck-sur-Mer s'étend sur douze kilomètres. C'est le lieu privilégié des touristes pour se reposer, se ressourcer mais aussi pratiquer des activités sportives en famille ou entre amis.

Le front de mer de Berck-sur-Mer est le témoin de nombreuses manifestations à l'instar des Rencontres Internationales des Cerfs-Volants, les six heures de char à voile, le « Beach Cross Berck-sur-Mer Pas-de-Calais » et bien d'autres événements.

Pendant la période estivale, la commune propose divers services à destination des touristes et de la population locale tels que la location des mythiques cabines de plage aux tons pastel qui font l'identité de Berck, un accès spécifique jusqu'au sable et des prêts de TIRALOS pour les personnes à mobilité réduite.

Elle met également en place l'été diverses animations comme « Mon village vacances », des concerts gratuits, des spectacles, etc...

Ainsi, la station est labellisée depuis 2012 « Pavillon bleu » pour sa politique de développement de tourisme durable et « Famille plus » pour l'organisation de toutes ses activités.

L'aménagement du site des STERNES s'inscrit dans une re-composition globale de la façade maritime débutée par la requalification de la digue côté Nord. La préservation et la valorisation de cet environnement naturel qui définit l'image de Berck-sur-Mer en tant que levier d'attractivité économique du territoire est donc une priorité pour la commune.



2/ Le développement de son rayonnement culturel, sportif, associatif et événementiel

Berck-sur-Mer a fait du sport et de la culture des vecteurs de développement et d'attractivité. La ville porte une véritable ambition et entend œuvrer au développement des politiques culturelles et sportives, en lien avec les équipements culturels (musée, archives municipales...), le patrimoine (notamment les parcours de découverte) et les infrastructures et terrains de sport.



Aussi, réunir services des sports, culture et vie associative au sein d'un espace de vie commun permettra de favoriser la transversalité et les échanges de pratiques entre sport et culture, d'encourager la mutualisation et les projets collectifs, l'objectif étant de permettre à chacun, quel que soit son âge, son quartier, son handicap, son état de santé... de pouvoir trouver, grâce à la culture et/ou au sport, un moyen de s'évader, de partager et de (se) construire.

La ville dispose par ailleurs d'un important réseau d'associations culturelles, patrimoniales, de loisirs et sportives qui participent à la dynamique de développement local.

3/ Une réponse aux besoins et attentes de la population en termes d'habitat, de formations et de services publics

À l'instar des communes du littoral, Berck-sur-Mer est confronté à une demande croissante en matière de logement et une diminution de son foncier constructible. La ville doit donc aujourd'hui répondre au défi du développement de son habitat en satisfaisant les besoins de la population locale en résidences principales, les demandes d'hébergements de tourisme et sans oublier les logements des travailleurs saisonniers.

Parallèlement, afin de renforcer son économie et assurer la pérennité de ses secteurs d'activité clés, Berck-sur-Mer souhaite maintenir localement une offre de formations professionnelles adaptées aux besoins du marché du travail local (en particulier dans les domaines du tourisme, la restauration, l'hôtellerie, les soins médicaux et le bâtiment).

Enfin, cette stratégie de développement communal nécessite le renforcement et l'amélioration des infrastructures des services publics déjà existants sur le territoire, en particulier en termes de sécurité publique, équipements sportifs et aménagements routiers.

Or, Berck-sur-Mer dispose aujourd'hui d'un site représentant un réel potentiel répondant à ces besoins et nécessités et offrant une véritable opportunité de développement et d'attractivité pour la commune.



4/ Le développement des équipements sportifs

Berck-sur-Mer bénéficie d'un tissu associatif riche dans la diversité des disciplines proposées au travers de plus de cent vingt associations dont quarante à vocation sportive. En parallèle, la commune consacre un budget d'investissement important dans les infrastructures sportives afin d'encourager la pratique de tous (licenciés, particuliers, élèves du primaire, collège, lycée et écoles de soins) sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les récentes réalisations structurantes telles que le terrain synthétique et la piste d'athlétisme qui profitent à toute l'agglomération, témoignent de l'engagement communal pour ce développement.

Cependant, l'accessibilité de certains équipements reste un défi. Aussi, en étroite collaboration avec les associations et établissements, la commune tient compte des demandes et des besoins de chacun en termes de propositions d'activité et d'accessibilité et cela toujours dans un souci de renforcer la cohésion sociale.



5/ La promotion des mobilités douces

Commune dynamique du littoral, Berck-sur-Mer a également la particularité de vivre toute l'année (au dernier recensement : 13 500 habitants). Aussi chef-lieu de son arrondissement, elle accueille sur son territoire de nombreux établissements scolaires énumérés précédemment.

En période estivale, la station balnéaire est attractive. Sa population est en forte augmentation pendant les mois de juillet et août mais également plus ponctuellement lors de l'organisation d'événements majeurs. Ainsi, l'édition des Rencontres Internationales des Cerfs-volants 2023 a accueilli plus de 800 000 touristes.

C'est pourquoi la commune veille depuis plusieurs années à fluidifier et sécuriser la circulation à travers l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables qui s'appuie sur « l'Euro Vélo Route Voie Verte ».

Par ailleurs, le Conseil Municipal a adopté son schéma directeur cyclable en avril 2022. Aussi, afin de faire face à la problématique de circulation et du stationnement, la commune souhaite poursuivre le développement de ses aménagements voirie pour offrir à tout un chacun une réelle alternative à l'utilisation de la voiture en toute sécurité.

En déclinaison des axes stratégiques communaux présentés, les actions à mener sont identifiées et précisées en termes d'objectifs et de modalités de mise en œuvre. Elles ont pour vocation à guider les partenaires qui accompagneront Berck-sur-Mer dans sa démarche : être à la fois une commune où il fait bon vivre toute l'année et rester une station balnéaire attractive.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

INGÉNIERIE 62

Le réseau d'expertise publique au service des collectivités du Pas-de-Calais

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Berck-sur-Mer en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la commune de Berck-sur-Mer. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Berck-sur-Mer, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Dépar-

tement devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepletier

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Berck-sur-Mer permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Proposer des équipements culturels et sportifs inclusifs et de qualité
- Renforcer l'attractivité du territoire grâce à l'écotourisme et aux sports de nature
- Encourager les mobilités durables pour l'accès aux pôles générateurs de déplacements dans la ville
- Garantir, à tous les âges de la vie, des lieux d'accueil et de services qualitatifs et écoresponsables.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Berck-sur-Mer
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Bruno COUSEIN

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois
- Maison du Département Solidarité Montreuillois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune de Berck-sur-Mer

Fiche opération n°1

Requalification et accessibilité des installations de tennis

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Berck-sur-Mer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois
- **Commune** : Directeur général des services, Chargée des Dispositifs Contractuels et du Secrétariat Général

Maîtrise d'œuvre : OPALINGENIERIE

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : commune de Berck-sur-Mer - Parc des sports - Boulevard de Paris

Contexte :

Le plan stratégique pour la revitalisation de la commune de Berck-sur-Mer, lauréate du dispositif « Centres-Villes et Centres-Bourgs » de la Région Hauts-de-France, recense 5 enjeux. Dans ce cadre, le développement d'équipements sportifs adaptés représente un des 5 axes d'intervention prioritaires pour la commune qui dispose actuellement d'équipements sur son territoire permettant la pratique de nombreuses activités :

- La salle multisports Jean Pomart, au collège Jean Moulin, ouverte aux clubs, et le terrain multisports de l'avenue du 8 mai, permettent la pratique des sports de balles en salle et en extérieur ;
- Le Bois Magnier, équipé d'un parcours permanent de disc golf et d'un parcours d'orientation ;
- Des équipements de crossfit en accès libres sur 3 zones en ville ;
- Le centre ;
- Les activités nautiques se pratiquant sur la base « Les Sternes » située face à la baie d'Authie et sur celle de l'Éole pour la pratique du char à voile ;
- La piscine intercommunale en cours de rénovation par la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) ;
- Le parc des Sports, situé rue Emile Lavezzari dans le Quartier Politique de la Ville QPV 2024 « Les Vérotières », accueillant des équipements extérieurs (4 terrains de football, 7 courts de tennis, 2 pistes d'athlétisme, 1 aire de lancer, 1 skate-park et 1 boulodrome) et des salles (2 omnisports, 7 salles dédiées) permettant la pratique de l'athlétisme, des sports de balles, de combat (boxe, judo, karaté), de glisse, de musculation, du tir-à-l'arc, de la gymnastique et des jeux de boules (boules lyonnaise et pétanque).

Le parc des Sports et les équipements sont fréquentés par les habitants, les écoliers, collégiens et lycéens de la commune et ses environs, ainsi que par les 40 associations à vocation sportive de la ville de Berck dont le Tennis Club de Berck.

Le club de tennis est affilié à la Fédération Française de tennis et à la Fédération française Handisport. Il compte 210 licenciés dont plusieurs joueurs handisports qui participent au circuit français de tennis fauteuil « Handi Tennis ». Le club berckois est ainsi le plus grand club de paratennis de France.



7 joueurs du club sont présents au classement fédéral de tennis-fauteuil 2024. Une équipe évolue en Nationale 2 des championnats de France de tennis-fauteuil par équipe.

La ville de Berck a accueilli en 2023 son premier tournoi open de fauteuil tennis.

Il reçoit également les établissements scolaires du premier cycle et dispense des cours hebdomadaires à 20 enfants de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Antoine de Saint Exupéry, structure d'enseignement du second degré pour enfants en grande difficulté situé à proximité immédiate de l'équipement. Celui-ci accueille majoritairement des élèves en situation de handicap moteur avec ou sans troubles des apprentissages associés, , en lien avec le centre de rééducation fonctionnelle Jacques Calvé de la Fondation Hopale et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) PEP 62 de Berck.

Le club de tennis met à leur disposition des fauteuils de tennis pour la pratique de la discipline et pour accueillir tous ces publics, il dispose de 5 courts de tennis extérieurs (2 en quick et 3 en terre battue), 2 courts intérieurs et d'un club house pourvu de vestiaires et sanitaires.

Objectifs :

L'équipement date des années cinquante. Il comprend un bureau, une partie rangement, des vestiaires, sanitaires et douches femme et homme et une salle de réception.

Le bâtiment est vétuste et son enveloppe extérieure est amiantée. Il ne répond pas aux normes d'accessibilité en vigueur (présence de marches et absence de vestiaires, sanitaires et douches accessibles aux personnes à mobilité réduite).

Afin pouvoir accueillir tous les jeunes et les joueurs licenciés du club de tennis dans de bonnes conditions, la ville projette la démolition du bâtiment et la construction d'un nouvel outil avec un accès direct aux courts couverts, et conforme aux normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité et de performance énergétique et environnementale (RT 2012).

D'une superficie d'environ 150 m², le bâtiment projeté sera accolé au bâtiment des courts intérieurs de manière à y accéder depuis le couloir d'entrée, qui desservira également un local pour l'entretien, des sanitaires et vestiaires avec douches adaptés, un bureau et un espace d'accueil et de convivialité.

Le nouveau bâtiment accueillera un espace de rangement accessible uniquement par une porte à créer en façade du bâtiment des courts intérieurs.

Descriptif détaillé :

- Le bâtiment actuel sera démolé après désamiantage de la toiture et des faïences ;
- Le nouveau bâtiment en parpaings avec isolation laine de roche sera couvert d'une toiture en bac acier posée sur une charpente en bois pourvue d'une isolation de laine de verre ;
- Les fenêtres seront en PVC tandis que les portes seront en aluminium ;
- Les travaux comprendront tout le second œuvre permettant au bâtiment d'être exploitable à réception. De même, le projet prévoit la réalisation des cheminements extérieurs accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- L'éclairage intérieur et extérieur est prévu en LED à détection de présence ;
- Le chauffage sera assuré par un pompe à chaleur dotée de 6 unités intérieures de diffusion de l'air.

Partenaires associés à l'opération :

- Agence Nationale du Sport,
- CA2BM.

Modalités de fonctionnement :

L'équipement offre une large amplitude horaire d'ouverture de 9h à 23h soit 98 heures hebdomadaires.

Pour la pratique du tennis fauteuil, 3 créneaux de 2 heures sont réservés aux sportifs handisport et 1 créneau d'1 heure le mercredi est dédié aux enfants de l'EREA.

Les cours de tennis sont assurés par un professeur salarié du Club.



Etudes réalisées :

Etude énergétique du futur bâtiment

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Proposer des équipements culturels et sportifs inclusifs et de qualité

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	09/2024	
Fin des travaux	12/2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Maitrise d'œuvre	18 125,00 €	Département / FIT	48 419,67 €
Démolition et reconstruction du club house	358 880,02 €	Agence Nationale du Sport	139 398,55 €
		CA2BM	72 629,51 €
		Reste à charge MO	116 557,29 €
TOTAL	377 005,02 €	TOTAL	377 005,02 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**
 Facilité d'accès aux publics cibles départementaux


62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Montreuil-sur-Mer**



Photo Yannick Cadart

Photo D. R.

Photo Yannick Cadart

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Montreuil-sur-Mer, riche de son patrimoine historique et culturel associé à une offre touristique, gastronomique et commerciale d'exception se positionne au sein du Montreuillois comme un pôle structurant doté d'un centre-bourg dynamique et attractif.

La stratégie de revitalisation travaillée dans le cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain » vise à conforter la qualité de vie de nos habitants - tout en attirant les jeunes - l'environnement économique et l'attractivité touristique de la commune.

Développer une offre de logements diversifiée, travailler les mobilités en s'appuyant sur le pôle gare, qualifier les espaces urbains, préserver le patrimoine naturel et architectural si singulier et développer les services publics afin de répondre aux besoins exprimés par les habitants, tels sont les défis à relever.

Dans cette logique, une attention particulière est apportée à la modernisation et à l'embellissement des espaces publics ainsi qu'à la préservation des patrimoines qu'ils soient matériels ou immatériels.

Convaincus de l'importance que revêt la présence d'équipements et de services publics pour le bien-être des concitoyens et au service de la cohésion sociale, la contractualisation avec le Conseil départemental est une opportunité à saisir pour affirmer/conforter cette volonté de moderniser et de développer les infrastructures publiques, que ce soit dans les domaines éducatif, culturel, patrimonial, sportif et social.

Renforcer l'attrait de la commune de Montreuil-sur-Mer, telle est l'aspiration qui anime la mandature actuelle et qui trouve écho auprès des partenaires institutionnels via les différentes contractualisations : État « Petites Villes de Demain » / Région « AMI Centres-Villes Centres-Bourgs ». Avec la formalisation des pactes départementaux, l'heure est venue de contractualiser avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais, partenaire historique de la Ville de Montreuil-sur-Mer.

Pierre Ducrocq,
Maire de Montreuil-sur-Mer



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Les travaux menés dans le cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain » - diagnostic et stratégie de revitalisation - ont conduit à l'identification de cinq enjeux que sont :

Enjeu n°1 - Conforter l'attractivité économique, touristique et culturelle

Enjeu n°2 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Enjeu n°3 - Renforcer la place des équipements et des services publics

Enjeu n°4 - Proposer une offre de logement attractive et adaptée aux besoins du territoire

Enjeu n°5 - Développer la mobilité et les connexions

Ces enjeux doivent être nécessairement appréhendés en fonction des compétences détenues par chaque niveau de collectivité.

Aussi, le périmètre d'action de la commune est nécessairement très limité sur les thématiques du logement, du transport, du développement économique, de la planification dans la mesure où l'EPCI est compétente en la matière.



Pour autant, la collectivité travaille de concert avec l'EPCI afin de mener à bien les projets qui impactent positivement la commune et qui font sens avec la stratégie de revitalisation validée avec les partenaires institutionnels. On peut notamment citer l'élaboration du Site Patrimonial Remarquable de Montreuil-sur-Mer, l'étude de faisabilité en lien avec le Pôle d'Echange Multimodal de Montreuil-sur-Mer ou encore l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Investissement pour les travaux de restauration des Remparts.

Sur les compétences qui lui sont propres, l'action de la commune est essentiellement guidée par :

- La préservation de son patrimoine bâti et naturel (Requalification du Moulin du Bascon, restauration de la Chapelle de l'Hôtel Dieu, déploiement du plan de gestion du patrimoine arboré...)

La cité des remparts est atypique par sa morphologie (ceinturée de remparts construits au début du XIII^e siècle) et par son riche Patrimoine (naturel, architectural, immatériel) qui participe à son attractivité, lui donnant un caractère unique.



Au-delà de ces monuments classés ou inscrits au titre de monuments historiques, les ruelles pittoresques, les vieilles bâtisses et le cadre naturel exceptionnel offrent un spectacle gratuit et vivant aux visiteurs, les plongeant dans une ambiance « spécifique » remplie d'histoire.

Ces ressources patrimoniales doivent nécessairement être préservées/restaurées pour consolider l'identité de la Ville de Montreuil-sur-Mer comme ville fortifiée et participer ainsi au rayonnement touristique/ économique de cette belle « cité ».



L'affirmation du patrimoine comme élément identitaire est une clé de mobilisation des forces vives du territoire et permet *in fine* d'en assurer sa préservation.

- La requalification de ses espaces publics (Requalification des entrées de ville - avenue Saint Gengoult, avenue du Général Leclerc, traitement de la rue d'Hérambault, réaménagement de la Grand'Place, valorisation des abords de la Citadelle...).

Depuis quelques années, la « belle endormie » qu'était Montreuil-sur-Mer s'est « réveillée » sous l'impulsion des dernières mandatures. Ce réveil s'est traduit par l'élaboration d'un programme de requalification de son bourg, visant à traiter les espaces publics autour d'un schéma directeur. Cette ligne directrice a été conçue comme un projet cohérent qui valorise un circuit de la « Ville Basse » vers la « Ville Haute » (espace Gare, cavée Saint Firmin, rue du Tongris, place Gambetta, traitement des venelles, rue d'Hérambault, Grand'Place, placette Porte de France et entrées de ville). Ce raisonnement a d'ailleurs été repris dans la récente étude de définition autour de la signalétique urbaine, commerciale, touristique et patrimoine.

Au-delà du traitement de la voirie, cette logique cherche à aménager les points stratégiques de la Ville de Montreuil-sur-Mer et de concilier l'ensemble des données afférentes (stationnement, circulation voiture, circulation piétonne, urbanisme durable...) le tout en respectant l'identité communale - l'utilisation de matériaux nobles (pavés, pierre naturelle, brique rouge ...), dès qu'il en est possible, témoigne de cette ambition.

- Des services et des équipements adaptés aux besoins exprimés par la population, (création d'un pôle enfance, création d'un parcours santé, installation d'une aire de jeux en Ville Basse, création d'un street-park/skate-park ...),



Polarité identifiée dans le SCOT du Montreuillois, la commune de Montreuil-sur-Mer rayonne sur une « couronne » / un bassin de vie d'environ 6 000 habitants – ce rayonnement s'explique par la diversité des services à la population, des services publics, des établissements scolaires, des associations, des services à la jeunesse, et des professionnels de santé présents sur le territoire communal (constat mis en exergue lors du diagnostic Petites Villes de Demain).

Cependant, une carence en équipements sportifs / de loisirs, en équipements de lecture publique et en structures petite enfance est constatée. Or, la volonté d'attirer une population plus jeune et active dans la commune est à corrélérer avec la présence d'équipements et de services présents sur le territoire.

Ainsi, l'objectif est de renforcer la place des équipements et des services publics en adaptant l'offre aux besoins actuels du territoire et en l'étoffant.

- Une attractivité touristique, culturelle et économique (Mise en tourisme de la Citadelle, rénovation du ciné-théâtre Montreuil-sur-Mer, déploiement d'une nouvelle signalétique urbaine/touristique & commerciale...)

Avec un commerce de proximité local et artisanal rayonnant, la ville de Montreuil-sur-Mer est centrale en matière de consommation sur le territoire. Le savoir-faire Montreuillois est reconnu et attire. Les points saillants à retenir sont la présence d'un artisanat d'art qui tend à se développer autour de la rue du Clape en Bas – rue pittoresque par excellence et la typicité commerciale (concept-store, un pressing écologique, potiers, etc...).

Cette attractivité économique va de pair avec l'attractivité touristique, stimulée par le panel d'événements (culturels ou non) proposés aussi bien par la commune que par le tisse-

su associatif local très dynamique. La présence de l'Office de Tourisme Communautaire sur le territoire communal témoigne de l'importance de cette thématique.

Aussi, la commune souhaite s'appuyer sur les forces de son territoire pour conforter son attractivité économique, touristique et culturelle.

Et ce afin de consolider les éléments caractéristiques qui font l'identité de la commune et qui participent à son rayonnement.

« Petite ville » patrimoniale inscrite dans un environnement naturel préservé, labélisée « 100 plus beaux détours de France » et surnommée « la Carcassonne du Nord » comme certains aiment à le dire, la ville subit depuis quelques décennies une baisse de population et il est devenu nécessaire d'inverser cette tendance en donnant envie de s'installer, de travailler, de vivre et de s'épanouir à Montreuil-sur-Mer.

Cette ambition doit donc prendre appui sur :

- le commerce de proximité et de qualité,
 - les ressources patrimoniales, ressources participant au développement d'activités singulières ayant une forte capacité d'attraction,
 - Une offre large et concentrée de services publics (services publics, enseignement, professions médicales et paramédicales, maisons de santé ...).

Points d'appui quelque peu fragilisés qu'il convient de conforter par une action publique forte, concertée et cohérente.

Cette action passe nécessairement par des opérations structurantes (comme par exemple la requalification des entrées de ville) mais également par des réalisations moins « spectaculaires » qui répondent toutefois aux besoins de la population (comme par exemple la création d'une aire de jeux en « Ville Basse »).



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

INGÉNIERIE 62

Le réseau d'expertise publique au service des collectivités du Pas-de-Calais

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Montreuil-sur-Mer en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la commune de Montreuil-sur-Mer. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Montreuil-sur-Mer, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'in-

clusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage,

aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Montreuil permet d'établir trois axes de travail partagés :

- Aménager et promouvoir un patrimoine exceptionnel pour renforcer l'attractivité touristique ;
- Embellir le cadre de vie à l'appui d'une mobilité raisonnée ;
- Offrir à tous les jeunes des équipements d'accueil et de loisirs variés et qualitatifs.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Montreuil apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune de Montreuil pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune de Montreuil, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Montreuil-sur-Mer
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Pierre DUCROCQ

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois
- Maison du Département Solidarité Montreuillois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction générale des services
- Service financier

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et commune de Montreuil-sur-Mer

Fiche opération n°1

Requalification de l'entrée de ville – rue Saint Gengoult

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Montreuil-sur-Mer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois
- **Commune** : Direction Générale des Services

Maîtrise d'œuvre : VIALE aménagement, Montreuil

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Montreuil-sur-Mer, rue Saint Gengoult

Contexte :

Sous-préfecture du département et labellisée Petite Ville de Demain, la revitalisation de la commune de Montreuil s'appuie sur sa position de centralité en termes de desserte, de services, d'attractivité, mais aussi sur son patrimoine historique et naturel remarquable pour offrir à ses habitants et ses usagers un cadre de vie agréable et fonctionnel.

A ce titre, la commune poursuit la requalification de ses espaces publics avec la mise en valeur des cheminements et des liaisons entre les points stratégiques que sont notamment les différentes places et les entrées de ville nord et sud.

La commune est entourée par les remparts qui constituent une frontière physique entre la partie « basse » au nord de la ville et la partie « haute » au sud.

La route départementale RD 349 est l'axe structurant de la « ville basse », polarité à consolider afin de trouver l'équilibre urbain avec la « ville haute ».

Connectée à la RD 939, axe économique et touristique majeur du département, elle supporte un trafic important au regard de la population de la commune (entre 5 600 et 6 700 véhicules par jour, pour une population municipale de 1 913 habitants). Elle dessert la gare ferroviaire et les arrêts de bus des lignes vers Hesdin et Hucqueliers.

La rue Saint Gengoult, portion de la route RD 349 entre la RD 901 et la voie ferrée, est l'entrée nord de la ville. Elle dispose de commerces et services divers et variés (restauration, santé, administration) et des activités, lieux de vie et paysages à valoriser (Canoé Kayak sur la Canche, promenade du Franc Marais).

La rue présente un profil très routier, la nature y est peu présente. La voie circulée est très large et le stationnement est peu organisé sur des vastes trottoirs. Le cheminement piéton est peu lisible et celui des cyclistes n'est pas intégré.



Afin de redonner de la lisibilité et de la cohérence à cette entrée et partie nord de la ville, et de l'intégrer dans un ensemble et une identité urbaine, la commune projette de requalifier et d'aménager la rue en favorisant les modes doux par une continuité cyclable depuis la piste longeant la RD 901 en direction de la gare de Montreuil-sur-Mer.

Objectifs :

Le projet répond aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux pour la revitalisation de la commune. Il vise à redonner une cohésion d'ensemble en reconnectant la « ville basse » et la « ville haute ». Développer une polarité en « ville basse » et améliorer le cadre de vie de ses habitants doivent permettre d'atténuer la fracture urbaine.

Le projet renforce la présence de la nature en ville et la pratique des mobilités douces, il encourage l'intermodalité en rationalisant la circulation et le stationnement.

Enfin, il améliore la gestion des eaux pluviales en limitant le ruissellement et l'évacuation vers les réseaux d'assainissement.

Descriptif détaillé :

Les travaux consisteront en un réaménagement raisonné et qualitatif de la rue Saint Gengoult à Montreuil-sur-Mer. Le profil de la rue sera restructuré avec un partage de l'espace public entre tous les usagers.

L'emprise des voies dédiées à la circulation automobile sera réduite pour créer, côté impair, une voie verte bidirectionnelle revêtue d'un matériau enrobé clair et séparée de la chaussée, tantôt par des noues paysagères d'infiltration des eaux de ruissellement, tantôt par des places de stationnement ou des espaces pavés dédiés au cheminement des piétons au droit des traversées de rue. Côté pair, un trottoir sera maintenu pour la circulation piétonne.

Les surfaces imperméabilisées seront réduites avec la création de ces noues d'infiltration et d'espaces verts le long de la voirie. Ils recevront une partie des eaux de pluie soulageant ainsi le réseau de collecte d'assainissement et seront plantés de graminées, espèces végétales adaptées qui diminueront la vitesse de ruissellement et favoriseront l'infiltration. Par ailleurs, une station de refoulement d'une capacité de débit ajustée et passant de 60 à 120m³/h au regard des inondations de novembre et janvier derniers sera réalisée.

Les différents espaces seront matérialisés par des éléments de construction qualitatifs et le stationnement sera organisé le long du bâti et par poches avec création notamment de 5 places aux dimensions adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

La borduration de la chaussée sera en pierre naturelle et la délimitation des places de stationnement sera réalisée en pavés de récupération que l'on retrouvera également en revêtement des surfaces d'accès aux passages piétons et sur les rampants des plateaux ralentisseurs créés aux intersections pour réduire la vitesse automobile.

Des parkings qualitatifs revêtus de pavés de récupération sciés et entourés d'espaces verts engazonnés seront créés le long de la Canche à proximité de la base de canoë-kayak, et à l'angle de la rue du Moulin Bacon et de l'Allée du franc marais.

La commune de Montreuil-sur-Mer s'engage à inclure une clause insertion pour la réalisation des travaux de la rue Saint Gengoult.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat : Sous-Préfecture de Montreuil-sur-mer,
- CA2BM.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Unité Etudes et Ressources de la MDADT du Montreuillois-Ternois

Etudes réalisées :

Etude AVP



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 4	Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Aménager et promouvoir un patrimoine exceptionnel pour renforcer l'attractivité touristique,
- Embellir le cadre de vie à l'appui d'une mobilité raisonnée.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2024	Phase de préparation
Début des travaux	09/2024	Démarrage des travaux
Fin des travaux	03/2025	Fin du chantier

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	905 500 €	Département / FIT	200 000 €
Raccordement poste de refoulement	4 500 €	Département / Plan Vélo, aménagements cyclables	80 000 €
Frais d'étude, Maitrise d'œuvre	38 500 €	Département / MMU	180 000 €
		Département / Amendes de police	15 000 €
		Etat / Programme DETR	189 700 €
		Reste à charge MO	283 800 €
TOTAL	948 500 €	TOTAL	948 500 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable



Pôle partenariats et ingénierie
Secrétariat général
Mission pilotage administratif et budgétaire

..... **CONVENTION**

Objet : **XXX**

Entre le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 23 septembre 2024,

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX, dont le siège est situé **XXX**,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° **XXX**,

représentée par **Monsieur/Madame XXX**, Président(e) de la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**,

ci-après désignée par « le bénéficiaire » d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 septembre 2024 « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026 », par laquelle il a décidé d'accorder à **XXX** une subvention de **XXX** € pour le projet objet de la présente convention ;

Vu le Contrat signé le **XX** mois **XXXX** entre le Département et la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX** ;

Vu la délibération du **Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX** du **XX** mois **XXXX** adoptant le contrat de territoire 2023-2026 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de XXX) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de XXX € sur un coût total prévisionnel hors taxe de XXX €.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

Uniquement pour les communes et groupements de communes :

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 7.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Un premier acompte de 50 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées,
 - Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
 - Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
 - Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 7.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE BIC : XXX

Article 6 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut de remplir ces deux obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 7 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat.

Sur les supports suivants, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur le site <https://pasdecalais.fr>).

- Sur les supports de communication :
 - Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette ...),
 - Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »),
 - Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux),
 - Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1^{ère} pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisés :

- Communiqués ou dossiers de presse et lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.
- Le cas particulier des travaux « bâtiments »
 - Pendant les travaux :
 - Signalétique de chantier à la charge du partenaire (réalisation, pose/dépose) rappelant le partenariat avec le Département et le montant de sa participation financière
 - Temps protocolaire associant les élus départementaux : pose de 1^{re} pierre, visite de chantier, inauguration...
 - Après les travaux :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Réalisation et pose d'une plaque d'au moins 1m², mentionnant les partenariats, notamment celui avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Un Bon à Tirer devra être proposé au Département sur pao@pasdecals.fr avant de lancer la fabrication du panneau. Ce dernier devra rappeler le partenariat par une phrase synthétique (« Ce projet a été financé par le Département du Pas-de-Calais »), le montant de l'aide départementale (financière et technique) et faire figurer le logo de la collectivité.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Pose d'une plaque « Ici, le Département investit » fournie par le Département (ou fichier numérique fourni, si le bénéficiaire souhaite réaliser la plaque) dans le respect des critères de visibilité établis par le Département (placée à hauteur de vue, près de l'entrée principale).

Dans tous les cas, il est impératif de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée :

- Visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- Articles (journal, presse locale, site Internet, post réseaux sociaux),
- Reportages vidéo (par lien),
- Récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecals.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 9 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 7 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 10 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 11 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le Président(e)/Le Maire

Jean-Claude LEROY

XXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°3

Territoire(s): Tous les territoires

Contractualisation

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 26 septembre 2022, a adopté à l'unanimité la délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation avec les acteurs des territoires, pour la période 2023-2026.

Depuis près de 18 ans, le Département accompagne, par la contractualisation, des projets territoriaux qui répondent aux besoins des habitants et s'adaptent aux réalités diversifiées du Pas-de-Calais.

Les nouveaux contrats contribuent à cet objectif de proximité et d'adaptation de l'action publique, tout en intégrant les priorités des cosignataires traduites pour le Département au travers des 3 pactes départementaux. Ils intègrent également les trois orientations transversales, marqueurs du mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux des partenaires, la rédaction des contrats de territoires est conclue avec les intercommunalités, les communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supra-communal, ainsi que les structures tierces (les syndicats mixtes, associations, ...).

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet sont fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés dans le cadre du « Fonds d'innovation territorial ».

Le présent rapport propose donc d'adopter 12 contrats de territoires et de les décliner de manière opérationnelle par 14 fiches opérations jointes en annexe au présent rapport.

Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais :

Le contrat avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais vise à renforcer les solidarités et le cadre de vie des habitants, à consolider les services aux publics et leur accessibilité, à valoriser le Territoire boulonnais par le biais du tourisme et des patrimoines culturel, historique et naturel, à préserver l'environnement et les ressources grâce à une alimentation durable, le traitement des déchets, et à promouvoir et accompagner une mobilité plus sobre et plus solidaire.

- Opération « Réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer »

La Communauté d'agglomération a pour ambition d'améliorer et de renforcer les conditions d'accueil du site du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais (CRDB), structure culturelle de référence de la ville de Boulogne qui accueille chaque année plus de mille élèves, amateurs ou professionnels.

Implantés depuis trente-sept ans dans l'ancien collège Angellier construit en 1841, les locaux du CRDB n'offrent plus de conditions d'accueil satisfaisantes pour ses usagers mais également au regard du projet de développement de la CAB qui envisage d'en faire un site pilote intégrant les écoles municipales de musique des villes limitrophes de Wimereux et de Saint-Martin-Boulogne.

Ainsi, l'intercommunalité a décidé de rénover l'ensemble du clos et du couvert afin d'améliorer sa performance énergétique par le remplacement des menuiseries extérieures, des châssis, le ravalement des façades et le traitement des murs de façade et d'enceinte, et de retrouver des conditions d'accueil de qualité.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à soutenir la sobriété énergétique, à assurer une proximité et une diversité de services à tous les habitants, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Dainville :

Le contrat avec la commune de Dainville vise à poursuivre l'engagement de la commune dans la transition écologique et énergétique, transformer les lieux de pratiques et les espaces publics pour améliorer le bien-être des habitants et contribuer au renforcement de la cohésion sociale, améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive et de haut niveau.

- Opération « Pôle sportif féminin »

La commune de Dainville a décidé de réaliser un Pôle Sportif Féminin, équipement sportif de qualité indispensable à l'entraînement de la seule équipe de football féminine de l'arrageois. L'équipement a une vocation supra communale car le Club de Dainville attire de nombreuses joueuses des communes voisines.

Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension des vestiaires de football, du club house, ainsi qu'à l'aménagement des abords depuis le parking de la rue Ampère pour apporter un confort d'utilisation et diminuer l'empreinte écologique du bâtiment.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des réussites citoyennes, ainsi qu'aux enjeux dans les domaines du sport et de la santé, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Beaurains :

Le contrat avec la commune de Beaurains vise à promouvoir les équipements favorisant le lien et la cohésion sociale, améliorer la qualité des services au public pour tous, accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique par la rénovation énergétique de ses équipements publics, moderniser l'aménagement de l'espace public communal.

- **Opération « Réhabilitation et amélioration de l'accueil du centre social Chico Mendès »**

La ville de Beaurains se distingue par son offre de services publics directement liés aux besoins des habitants. Cette offre de service est construite à partir de valeurs et d'ambitions affirmées au service d'une thématique centrale : « l'habitant au cœur du projet de développement social local ».

Le centre social Chico Mendès est un bâtiment des années 1980, qui accueille de nombreux usages : école de danse, bibliothèque, restaurant scolaire, relais d'assistantes maternelles, salles pour les associations et événements divers. Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation de l'isolation il y a quelques années. Les menuiseries ont également été changées à cette occasion.

L'objet de l'opération vise à créer une extension du bâtiment pour permettre un meilleur accueil des usagers, favoriser le contact avec les citoyens (« aller vers »), tout en diminuant l'empreinte écologique du bâtiment.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des solidarités humaines, notamment aux ambitions visant à promouvoir des projets profitant aux personnes les plus vulnérables et à mobiliser les ressources du territoire en faveur du lien social, il est proposé d'attribuer une subvention de 110 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la commune d'Auchel :

Le contrat avec la commune d'Auchel vise à permettre aux habitants du territoire d'évoluer dans un cadre de vie de qualité, et à diversifier l'action de la commune en matière de soutien à la parentalité.

- **Opération « Aménagement d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en centre-ville d'Auchel »**

Retenue au titre du dispositif des « Petites villes de demain » ainsi que pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), la ville d'Auchel porte une attention particulière à la revitalisation de son centre-ville, inscrit en périmètre prioritaire. Cette dynamique se concrétise par plusieurs opérations de renaturation lors de la résorption de friches. Une pharmacie à l'abandon a ainsi fait l'objet d'une acquisition par la Ville en vue de sa destruction, permettant ainsi de disposer d'une surface désimperméabilisée de plus de 600 m².

A l'issue d'une démarche participative, la commune a décidé de créer un square au sein de ce quartier urbanisé, espace de détente arboré ouvert aux usagers du quartier et par extension aux habitants des communes environnantes.

Ce lieu de détente, végétalisé, comprenant du mobilier urbain (bancs, tables, corbeilles...), pouvant accueillir des événements culturels (exposition de peintures...) et/ou d'information sur la préservation de la biodiversité, confortera les atouts de la Ville.

Considérant que ce projet répond aux objectifs du pacte des solidarités

territoriales, et plus particulièrement à ses ambitions d'agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires, et d'assurer les services à la population, il est proposé d'attribuer une subvention de 28 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- **Opération « Aménagement qualitatif du Bois de Saint Pierre »**

Au Nord de la ville, la commune d'Auchel est propriétaire d'un bois de 46 hectares, communément appelé Bois de Saint Pierre, fréquenté par la population de l'ensemble du bassin de vie.

Cet espace est riche d'une nature vaste, avec une biodiversité à préserver tout en étant support à de nombreuses activités (randonnée pédestre ou VTT, terrains de tennis, parcours santé, parcours de course d'orientation utilisé par les collégiens, mini-golf...).

Une Maison de la nature, consacrée à la défense de la biodiversité, accueille l'association Nature et Terrils et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais. Il y est proposé des animations de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable.

Le site accueille également de nombreux événements tels que la Festi color, la Fête de la musique... ; des animations socio-culturelles telles que des balades contées, des soirées en famille... Entre 350 et 600 personnes sont accueillies lors des festivités qui y sont organisées le dimanche, de fin mai à fin août, au sein d'une Guinguette.

Le bois offre donc un panel d'activités diverses et variées, pour un public tout aussi diversifié, de plus en plus nombreux venant d'Auchel et des environs : Artois, Audomarois, Arrageois....

Avec l'aménagement de ce site, la municipalité souhaite donner une nouvelle dimension à cet espace par un rendu plus qualitatif. Les travaux consistent ainsi à créer des espaces de détente et de convivialité, un espace récréatif avec des zones adaptées aux différentes tranches d'âge, un nouveau préau et rénover le podium existant.

Considérant que ce projet répond aux objectifs des pactes des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, et notamment à leurs ambitions d'agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires, d'assurer les services à la population et de proposer une offre diversifiée de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 42 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial

Contrat de territoire avec la commune d'Houdain :

Le contrat avec la commune d'Houdain vise à assurer le renouveau du quartier du Haut d'Houdain. En 2023, le Département a soutenu la valorisation de ce quartier en accompagnant des travaux à l'école Elby, dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

- **Opération « Sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire »**

Au cœur de la cité minière, la fosse 7 présente un enjeu urbanistique majeur pour la commune. Remblayée dans les années 1980 après la destruction de son chevalement, il s'agit désormais d'une friche, dans un environnement social en difficulté, classé au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville, tout comme la rue Aragon qui fait l'objet de la présente opération.

La Ville souhaite conforter la modernisation engagée sur le quartier, en entreprenant de façon concomitante des travaux de modernisation de cette rue située à proximité du collège Jacques Prévert et de la salle du Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC), fréquentée par les élèves de l'établissement. En effet, Les surfaces sont dégradées, les aménagements dédiés aux véhicules motorisés et aux transports en commun compliquent les flux de circulation. Les espaces de végétalisation ne répondent plus aux enjeux environnementaux et climatiques.

Les travaux consistent ainsi à sécuriser le site et ses accès (chaussée, pistes cyclables et stationnements), enfouir partiellement le réseau téléphonique, recréer des espaces de végétalisation et renouveler le mobilier urbain et les luminaires.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, et notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à mettre les jeunes au cœur de l'action départementale et à favoriser les nouvelles pratiques de mobilité, il est proposé d'attribuer une subvention de 152 305 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec les Acteurs du marais audomarois :

Dans la continuité des enjeux du précédent, ce contrat vise à préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais, à améliorer les mobilités depuis le pôle urbain vers le cœur de nature (marais et forêt) et à s'engager dans la poursuite de l'amélioration de la qualité écologique de ce milieu naturel d'exception. Il est conclu avec les cinq partenaires du marais audomarois (la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes de Saint-Omer et Clairmarais, le Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de l'Aa et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale).

- Opérations « Rénovation du pont du chemin de Poterwaërt » et « Rénovation du pont du chemin du Boteman »

Cette protection du Marais s'est notamment traduite par la réalisation d'études et/ou d'actions destinées à la sauvegarde de la faune et de la flore, ainsi qu'à la restauration d'infrastructures permettant de préserver l'accès et les activités du Marais.

Parmi ces infrastructures, les ponts ont un rôle essentiel dans le maintien de l'accessibilité au Marais comme souligné dans le Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA). Plusieurs d'entre eux présentent des signes de dégradation.

Les deux projets concernent la restauration du pont du chemin de Poterwaërt, et du pont du chemin du Boteman situés à Saint-Omer, identifiés comme prioritaires. Ils desservent des habitations et des entreprises agricoles localisées respectivement dans l'impasse des Clarisses et dans le chemin Boteman après avoir franchi la rivière « le Stackelwaert ». Les travaux concernent le remplacement des chaussées, des bordures, des trottoirs et des garde-corps, le renforcement des structures béton et le traitement des appuis contre la corrosion.

Considérant que ces projets répondent aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture, à écouter et agir avec les habitants et les partenaires.

Il est proposé d'attribuer des subventions respectives de 30 227,53 € et 27 416,00 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune d'Ardres :

Le contrat avec la commune d'Ardres vise à l'amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des équipements et services aux publics, à l'adaptation de l'aménagement du territoire aux impératifs d'adaptation au changement climatique, à la sécurisation du réseau routier pour concilier au mieux les différents types de mobilité, et à répondre aux défis de demain par une prise en compte de la résilience et de l'adaptation du territoire.

- Opération « Restructuration des espaces à Bois-en-Ardres »

La ville d'Ardres est l'un des deux bourgs-centres de la Communauté de communes du Pays d'Opale et concentre une grande majorité des services et équipements répondant aux besoins des ardrésiens et des habitants des communes environnantes (identifiée pôle intermédiaire de services selon le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)).

Souhaitant maintenir à la fois la qualité du cadre de vie et ses fonctions de centralité, la commune a décidé d'engager un important programme de requalification de certains de ses espaces publics fortement fréquentés compte tenu de l'implantation de nombreux services.

Ainsi, l'axe structurant majeur qui dessert les équipements du quartier de Bois-en-Ardres, centralité complémentaire au cœur de ville d'Ardres, nécessite d'importants travaux de rénovation et d'aménagement. Le projet consiste en la réfection des voiries et le réaménagement des trottoirs pour faciliter notamment les déplacements doux, la désimperméabilisation des places de stationnement, la renaturation des espaces publics afin de créer des îlots de fraîcheur ou encore l'installation d'un éclairage public à faible consommation énergétique.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales, notamment aux ambitions visant à aménager les territoires au quotidien, à assurer l'accessibilité des services aux habitants et à préserver les ressources naturelles essentielles, il est proposé d'attribuer une subvention de 325 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec l'Association Fabrique Défi :

Le contrat avec l'association Fabrique Défi vise à proposer des expériences immersives auprès des publics cibles du Département pour les accompagner vers l'emploi et les métiers qui recrutent, à poursuivre l'accompagnement spécifique des publics identifiés comme étant éloignés de l'emploi, à permettre aux collégiens de découvrir les métiers autrement et notamment par la mobilisation des nouvelles technologies, et à développer les partenariats.

- Opération « Aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La Fabrique en Pratique » »

Issue de la fusion de trois des principaux acteurs de l'insertion professionnelle du calaisien et de par son implantation, l'association « la Fabrique Défi » rayonne à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Grand Calais Terres et Mers et de la Communauté de communes du Pays d'Opale.

Structure spécialiste de l'insertion socioprofessionnelle, la Fabrique Défi dispose d'une large offre de services destinée à l'accompagnement de tous les publics en recherche d'emploi, depuis la découverte des métiers jusqu'à la mise en relation avec des entreprises partenaires. Elle déploie également un dispositif de sensibilisation à l'attractivité des métiers porteurs du territoire dédié aux salariés, demandeurs d'emploi ainsi qu'aux

lycéens et collégiens.

Ses locaux actuels n'étant plus adaptés compte tenu de la fréquentation de ses ateliers et du développement de ses activités, l'association a trouvé une nouvelle solution d'hébergement auprès de la ville de Calais.

L'exploitation d'une ancienne friche commerciale nécessite la rénovation et le réaménagement complet des 300 m² de surface : isolation, chauffage, plomberie, électricité et agencement.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à aménager les territoires au quotidien, à accompagner les publics fragiles vers l'autonomie et l'emploi et à mettre les jeunes et l'éducation au cœur de l'action départementale, il est proposé d'attribuer une subvention de 35 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Courrières :

Le contrat avec la commune de Courrières vise à favoriser l'épanouissement individuel par le sport notamment, à soutenir les approches sociales, inclusives et intergénérationnelles, à concourir à la modernisation des équipements publics et leur accessibilité, et à renforcer l'engagement de la commune dans la transition énergétique et écologique.

- Opération « Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri »

La commune de Courrières a constaté une augmentation continue des pratiquants depuis quelques années et mené une réflexion sur la rénovation du stade Péri situé à proximité du Collège Debussy, de la salle de sports départementale Péri et de la halle de Tennis Cochet.

La ville souhaite offrir à ses habitants des conditions d'apprentissage optimisées, et permettre un usage permanent des terrains existants, par tous les temps, et adapté pour les personnes en situation de handicaps (cécifoot).

Le projet a également pour objectif de diminuer de manière significative les coûts de fonctionnement de cet équipement grâce à l'utilisation de matériaux économes.

La première phase du projet de développement de l'espace sportif consiste ainsi en la réalisation d'un terrain synthétique de 105 mètres sur 68 mètres permettant son homologation par la Fédération Française de Football, et la reconfiguration de 2 terrains en herbe.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à mettre les jeunes au cœur de l'action départementale et à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Wingles :

Le contrat avec la commune de Wingles vise à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et citoyennes, à proposer une offre diversifiée de qualité en proximité, à écouter les habitants et les partenaires et agir avec eux, et enfin, à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires, et assurer les services à la population.

- Opération « Réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu

culturel »

La commune de Wingles a acquis en 2022 un ancien local commercial, « l'oiseau bleu », situé face à la mairie et inoccupé depuis 10 ans. Elle a souhaité co-construire le projet du lieu et occuper dès que possible ce nouvel espace.

Dans un premier temps, sur la période 2022-2023, des ateliers de Co Design ont été proposés aux services, aux associations et à la population. Ils ont permis de mener une réflexion et de valider les futures activités du site.

Le nouveau projet prend en compte les attentes des futurs utilisateurs et les contraintes du bâti. Il consistera à aménager le lieu en tiers lieu ouvert à tous. Le Département interviendra au titre des aménagements réalisés sur les espaces ouverts au public, et sur les espaces modulaires situés en rez-de-chaussée, à savoir l'espace bibliothèque - ludothèque - marmothèque, l'espace numérique, l'espace « arts plastiques », l'espace scénique modulable ainsi que l'espace polyvalent.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à mettre les jeunes au cœur de l'action départementale et à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, ainsi qu'à viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments, il est proposé d'attribuer une subvention de 213 871 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Berck-sur-Mer :

Le contrat avec la commune de Berck-sur-Mer vise à proposer des équipements culturels et sportifs inclusifs et de qualité, à renforcer l'attractivité du territoire grâce à l'écotourisme et aux sports de nature, à encourager les mobilités durables pour l'accès aux pôles générateurs de déplacements dans la ville, et à garantir, à tous les âges de la vie, des lieux d'accueil et de services qualitatifs et écoresponsables.

- Opération « Requalification et accessibilité des installations de tennis »

Station balnéaire renommée nationalement pour son cadre de vie, ses installations sportives mais également son pôle d'activités de santé, la ville de Berck-sur-Mer souhaite continuer à renforcer ses atouts. Le développement d'équipements sportifs adaptés figure parmi les cinq priorités d'intervention du projet communal lauréat du dispositif régional « centres-villes, centres-bourgs ».

Le « parc des Sports », situé en quartier prioritaire de la politique de la ville, occupe une place centrale parmi les nombreuses installations sportives berckoises. Il rassemble vingt-cinq équipements sportifs dont 9 salles permettant la pratique d'un panel d'activités très large : football, athlétisme, gymnastique, sports de glisse, pétanque... Il est fréquenté par un grand nombre d'usagers, associations sportives, écoliers, collégiens, lycéens et habitants de la commune et de ses environs.

Parmi les principales activités, le club de tennis compte 210 adhérents avec une section handisport, dont l'une des équipes participe au circuit français de tennis-fauteuil. La section organise également une compétition nationale et dispense des cours hebdomadaires à vingt enfants de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Antoine de Saint Exupéry.

A l'image de certains équipements datant des années cinquante et fortement sollicités, les installations du club de tennis nécessitent des travaux de rénovation et de modernisation pour pouvoir continuer d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions. Après démolition de l'ancien bâtiment, la ville prévoit la construction d'un nouveau local

disposant d'un accès direct aux courts couverts, conforme aux normes en vigueur, notamment en termes de performance environnementale et d'accessibilité pour les usagers en situation de handicap.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à aménager les territoires au quotidien, à encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, et à proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 48 419,67 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la ville de Montreuil-sur-Mer :

Le contrat avec la commune de Montreuil-sur-Mer vise à préserver le patrimoine par un aménagement confortant l'attractivité touristique et favorisant l'amélioration du cadre de vie par une mobilité raisonnée.

- Opération « Requalification de l'entrée de ville - rue Saint Gengoult »

La revitalisation de la commune de Montreuil s'appuie sur sa position de centralité mais aussi sur son patrimoine historique et naturel remarquable pour offrir à ses habitants et ses usagers un cadre de vie agréable et fonctionnel.

A ce titre, la commune poursuit la requalification de ses espaces publics avec la mise en valeur des cheminements et des liaisons entre les points stratégiques que sont notamment les différentes places et les entrées de ville nord et sud.

La rue Saint Gengoult, entrée nord de la ville, connaît une circulation importante et présente un profil très routier. Elle concentre un grand nombre de commerces et de services variés (restauration, santé, administration) et des activités, lieux de vie et paysages à valoriser (Canoé Kayak sur la Canche, promenade du Franc Marais).

Afin de redonner de la lisibilité et de la cohérence à cette entrée et partie nord de la ville, la commune projette de requalifier et d'aménager la rue en favorisant les modes doux et la renaturation des espaces.

Les travaux consisteront en un réaménagement raisonné et qualitatif de la rue avec un partage de l'espace public entre tous les usagers. L'emprise des voies dédiées à la circulation automobile sera réduite pour créer une voie verte séparée de la chaussée, tantôt par des noues paysagères d'infiltration, tantôt par des places de stationnement.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, notamment aux ambitions visant à renforcer l'attractivité touristique, à embellir le cadre de vie à l'appui d'une mobilité raisonnée, et à adapter le réseau routier aux enjeux environnementaux, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes de Dainville, Beaurains, Auchel, Houdain, Ardres, Courrières, Wingles, Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, les Acteurs du marais audomarois ainsi que l'association « La Fabrique Défi » et les contrats joints en annexes au présent rapport ;
- d'attribuer à la Communauté d'agglomération du Boulonnais, une

subvention de 200 000 € pour son projet de rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer ;

- d'attribuer à la commune de Dainville, une subvention de 300 000 € pour son projet de Pôle sportif féminin ;
- d'attribuer à la commune de Beaurains, une subvention de 110 000 € pour son projet de réhabilitation et amélioration de l'accueil du centre social Chico Mendès ;
- d'attribuer à la commune d'Auchel, des subventions respectives de 28 000 € et 42 000 € pour ses projets d'aménagement d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en centre-ville et d'aménagement qualitatif du bois de Saint Pierre ;
- d'attribuer à la commune d'Houdain une subvention de 152 305 € pour son projet de sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire ;
- d'attribuer à la commune de Saint-Omer, des subventions respectives de 30 227,53 € et 27 416,00 € pour ses projets de rénovation des ponts du chemin de Potermaërt et du chemin du Boteman, dans le cadre du contrat avec les Acteurs du marais audomarois ;
- d'attribuer à la commune d'Ardres, une subvention de 325 000 € pour son projet de restructuration des espaces à Bois-en-Ardres ;
- d'attribuer à l'association « La Fabrique Défi », une subvention de 35 000 € pour son projet d'aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La fabrique en Pratique » ;
- d'attribuer à la commune de Courrières, une subvention de 100 000 € pour son projet de requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri ;
- d'attribuer à la commune de Wingles, une subvention de 213 871 € pour son projet de réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu culturel ;
- d'attribuer à la commune de Berck-sur-Mer, une subvention de 48 419,67 € pour son projet de requalification et accessibilité des installations de tennis ;
- d'attribuer à la commune de Montreuil-sur-Mer, une subvention de 200 000 € pour son projet de requalification de l'entrée de ville - rue Saint Gengoult ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes de Dainville, Beaurains, Auchel, Houdain, Saint-Omer, Ardres, Courrières, Wingles, Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, ainsi que l'association « La Fabrique Défi », les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-501A01	2041482/20422/2041 582/2324//90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	6 550 000,00	2 808 400,00	1 812 239,20	996 160,80

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY